



Assemblée générale

Distr. générale
3 décembre 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session
Point 167 de l'ordre du jour
**Financement de la Mission des Nations Unies
au Soudan du Sud**

Exécution du budget de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	5
II. Exécution du mandat	5
A. Considérations générales	5
B. Utilisation des crédits	5
C. Activités d'appui de la mission	23
D. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional	25
E. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées	25
F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	27
III. Exécution du budget	100
A. Ressources financières	100
B. Récapitulatif des réaffectations de ressources	101
C. Évolution des dépenses mensuelles	101
D. Autres produits et ajustements	102
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome ..	102
F. Contributions non budgétisées	103
IV. Analyse des écarts	103



V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre.....	107
VI. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution	108

Résumé

La corrélation entre les dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 et l'objectif de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) est mise en évidence dans des tableaux axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (protection des civils ; surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme ; instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire ; appui à la mise en œuvre de l'Accord revitalisé et au processus de paix ; appui).

Au cours de l'exercice considéré, la MINUSS a continué de protéger les civils, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des sites de protection des civils, en renforçant sa présence militaire là où cela était nécessaire, et a contribué à promouvoir le règlement des conflits, la réconciliation et la cohésion sociale dans tout le pays tout en instaurant la confiance dans les zones de retour. La direction de la Mission a continué de se concerter avec des acteurs clés afin de suivre les progrès accomplis et de promouvoir la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. La Mission a également fait le nécessaire pour atténuer l'incidence de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur l'exécution des tâches qui lui ont été confiées et a aidé les autorités, dans la limite de ses capacités existantes, à faire face à la pandémie, en particulier au niveau infranational.

Pendant l'exercice, la MINUSS a engagé des dépenses d'un montant de 1 182 499 200 dollars, ce qui représente un taux d'utilisation des ressources de 99,9 % (contre des dépenses d'un montant de 1 150 107 100 dollars et un taux d'utilisation de 99,9 % pour l'exercice 2018/19).

Le solde inutilisé, d'un montant de 0,9 million de dollars, tient essentiellement à : a) une sous-utilisation des crédits de 9,7 millions de dollars au titre des dépenses opérationnelles, qui s'explique principalement par le fait que les dépenses au titre des opérations aériennes ont été moins élevées que prévu, la raison principale étant que le nombre d'heures de vol a été inférieur aux prévisions, notamment du fait des restrictions liées à la pandémie de COVID-19 ; b) une sous-utilisation des crédits de 3,5 millions de dollars au titre des militaires et du personnel de police, qui s'explique par le coût des rations moins élevé que prévu, de nouveaux contrats ayant été conclus. La sous-utilisation des crédits est en grande partie contrebalancée par un dépassement de crédits de 12,2 millions de dollars au titre du personnel civil, qui s'explique essentiellement par l'augmentation du coefficient d'ajustement applicable aux traitements du personnel recruté sur le plan international, les dépenses communes de personnel plus élevées que prévu, la hausse de la prime de danger pour le personnel recruté sur le plan national, et par les dépenses d'appui aux programmes et les indemnités de subsistance pour les Volontaires des Nations Unies supérieures aux prévisions.

Exécution du budget : ressources financières(En milliers de dollars des États-Unis; exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020.)

Catégorie	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	563 067,2	559 593,4	3 473,8	0,6
Personnel civil	291 075,7	303 301,1	(12 225,4)	(4,2)
Dépenses opérationnelles	329 304,4	319 604,7	9 699,7	2,9
Montant brut	1 183 447,3	1 182 499,2	948,1	0,1
Recettes provenant des contributions du personnel	24 971,7	25 664,0	(692,3)	(2,8)
Montant net	1 158 475,6	1 156 835,2	1 640,4	0,1
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	1 183 447,3	1 182 499,2	948,1	0,1

Exécution du budget : ressources humaines

Catégorie	Effectif approuvé ^a	Effectif réel (moyenne)	Taux de vacance (pourcentage) ^b
Observateurs militaires	242	219	9,5
Contingents	16 758	14 559	13,1
Police des Nations Unies	703	638	9,2
Unités de police constituées	1 320	1 148	13,0
Personnel recruté sur le plan international	920	859	6,6
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs	158	152	3,8
Agents des services généraux	1 268	1 227	3,2
Volontaires des Nations Unies			
Volontaires recrutés sur le plan international	443	396	10,6
Volontaires recrutés sur le plan national	3	3	–
Emplois de temporaire ^c			
Personnel recruté sur le plan international	32	30	6,3
Personnel recruté sur le plan national	10	10	–
Personnel fourni par des gouvernements	78	73	6,4

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé.^b Compte tenu de l'effectif réel et de l'effectif approuvé, mois par mois.^c Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section VI du présent rapport.

I. Introduction

1. Le projet de budget de fonctionnement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, que le Secrétaire général a présenté dans son rapport en date du 25 février 2019 (A/73/769), s'élevait à un montant brut de 1 197 334 300 dollars (montant net : 1 172 362 600 dollars). Il devait couvrir le déploiement de 242 observateurs militaires, 16 758 membres de contingents, 703 membres de la police des Nations Unies, 1 320 agents d'unités de police constituées, 952 membres du personnel recrutés sur le plan international (dont 32 temporaires), 1 436 membres du personnel recruté sur le plan national (dont 10 temporaires), 447 Volontaires des Nations Unies et 78 agents fournis par des gouvernements.

2. Dans son rapport en date du 30 avril 2019, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 1 193 047 300 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 (A/73/755/Add.13, par. 49).

3. Par sa résolution 73/323, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 1 183 447 300 dollars (montant net : 1 158 475 600 dollars) aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice 2019/20. La totalité de ce montant a été mise en recouvrement auprès des États Membres.

II. Exécution du mandat

A. Considérations générales

4. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la MINUSS dans sa résolution 1996 (2011) et l'a prorogé dans des résolutions ultérieures. Il a énoncé le mandat correspondant à l'exercice considéré dans ses résolutions 2459 (2019) et 2514 (2020).

5. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre l'objectif général consistant à remédier aux effets du conflit, afin de protéger la population civile et d'assurer une paix durable dans le pays.

6. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission a contribué à un certain nombre de réalisations au cours de l'exercice, en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (protection des civils ; surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme ; instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire ; appui à l'application de l'Accord revitalisé et à la mise en œuvre du processus de paix ; appui).

7. On trouvera dans le présent rapport une évaluation des résultats de l'exercice 2019/20, effectuée sur la base des tableaux axés sur les résultats présentés dans le budget. En particulier, y sont mis en regard, d'une part, les indicateurs de succès effectifs – qui mesurent les progrès accomplis pendant l'exercice par rapport aux réalisations escomptées – et les indicateurs de succès prévus, et, d'autre part, les produits exécutés et les produits prévus.

B. Utilisation des crédits

8. Au cours de l'exercice, la MINUSS a continué de remplir son mandat et a joué un rôle important dans la protection des civils et l'instauration d'une paix durable au Soudan du Sud. Toutefois, en dépit de ses efforts, la mise en œuvre du mandat et

l'avancée de la paix dans le pays ont fortement pâti de la progression inégale du processus de paix et de la fragilité de la situation en matière de sécurité.

9. La mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, signé le 12 septembre 2018, a été considérablement retardée en raison des difficultés rencontrées dans l'exécution des tâches devant être accomplies au cours de la période de prétransition, difficultés imputables à une absence de consensus et de volonté politiques et à un manque de ressources. Pendant l'exercice, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), les partenaires régionaux et l'Organisation des Nations Unies se sont efforcés d'insuffler une nouvelle dynamique en réunissant les principaux dirigeants des grandes parties au conflit, parmi lesquels le Président du Soudan du Sud, Salva Kiir, et le chef du Mouvement/de l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS dans l'opposition), Riek Machar, afin de résoudre les questions en suspens. Dans le prolongement de ces efforts, la période de prétransition a de nouveau été prolongée pour 100 jours supplémentaires à compter du 12 novembre 2019, suite à l'accord intervenu le 7 novembre 2019 entre le président Kiir et M. Machar à l'occasion d'une réunion organisée en Ouganda par le Président ougandais, Yoweri Museveni, et le Président du Conseil Souverain du Soudan, le général de corps d'armée Abdel Fattah al-Burhan, en leur qualité de garants de l'Accord.

10. Tout au long de la nouvelle période de prétransition, le président Kiir et M. Machar se sont rencontrés plusieurs fois à Djouba, à la suite de quoi M. Machar et de nombreux dirigeants importants de l'opposition sont retournés dans la capitale. Malgré ces progrès encourageants, certaines grandes questions – nombre et délimitation des États, répartition des postes ministériels – restaient encore en suspens, ce qui freinait l'ensemble du processus de paix. L'IGAD et les partenaires régionaux ont poursuivi leur action, notamment à l'occasion de la visite du vice-président sud-africain et envoyé spécial de l'Afrique du Sud au Soudan du Sud, David Mabuza, en décembre 2019, et lors des réunions de l'IGAD au niveau des ministres (le 8 février 2020) et des chefs d'État (le 9 février 2020). Le 15 février 2020, le Président a annoncé sa décision de revenir à une configuration en 10 États, trois autres territoires acquérant le statut de zone administrative : Abyei, Pibor et Ruweng. Il a en outre dissous le Gouvernement provisoire d'union nationale le 21 février 2020 et, conformément à l'Accord revitalisé, nommé M. Machar premier vice-président et Taban Deng Gai, James Wani Igga et Rebecca Nyandeng de Mabior vice-présidents. La nouvelle équipe à la tête du Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé a prêté serment le 22 février 2020, marquant la fin de la période de prétransition. Le 23 février 2020, le Président a également nommé Hussein Abdelbagi Akol, membre de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud, au poste de quatrième vice-président.

11. Les négociations de haut niveau sur la composition du Gouvernement provisoire revitalisé aux niveaux national et infranational se sont poursuivies pendant le reste de l'exercice. Au terme de longues discussions entre les parties sur la répartition des 35 portefeuilles ministériels, le Président a nommé les membres du gouvernement le 12 mars 2020. Les désaccords politiques portant sur la répartition des États entre les partis se sont apaisés à la toute fin de l'exercice : à la suite d'un accord conclu avec le premier vice-président, le Président a finalement nommé les gouverneurs de 8 des 10 États le 29 juin 2020. Un autre gouverneur ayant été nommé le 15 juillet 2020, il ne restait plus alors qu'un seul poste à pourvoir.

12. L'intronisation du Gouvernement de transition revitalisé a permis une avancée dans la consolidation de la paix au Soudan du Sud. Néanmoins, la mise en œuvre de l'Accord revitalisé a pris beaucoup de retard au cours de l'exercice, en raison de désaccords sur le partage du pouvoir aux niveaux national et étatique et du manque de ressources. En particulier, l'application des dispositions provisoires concernant la

sécurité, y compris l'unification des forces, a connu des retards prolongés. Par ailleurs, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) qui s'est propagée pendant le dernier trimestre de l'exercice est venue reléguer au second plan les efforts déployés par le Gouvernement pour appliquer l'Accord.

13. Dans l'ensemble, la situation en matière de sécurité est restée précaire tout au long de l'exercice et a été fortement tributaire des évolutions politiques décrites aux paragraphes précédents. Tout en continuant d'être globalement respecté, le cessez-le-feu a été sérieusement mis à mal par les violences sporadiques qui se sont produites à de nombreux endroits du pays. Ces violences avaient pour la plupart une dynamique locale mais ont été influencées par les jeux de pouvoir entre acteurs nationaux et infranationaux. Les désaccords sur les postes de gouverneur, l'instabilité qui en a découlé dans la gouvernance des États, les faux pas répétés dans la mise en œuvre des dispositions provisoires de sécurité et les activités de désarmement des civils ont exacerbé les tensions à l'échelle locale et provoqué une recrudescence des conflits et des violences dans l'ensemble du pays. Les régions de l'Équatoria-Central et de l'Équatoria-Occidental sont restées le foyer d'affrontements intermittents entre les forces gouvernementales et, d'un côté, les forces de l'opposition et, de l'autre, le Front de salut national, une faction de l'Alliance des mouvements d'opposition du Soudan du Sud – coalition qui n'a pas signé l'Accord revitalisé et n'y participe pas. Les États du Haut-Nil, du Bahr el-Ghazal occidental et de l'Équatoria-Occidental ont été le théâtre de petits accrochages, de faible intensité certes mais néanmoins fréquents, provoqués par des frictions internes au sein de l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (APLS dans l'opposition) et ont connu des violences ethniques.

14. La multiplication et l'aggravation des violences inter et intracommunautaires, dont le nombre a augmenté de près de 40 % par rapport à l'exercice précédent, sont significatives. Si ces violences ont légèrement diminué au cours de la première moitié de l'exercice, elles ont fortement augmenté, à hauteur de 59 %, au cours de la seconde moitié. Elles ont en outre causé deux fois plus de victimes que lors de la période précédente, les États de Jongleï, des Lacs, d'Unité et de Ouarrap étant parmi les plus touchés. Dans l'État de Jongleï, la multiplication des incidents violents, à l'occasion des attaques perpétrées par des jeunes Lou Nuer et Dinka Bor contre les populations Murle à la fin du mois de février 2020, a fait des centaines de morts et de blessés, s'est accompagnée d'enlèvements de femmes et d'enfants et de pillages de bétail et a provoqué le déplacement de milliers de civils. Les tensions s'y sont encore accrues en mai 2020 lorsque des éléments armés Murle ont attaqué les zones dominées par les Lou Nuer.

15. Le nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire a légèrement augmenté, passant à environ 7,2 millions, en raison notamment du conflit et de l'insécurité régnant dans le pays, des graves inondations survenues dans l'État de Jongleï et des invasions de criquets pèlerins dans certaines régions. À la fin du mois de juin 2020, on comptait au total 3,9 millions de personnes déplacées (1,6 million au Soudan du Sud et 2,3 millions dans les pays voisins), soit une légère baisse par rapport à juin 2019, où l'on en dénombrait 4,2 millions. La MINUSS a continué d'accueillir quelque 168 500 personnes dans ses sites de protection des civils et à l'intérieur ou aux abords de ses enceintes. Bien que l'environnement opérationnel se soit dans l'ensemble amélioré au cours de l'exercice pour les acteurs humanitaires, sept travailleurs humanitaires ont été tués durant leur mission, ce qui montre de nouveau combien les conditions opérationnelles restent difficiles au Soudan du Sud. En effet, les inondations survenues dans l'État de Jongleï et la pandémie de COVID-19, venant s'ajouter aux difficultés économiques et à la multiplication des violences autour des ressources, ont rendu l'environnement opérationnel en plus complexe et grandement compliqué la protection des civils.

16. En raison des restrictions imposées par le Gouvernement et les autres parties au conflit, la MINUSS a continué de rencontrer des difficultés pour s'acquitter de son mandat, notamment pour circuler librement et accéder à certains lieux, garantir la sécurité des vols et faire entrer au Soudan du Sud le personnel et l'approvisionnement. Les violations de l'accord sur le statut des forces se sont multipliées pendant l'exercice, passant à 264 contre 171 au cours de l'exercice précédent. Cette augmentation tient essentiellement aux obstructions de plus en plus nombreuses des forces gouvernementales, qui refusé l'accès à certaines parties du Bahr el-Ghazal septentrional lors des opérations militaires menées entre novembre 2019 et janvier 2020, et aux restrictions imposées par le Gouvernement en avril et mai 2020 en raison de la pandémie de COVID-19. La Mission a continué de dialoguer avec le Gouvernement pour résoudre ces problèmes, lui remettant notamment, ainsi qu'au Conseil de sécurité, des rapports mensuels sur les violations de l'accord sur le statut des forces. Par ailleurs, on a recensé au cours de l'exercice 383 atteintes à la sécurité du personnel, des installations et des sous-traitants de l'ONU, soit une augmentation par rapport à la période précédente, où 295 atteintes avaient été enregistrées. Cette hausse est principalement due aux incidents survenus sur les sites de protection des civils (jets de pierres, agressions, vols et conflits entre personnes déplacées).

17. Le Conseil de sécurité a adopté la résolution [2514 \(2020\)](#) le 12 mars 2020, par laquelle il a prorogé le mandat de la Mission jusqu'au 15 mars 2021, réaffirmé les quatre grands axes de ce mandat et maintenu l'effectif global du personnel en tenue. Dans la même résolution, le Conseil a demandé à la MINUSS d'accorder la priorité au renforcement de la mobilité de la force et au déploiement des forces avec les moyens aériens, terrestres et maritimes appropriés, dans le cadre des ressources financières existantes. Il a également cerné trois domaines dans lesquels l'appui apporté par la MINUSS pourrait être renforcé, à savoir la participation pleine, effective et véritable des femmes dans toutes les sphères et à tous les niveaux de l'action politique, la prévention des actes de violence sexuelle et la restauration et la réforme de l'état de droit et du secteur de la justice. Il a par ailleurs prié le Secrétaire général de procéder à un examen stratégique indépendant de la MINUSS et de lui communiquer au plus tard le 15 décembre 2020.

18. En application des dispositions des résolutions [2459 \(2019\)](#) et [2514 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité et de celles de la résolution [2436 \(2018\)](#) relative aux opérations de la maintien de la paix, la MINUSS a redoublé d'efforts pour renforcer l'efficacité et l'impact de ses opérations en mettant en œuvre l'approche stratégique et les priorités opérationnelles définies par sa direction. Elle a également continué d'appliquer les recommandations formulées à l'issue des différents examens dont elle avait fait l'objet depuis 2016, notamment par le Bureau de partenariat stratégique pour le maintien de la paix, en vue d'améliorer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix, ainsi que l'initiative Action pour le maintien de la paix, en vue de remédier à certains problèmes opérationnels, le but étant d'améliorer les performances globales de ses composantes (personnel en tenue, sécurité et appui).

19. À l'appui de son mandat, la Mission a renforcé sa communication stratégique, organisant notamment une manifestation de sensibilisation originale auprès des populations locales, intitulée « Bâtissons une paix durable ensemble », qui s'est tenue dans cinq lieux différents et qui a réuni des milliers d'habitants et leurs leaders politiques pour des échanges directs sur le processus de paix. Par ailleurs, Radio Miraya, dont elle assure l'exploitation, est restée son principal moyen de communication auprès des populations de l'ensemble du pays, y compris les populations vulnérables des régions reculées. Selon l'enquête de perception qu'elle a commandée auprès d'un prestataire extérieur, environ 78 % des personnes interrogées ont indiqué pouvoir capter Radio Miraya dans leur région, soit une augmentation de 11 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique par l'installation de

nouveaux sites de transmission. L'audience parmi ces populations est passée de 80 % à 92 %, quelque 75 % des personnes interrogées ayant été d'accord pour dire que les informations et les programmes diffusés par Radio Miraya étaient impartiaux, honnêtes, équilibrés et fiables.

Protection des civils

20. Au cours de l'exercice, la MINUSS a continué de protéger les civils, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des sites de protection des civils, en s'attachant notamment à assurer sa présence militaire là où cela était nécessaire, à des fins de prévention, de dissuasion et d'atténuation de la violence et en vue d'instaurer la confiance dans les zones de retour. Elle a adapté le dispositif opérationnel de sa force afin de la rendre plus mobile, adoptant un modèle en étoile (*hub-and-spoke*) pour ses patrouilles, en vue d'améliorer leur efficacité et leur impact. Lors d'une opération menée selon ce modèle, la force installe dans un lieu une base d'opérations temporaire où elle se déploie pendant un certain temps et à partir de laquelle elle conduit des patrouilles de courte durée dans les zones environnantes, ce qui lui permet d'accroître son champ d'action et de couvrir un secteur plus étendu. Au cours de l'exercice, les bases d'opérations temporaires établies dans l'État de Tonj et l'État de Ouarrap, à Moppair (État des Lacs), à Abiemnom (État d'Unité) et à Gumuruk (État de Jongleï), ont ainsi grandement contribué à apaiser les tensions au lendemain d'un fort regain de violence intercommunautaire. Entre novembre 2019 et juin 2020, la MINUSS a établi dans diverses régions plus de 20 bases d'opérations temporaires, pour une durée allant d'une semaine à deux mois, suite à des signes d'alerte précoce ou à une escalade des tensions intercommunautaires, ce qui a souvent permis de réduire considérablement la violence dans ces régions.

21. Dans les villes de Djouba, Bentiu, Bor, Malakal et Wau, la police de la MINUSS a multiplié également les patrouilles de renforcement de la confiance en dehors des sites de protection des civils, en vue de prévenir les actes de violence contre les civils et d'en dissuader les auteurs potentiels et de renforcer la protection des civils en se rapprochant de la population et en utilisant les dispositifs d'alerte rapide. Elle a également renforcé sa coopération stratégique avec la Police nationale sud-soudanaise, lui fournissant notamment des conseils sur la planification et l'élaboration de stratégies de protection et de lutte contre la criminalité. Dans le cadre de cette collaboration renforcée, des comités chargés des relations entre la police et le public ont été créés dans deux divisions de la Police nationale à Djouba, leur tâche étant de superviser la mise en œuvre des activités de police de proximité en collaboration avec les chefs de communauté. En outre, la MINUSS et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont aidé à l'établissement d'un plan stratégique quinquennal pour la Police nationale (2020-2024). Cet appui technique et consultatif a été renforcé grâce à la collaboration entretenue avec un groupe de travail technique composé de partenaires nationaux et d'entités des Nations Unies. Par ailleurs, dans le strict respect de la politique de diligence voulue de l'ONU en matière de droits de l'homme, 3 875 policiers et agents des services répressifs ont été sensibilisés au droit international humanitaire et aux procédures d'enquête et de poursuite dans les affaires de violence sexuelle et fondée sur le genre, de violence sexuelle liée aux conflits et de violation grave des droits de la personne. Grâce aux nombreux échanges qu'elle ont eus lors d'ateliers de sensibilisation et des visites quotidiennes dans les commissariats et les postes de police du pays, qui ont été l'occasion de discussions et de conseils sur des problèmes courants, la police de la MINUSS et la Police nationale ont pu améliorer leur coopération.

22. Au cours de l'exercice, la pandémie de COVID-19 a eu des répercussions considérables sur les activités du personnel en tenue : ainsi, le nombre de patrouilles de courte durée a diminué de 32 % entre février et juin 2020 et celui des patrouilles

de renforcement de la confiance (menées par des policiers hors unités constituées) a baissé de 87 % au cours des troisième et quatrième trimestres de l'exercice. Les activités visant à garantir la protection des sites civils, des bases de la MINUSS et des aéroports se sont poursuivies à l'identique ; en revanche, la Mission a dû considérablement alléger sa présence policière et suspendre ses activités de proximité auprès de la population dans les sites de protection des civils, dont la garde a été assurée à l'entrée par une force de réaction rapide. Des patrouilles ont néanmoins continué d'être effectuées selon le modèle en étoile, en particulier dans les lieux stratégiques, ce qui a entraîné une augmentation des patrouilles de longue durée.

23. C'est par des initiatives de dialogue et de sensibilisation auprès des acteurs politiques que, dans le cadre de leurs bons offices, le Représentant spécial du Secrétaire général, les chefs de bureaux locaux et d'autres hauts responsables de la Mission ont continué de rappeler que la responsabilité de protéger les civils incombait au premier chef au Gouvernement et cherché à convaincre les parties prenantes de cesser les hostilités et de renoncer à recourir à la violence pour résoudre les conflits. Pendant l'exercice, le Représentant spécial a procédé à des visites sur le terrain dans différentes régions du pays et rencontré les parties prenantes locales pour s'entretenir des questions de protection. Le 6 mars 2020, à la tête d'une équipe intégrée, il s'est rendu à Bor et Pibor après une flambée de violences intercommunautaires entre jeunes Murle, Dinka et Nuer dans la Zone administrative du Grand Pibor, où l'équipe a rencontré des personnes déplacées et s'est entretenue avec les autorités locales. Le Représentant spécial a appelé les autorités locales à assurer la sécurité dans la ville de Pibor pour encourager les habitants à y revenir et demandé aux partenaires humanitaires de leur apporter tout le soutien nécessaire à cet égard. Il a souligné que la MINUSS était prête à appuyer les efforts de paix et de réconciliation entre les trois communautés, de manière à éviter toute nouvelle escalade du conflit.

24. Au cours de l'exercice, 150 activités ont été mises en œuvre, lesquelles ont ciblé directement 61 536 bénéficiaires dans l'ensemble du Soudan du Sud. Parmi elles, 89 (ateliers, réunions de rapprochement, conférences de paix et forums de dialogue), dont certaines ont eu lieu dans les zones contrôlées par l'opposition et qui ont été organisées grâce aux ressources allouées aux activités de programme, ont visé à promouvoir les initiatives de paix et le dialogue au niveau infranational : gestion des conflits, réconciliation, cohésion sociale et mise en œuvre de l'Accord revitalisé. D'autres ont visé à permettre le déroulement pacifique de la transhumance et à renforcer la capacité des acteurs locaux à gérer les conflits locaux. Ainsi, avec l'appui de la MINUSS, une conférence s'est tenue à Mankien entre les anciens États de Gogrial, de Twic et de Liech-du-Nord (États de Ouarrap et d'Unité), qui se sont entendus sur des mécanismes de gestion des conflits, notamment concernant les forces conjointes de surveillance des frontières et le renforcement de la coopération aux fins de la lutte contre la violence transfrontalière. Dans ses activités d'appui, la Mission s'est également rapprochée des jeunes des campements pastoraux, ce qui a permis de mieux faire respecter les décisions adoptées lors des conférences organisées avant et après la période de transhumance. La Mission a organisé des forums de dialogue entre civils et militaires qui ont permis d'améliorer les relations entre forces gouvernementales, groupes de l'opposition et population civile dans les régions de l'Équatoria, de Bahr el-Ghazal et du Haut-Nil et d'assurer une plus grande liberté de circulation. Dans le cadre de l'appui apporté au titre des programmes, elle a œuvré au dialogue entre les personnes déplacées vivant dans ses sites de protection des civils et les populations d'accueil, ce qui a permis de mieux mettre en œuvre la liberté de circulation et de renforcer la confiance entre ces deux groupes. Face à l'escalade des violences intercommunautaires dans l'État de Jonglei, la MINUSS a déployé des contingents supplémentaires dans sa base de Pibor et s'est entretenue avec des acteurs

influent aux niveaux national et local, appelant à la cessation des hostilités, à la protection des civils et au retour des femmes et des enfants enlevés.

25. Selon la Matrice de suivi des déplacements de l'Organisation internationale pour les migrations, depuis janvier 2019, 583 705 personnes ont regagné leur résidence habituelle, parmi lesquelles 380 442 avaient été déplacées à l'intérieur du Soudan du Sud et 203 263 à l'étranger. Au cours de l'exercice, le nombre total de personnes déplacées a continué de baisser, passant de 1,9 million en janvier 2019 à 1,6 million en juin 2020. De même, le nombre de personnes déplacées vivant dans des sites de protection des civils à l'intérieur ou à proximité des bases de la MINUSS à Bentiu, Bor, Djouba, Malakal et Wau est tombé à 181 000 en juin 2020, contre 184 326 l'année précédente. Alors même que les chiffres ont continué de fluctuer en raison des violences près de Wau et des inondations dans l'État de Jongleï, on a observé un recul significatif du nombre de personnes déplacées sur le site de Bentiu au cours des derniers mois de l'exercice.

26. Concernant l'appui apporté aux retours, la MINUSS a tenu des consultations approfondies avec les acteurs humanitaires, les donateurs, les personnes déplacées et les autorités étatiques au moment de l'élaboration du rapport du Secrétaire général sur la planification future des sites de protection des civils au Soudan du Sud (S/2019/741). Ce rapport, soumis en application du paragraphe 36 de la résolution 2459 (2019) du Conseil de sécurité, a permis de retracer l'historique des sites de protection des civils, de recenser les problèmes rencontrés et de préparer l'avenir des sites. La Mission a également travaillé en étroite collaboration avec le Ministère des affaires humanitaires et de la gestion des catastrophes et les partenaires humanitaires et apporté un appui technique lors de l'élaboration du plan d'action national pour le retour et la réintégration. Toutefois, les efforts déployés par le Ministère et la Mission en vue de promouvoir la diffusion du plan d'action et du cadre national aux fins du retour, de la réintégration et de la réinstallation des personnes déplacées dans le pays ont été entravés par la pandémie de COVID-19 et les retards pris dans la nomination des gouverneurs des États.

27. La MINUSS a continué de participer aux réunions des groupes de travail établis à Bentiu, Bor, Djouba, Malakal et Wau et chargés de réfléchir à des solutions permettant d'assurer le retour librement consenti, en toute sécurité et dans la dignité des personnes déplacées dans le pays et leur réintégration. Ainsi, en coordination avec le Gouvernement et les partenaires humanitaires, la MINUSS a aidé 1 793 personnes déplacées à retourner dans divers endroits du pays, comme suit : 68 personnes déplacées résidant dans les sites de protection des civils de Djouba ont regagné Malakal et Bentiu grâce aux moyens aériens de la Mission ; 62 personnes déplacées résidant dans le site de protection des civils de Bor ont regagné l'État de Jongleï ; 1 663 personnes déplacées résidant dans le site de protection des civils de Wau ont regagné divers lieux du Bahr el-Ghazal occidental. En étroite collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), la Mission s'est également employée à recenser les personnes désireuses de regagner un autre endroit du pays. C'est ainsi que 93 personnes se sont fait connaître auprès du site de protection des civils de Bor pour bénéficier d'un retour dans les États de Jongleï, d'Unité et du Haut-Nil. Cependant, en raison des inondations qui ont touché les zones de retour dans l'État de Jongleï, de la situation politique incertaine et de la pandémie de COVID-19, nombreux sont celles et ceux qui ont choisi de ne pas quitter le site de protection des civils.

28. En outre, dans le cadre du Groupe chargé de la protection au Soudan du Sud, la MINUSS s'est employée, en coordination avec les partenaires humanitaires, à mieux comprendre la dynamique des populations déplacées dans les sites de protection des civils, en s'appuyant sur des enquêtes d'intention, des activités de profilage et le suivi

régulier des déplacements. De même, elle a fait part dans divers mécanismes de coordination des inquiétudes en matière de protection que lui inspiraient ses patrouilles dans les zones de retour et joué un rôle essentiel au sein du partenariat pour le relèvement et la résilience géré par l'équipe de pays des Nations Unies. Ce partenariat réunit des partenaires humanitaires et de développement, des hauts représentants des autorités étatiques et la Commission de secours et de relèvement du Soudan du Sud afin de promouvoir la remise en état des services dans les zones de retour. À Wau, la participation de la Mission au Groupe de travail chargé des solutions a conduit les partenaires humanitaires à adapter leur stratégie en vue de renforcer leur action dans le comté de Rivière-Jour et la ville de Wau, après qu'il est apparu que ces lieux concentraient beaucoup de retours. En coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres intervenants humanitaires, la MINUSS a en outre continué de fournir des conseils techniques à la Commission parlementaire chargée des questions foncières lors de son examen de la politique foncière sud-soudanaise, laquelle a été présentée au Parlement en décembre 2019. La politique foncière revêt une importance capitale s'agissant des retours, ceux-ci pouvant donner lieu à des conflits sur les habitations, la terre et les droits de propriété.

29. La Mission a continué d'exécuter des projets à effet rapide pour remettre en état les infrastructures essentielles dans des endroits stratégiques, de manière à établir un environnement propice au retour et à la réintégration des personnes déplacées et à promouvoir la coexistence pacifique entre déplacés et populations d'accueil. Elle a continué de privilégier les projets visant les infrastructures de santé, d'enseignement et de maintien de l'état de droit, exécutant au cours de l'exercice 30 projets, dont 26 ont été achevés pendant cette période. Cinq de ces projets portaient directement sur les questions de genre.

30. Le nombre d'incidents recensés à l'intérieur et à proximité des sites de protection des civils a continué de diminuer fortement. Au total, 643 incidents de sécurité (240 à Bentiu, 10 à Bor, 121 à Djouba, 159 à Malakal et 113 à Wau) ont été signalés au cours de l'exercice, soit une diminution de 39 % par rapport à l'exercice précédent (1 057 incidents). En dépit de la persistance des tensions et des risques dans les sites et des incidents graves survenus à Bentiu et à Djouba respectivement en novembre 2019 et juin 2020, il est ressorti des évaluations des risques de sécurité menées dans les différents sites de protection des civils que la population vivant dans ces sites n'était exposée à aucune menace physique imminente et extérieure justifiant une présence militaire et policière permanente des Nations Unies à l'intérieur et autour des sites. Il n'en demeure pas moins que les incidents de sécurité et l'activité criminelle dans les sites de protection des civils sont restés source de préoccupation. Au cours de l'exercice, 481 personnes accusées d'atteintes graves à la sécurité ou constituant une menace pour la sécurité à l'intérieur des sites ont été détenues dans les centres de détention de Bentiu, de Djouba et de Malakal. La MINUSS a renvoyé 100 affaires graves aux autorités nationales à des fins d'enquête et de poursuites, parmi lesquelles 57 ont été jugées. La Mission a également renforcé son dialogue avec les dirigeants locaux et mené des campagnes de sensibilisation sur divers sujets (rappel du caractère civil des sites, patrouilles de dissuasion et d'intervention, police de proximité et opérations de recherche), ce qui a permis de réduire la criminalité et de préserver le caractère civil des sites.

31. La MINUSS a facilité la tenue de cinq audiences foraines pour les sites de protection des civils de Bentiu et de Malakal et, après le début de la pandémie de COVID-19, a aidé les autorités à mener des enquêtes à distance dans neuf affaires. Par ailleurs, la MINUSS et le PNUD ont permis la tenue d'audiences foraines à Rumbek et à Yambio, au cours desquelles ont été jugées 127 affaires mettant en cause 164 personnes ; à l'issue des procès, 83 personnes ont été reconnues coupables et condamnées à des peines allant de trois mois de prison à la perpétuité.

32. Grâce aux activités de lutte antimines qui ont permis la neutralisation d'engins explosifs, y compris de mines et restes explosifs de guerre, 641 villes et villages, 375 zones agricoles, 13 marchés, 15 installations médicales, 10 établissements scolaires et 84 points d'eau ont été transformés en zones sûres pour les civils. Dans le cadre de l'appui apporté aux organismes des Nations Unies et aux partenaires humanitaires, la Mission a en outre organisé des séances d'information sur les risques liés aux explosifs et munitions et procédé à des relevés de champs de mines sur les sites de transit afin de faciliter le retour volontaire des personnes déplacées résidant dans les sites de protection des civils. La MINUSS a également inspecté et déminé un camp de déplacés à Rubkona, (État d'Unité) et détruit 380 restes explosifs de guerre pour permettre aux civils de vivre dans un environnement sûr et sécurisé.

Surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme

33. Pendant l'exercice, la MINUSS a continué d'exécuter son mandat d'observation des droits de l'homme, s'intéressant avant tout aux violations et atteintes commises sur la personne de femmes et d'enfants, y compris toutes les formes de violence sexuelle liée aux conflits. Depuis la signature de l'Accord revitalisé, le nombre total de violations des droits humains attribuées aux parties au conflit a diminué. Toutefois, les civils continuent d'être frappés par des formes de violence profondément enracinées, à commencer par les violences intercommunautaires qui, au cours de l'exercice, ont été celles qui ont provoqué le plus grand nombre de victimes. Sur le plan judiciaire, l'impunité a continué de régner dans le pays pour les auteurs de violations graves des droits humains. La situation est restée globalement préoccupante en ce qui concerne les détentions prolongées et arbitraires, y compris la torture, les mauvais traitements et les détentions par procuration, ainsi que les détentions illégales de civils dans les installations des services militaires et de sécurité. Néanmoins, au moins 20 personnes associées aux forces de sécurité ont été condamnées pour des crimes commis contre des civils, y compris des actes de violence fondée sur le genre.

34. Malgré les restrictions d'accès et de circulation, y compris celles prises face à la pandémie de COVID-19, la Mission a été en mesure d'enquêter sur les violations et atteintes liées au conflit commises lors de troubles graves survenus dans les États de l'Équatoria-Central, de Jongleï, d'Unité et du Haut-Nil. Sur la base de ces enquêtes, elle a mis au point un mécanisme de suivi des incidents destiné à recueillir des informations sur les violations et atteintes liées au conflit, y compris des témoignages de victimes et de témoins oculaires, ainsi que des informations émanant de sources secondaires identifiées lors de missions sur le terrain. Au total, elle a établi, éléments à l'appui, 1 132 actes constitutifs de violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire ou d'atteintes à ces droits.

35. Au niveau de chaque bureau local, la Mission a effectué des visites dans des prisons et des centres de détention trois à quatre fois par mois et prôné le respect des normes internationales en matière de droits humains dans l'administration de la justice, tout en plaidant pour la libération des détenus arrêtés arbitrairement ou pour des infractions mineures, y compris des violations des mesures anti-COVID-19. Au cours de ces visites, elle a fait part de ses préoccupations au sujet des cas de détention prolongée et arbitraire, préoccupations qu'elle a réitérées au sein d'autres instances, notamment lors de rencontres sur les droits humains organisées, avec son appui, par la Commission des droits de l'homme du Soudan du Sud en vue d'améliorer la situation des droits humains dans le pays et auxquelles ont participé des institutions gouvernementales, des organisations de la société civile et des partenaires internationaux. Elle a également fourni un appui technique à la Commission des droits de l'homme et œuvré au renforcement de ses capacités pour lui permettre de mieux suivre les cas de détention prolongée et arbitraire dans tous les centres de détention,

y compris ceux du Service national de sécurité et des Forces sud-soudanaises de défense du peuple.

36. La Mission a établi, éléments à l'appui, 145 cas de violence sexuelle liée aux conflits et comptabilisé 189 victimes, soit une baisse significative par rapport à l'exercice précédent, au cours duquel 254 cas avaient été recensés et 1 054 victimes comptabilisées. Cette diminution s'explique principalement par la réduction des opérations militaires consécutive à l'application du cessez-le-feu permanent et de l'Accord revitalisé, ainsi que par le renforcement de l'interdiction des violences sexuelles liées au conflit par les parties au conflit, qui ont pris des engagements à cet égard et appliqué des plans d'action assortis de calendriers. Ainsi, la Police nationale sud-soudanaise, avec le concours de la Mission, a lancé le 19 novembre 2019 son plan de lutte contre la violence sexuelle liée au conflit, comme prévu dans le Communiqué conjoint du Gouvernement sud-soudanais et de l'Organisation des Nations Unies sur la lutte contre les violences sexuelles liées au conflit publié en 2014. En outre, les démarches menées sans relâche par la Mission auprès des hauts responsables du M/APLS dans l'opposition ont conduit M. Machar à prendre deux ordres de commandement en juillet et en décembre 2019, dans lesquels ont été réaffirmés la prohibition de la violence sexuelle liée au conflit et l'engagement de traduire leurs auteurs en justice et qui ont ouvert la voie à la libération des femmes et des jeunes filles retenues contre leur gré sur les bases du M/APLS dans l'opposition en Équatoria-Occidental. De même, le Front de salut national a émis deux ordres de commandement en août 2019 et en février 2020, portant prohibition de la violence sexuelle liée au conflit et mettant en place des mécanismes visant à renforcer la prévention et à amener les auteurs de violences sexuelles à répondre de leurs actes.

37. En partenariat avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), la MINUSS a publié trois rapports au cours de l'exercice : a) un rapport sur les violations des droits de la personne et les atteintes à ces droits commises en Équatoria-Central entre septembre 2018 et avril 2019 (juillet 2019) ; b) un rapport sur l'accès à la santé des rescapé(e)s de violations et d'atteintes liées au conflit au Soudan du Sud (mai 2020) ; c) une note sur la violence à l'égard des civils (mai 2020). Dans une lettre adressée à la MINUSS, le Ministère de la femme, de l'enfant et de la protection sociale a estimé que le rapport de mai 2020 sur les rescapé(e)s de violations et d'atteintes liées au conflit, publié au moment opportun, brossait un tableau fidèle des difficultés rencontrées par les rescapé(e)s, tout en prenant la mesure des problèmes à résoudre et en recensant les mesures déjà prises par le Gouvernement, notamment ses plans d'action. À cet égard, fort de la formation spécialisée et de l'appui technique fournis par la Mission aux organisations de la société civile, le Conseil des églises du Soudan du Sud a publié une déclaration le 19 juin 2020, dans laquelle il a exhorté les parties au conflit et les milices locales à mettre fin à la violence sexuelle liée au conflit et à faciliter l'accès des victimes aux services et aux programmes visant à créer des moyens de subsistance.

38. Le 7 février 2020, lors de la visite de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, le Gouvernement a signé un plan d'action global visant à faire cesser et à prévenir toutes les violations graves contre les enfants au Soudan du Sud. Dans la perspective de leur unification avec les Forces sud-soudanaises de défense du peuple, prévue dans l'Accord revitalisé, les forces de l'APLS dans l'opposition et de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud se sont engagées à respecter le plan d'action. En coopération avec la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et les parties au conflit, l'Organisation des Nations Unies a contribué à la libération et à la réintégration de 99 enfants. En outre, dans le cadre de sa stratégie d'intervention et de protection, la MINUSS a organisé 317 séances de formation et de sensibilisation à la protection de l'enfance, auxquelles ont participé 10 093 membres du Gouvernement

et de forces et groupes armés, 2 941 membres du personnel de l'ONU et 5 604 membres des populations locales. Les sessions de formation menées auprès des forces et groupes armés ont abouti à la désignation au sein de ces groupes de 150 nouveaux points focaux chargés de la protection de l'enfance. La MINUSS a également aidé les responsables pénitentiaires du pays à élaborer un protocole d'opérations pour les établissements d'éducation surveillée au Soudan du Sud et formé à la détention des mineurs 50 agents pénitentiaires affectés au centre d'éducation surveillée pour mineurs de Djouba, le but étant d'établir et de faire fonctionner dans le pays un réseau d'établissements de ce type.

39. La MINUSS a continué de plaider énergiquement pour l'adoption de mesures permettant d'amener toutes les parties au conflit au Soudan du Sud coupables de violations des droits humains ou d'atteintes à ces droits à répondre de leurs actes. Elle a mené des programmes ciblés et pratiques auprès d'officiers de justice militaire afin de renforcer leurs compétences en matière d'enquêtes et de poursuites dans ce type d'affaires et aidé à l'élaboration d'une brochure de prévention du viol et d'autres formes de violence sexuelle, organisée autour de cinq grands messages et destinée à être distribuée aux soldats et aux nouvelles recrues. Avec son concours, la Commission parlementaire nationale des droits de l'homme et des affaires humanitaires et la Commission des lois et de la justice ont mené de vastes consultations sur l'inscription en droit interne des crimes internationaux et soumis un rapport écrit à l'Assemblée législative nationale provisoire pour examen.

40. En partenariat avec d'autres parties prenantes, la MINUSS a fourni un appui technique et logistique au comité interministériel chargé des mécanismes internationaux qui, sous l'égide du Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles, a mené des consultations publiques sur la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. La Mission a également aidé les comités spécialisés de l'Assemblée législative nationale provisoire et les membres de l'Union des personnes handicapées à tenir des consultations publiques sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Grâce à cet appui, le pays a été en mesure de présenter des rapports nationaux aux organes conventionnels de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et un rapport sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées a été présenté à l'Assemblée législative nationale provisoire en vue de la ratification dudit traité. En outre, grâce aux activités de renforcement des capacités en matière de recueil de données et de rédaction de rapports et à l'appui logistique assurés par la MINUSS en partenariat avec une organisation non gouvernementale internationale, les organisations de la société civile du Soudan du Sud ont pu rédiger et soumettre en juin 2020 un rapport parallèle sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

41. La MINUSS a continué de contrôler l'application des dispositions concernant la justice transitionnelle énoncées dans l'Accord revitalisé. En dépit de l'appui technique qu'elle a apporté en collaboration avec des partenaires de la société civile (activités de sensibilisation et de renforcement des capacités, y compris création d'un centre de justice transitionnelle à Yeï en Équatoria-Central), peu de progrès ont été accomplis dans la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle au Soudan du Sud.

42. Les restrictions imposées en raison de la pandémie de COVID-19 ont entravé la bonne mise en œuvre des mandats relatifs aux droits de la personne et le suivi des plans d'action thématiques. Pour s'acquitter de sa mission, la MINUSS a procédé à un suivi à distance, s'appuyant à cette fin sur des réseaux locaux et d'autres contacts,

notamment les points focaux de protection de l'enfance désignés au sein des forces et groupes armés. Elle a également cherché l'occasion de mobiliser les autorités judiciaires et de les aider à faire face à la pandémie et a notamment aidé les responsables pénitentiaires du pays à élaborer un plan de préparation et d'intervention d'urgence contre la COVID-19. Suite à la promulgation, le 17 mars 2020, d'une directive du Service national des prisons prévoyant des mesures de désengorgement des centres de détention à des fins de prévention de la COVID-19, la MINUSS a suivi la mise en œuvre des mesures au niveau local et recommandé aux autorités nationales et locales de procéder à des libérations anticipées et de libérer davantage de détenus incarcérés dans tous les centres de détentions et prisons du pays.

Instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire

43. Au cours de l'exercice, en étroite collaboration avec les partenaires humanitaires, la MINUSS a contribué à créer des conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire, participant régulièrement aux forums de coordination humanitaire dans l'ensemble du pays. Elle a continué de s'attacher principalement à instaurer les conditions permettant aux partenaires humanitaires d'intervenir en toute impartialité et indépendance, partout où c'était possible, et à fournir des services de protection et d'autres formes d'appui logistique, sur demande et dans la limite de ses moyens.

44. La Mission a continué de participer à diverses réunions du groupe de protection et à des forums de coordination humanitaire visant à encourager la mise en commun des informations, à favoriser une meilleure appréciation des situations, à améliorer les dispositifs d'alerte rapide et à renforcer la coordination entre les différents acteurs intervenant sur le terrain. Son action a bien souvent permis de prendre des mesures coordonnées face à de nouvelles situations d'urgence humanitaire. Dans l'État des Lacs, la MINUSS a ainsi mené 23 évaluations et consultations en divers lieux, rencontrant les populations et les autorités locales afin de définir des stratégies et des mesures susceptibles de créer un environnement permettant de favoriser et de soutenir les retours volontaires et la réintégration. À l'issue de ces évaluations, Amongpiny, Malek et Rumbek-Nord ont été déclarés zones de tension et la Mission y a ensuite régulièrement mené des patrouilles en vue de réduire les menaces pesant sur les partenaires humanitaires et de permettre à ceux-ci d'y exercer en toute confiance leurs activités.

45. Au cours de l'exercice, la MINUSS a fourni des services de protection et d'autres formes d'appui et utilisé pour cela ses ressources militaires et de protection civile comme le prévoient les Directives sur l'utilisation des ressources militaires et de la protection civile étrangères dans le cadre des opérations de secours en cas de catastrophe, donnant suite à 68 demandes humanitaires sur les 91 qui lui ont été adressées. Les 23 autres demandes ont été appuyées par d'autres moyens ou annulées en raison d'un problème d'accès ou par l'auteur de la demande. La Mission a également fourni 207 escortes militaires à des convois humanitaires ou des déplacements par route de durée variable, principalement dans l'Équatoria et les États d'Unité, de Ouarrap et du Bahr el-Ghazal occidental. De plus, elle a mené des activités de lutte antimines afin de permettre l'acheminement de l'aide humanitaire, effectuant des études de terrain et neutralisant les mines et les engins non explosés sur les routes, les bandes d'atterrissage, les lieux de largage et de distribution de nourriture et tous autres sites jugés prioritaires par les intervenants humanitaires. Les études de terrain et les activités de déminage ont permis aux partenaires de mettre rapidement en place des centres humanitaires à Kajo Kaji (Équatoria-Central), Kodok et Malakal (Haut-Nil) et Leer (Unité). À Pibor (Jongleï), au lendemain de graves inondations, la MINUSS a également examiné un terrain destiné à accueillir un nouvel hôpital de campagne, à la demande de Médecins sans frontières. Toujours aussi indispensables,

les activités de lutte antimines ont permis à la MINUSS de s'acquitter de son mandat et de garantir la sûreté et la sécurité de son personnel, du personnel associé et de la population locale.

46. Par ailleurs, la police de la MINUSS a continué d'assurer la sécurité des partenaires humanitaires dans les sites de protection des civils, en particulier pendant l'acheminement et la distribution de l'aide. La MINUSS a également assuré la protection des aérodromes utilisés par les services aériens d'aide humanitaire et continué d'appliquer les accords conclus avec de nombreuses organisations humanitaires pour leur permettre d'héberger dans ses bases leur personnel et d'y entreposer leurs biens. Elle a également entretenu 2 589 km de grands axes routiers d'approvisionnement en collaboration avec le Kodak Programme alimentaire mondial (PAM), le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et les autorités gouvernementales, de sorte que les agents humanitaires puissent desservir les principaux pôles humanitaires de manière ininterrompue, renforcer leurs capacités de pré-positionnement dans les zones les plus reculées et moins dépendre des moyens aériens.

Appui à la mise en œuvre de l'Accord revitalisé et au processus de paix

47. Au cours de l'exercice, la MINUSS a grandement contribué à l'action qui a permis de mener à bonne fin la période de prétransition et de constituer le Gouvernement provisoire revitalisé, s'entretenant avec toutes les parties prenantes de manière impartiale, facilitant l'échange d'informations, favorisant l'instauration d'un climat de confiance et apportant un appui technique à certains organes d'exécution. Ainsi, elle a facilité le dialogue entre dirigeants politiques et entre partenaires régionaux et nationaux, leur permettant d'examiner la mise en œuvre de l'Accord revitalisé et de recenser les travaux à mener en priorité dans la perspective de la formation du Gouvernement provisoire revitalisé. Le Représentant spécial du Secrétaire général et les Représentants spéciaux adjoints ont exercé leurs bons offices à l'appui du processus de paix et se sont entretenus avec de hauts responsables du Gouvernement et des chefs de l'opposition, des chefs traditionnels, des États Membres et des représentants de l'Union africaine et de l'IGAD. La Mission a poursuivi ses efforts visant à assurer une action cohérente et à coordonner le soutien apporté par les partenaires internationaux et régionaux au processus de paix et continué d'inviter les parties à rester attachées au processus de paix et à accélérer la mise en œuvre des mesures prévues au titre de la prétransition. Elle a continué de prendre une part active aux réunions de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée et de les appuyer, de coordonner les réunions diplomatiques régulièrement organisées entre les membres locaux du corps diplomatique et de faire le point sur l'avancement du processus de paix lors de plusieurs réunions du Conseil de sécurité, du Conseil des ministres de l'IGAD et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. À cet effet, elle s'est étroitement coordonnée avec l'Envoyé spécial de l'IGAD pour le Soudan du Sud et d'autres partenaires internationaux et régionaux, participant notamment à un séminaire-retraite des envoyés spéciaux en octobre 2019.

48. La MINUSS s'est beaucoup appuyée sur les relations et les réseaux tissés par le passé avec les parties au conflit et d'autres acteurs pour exercer ses bons offices et permettre aux parties de rester mobilisées. Elle a continué d'être régulièrement en contact avec le Président et le premier vice-président, le Représentant spécial du Secrétaire général exhortant les parties prenantes à participer de manière continue et constructive aux efforts de paix en cours, tout en soulignant le rôle des femmes dans le processus de paix. Elle a dialogué avec toutes les autres parties prenantes à plusieurs niveaux, dont les responsables de l'opposition, les partis politiques, les parlementaires, les organisations de la société civile, notamment les groupes

professionnels et les organisations de femmes et de jeunes, et les membres du corps diplomatique en poste à Djouba. Toutes les parties prenantes ont fait bon accueil aux initiatives de la MINUSS, y compris celle engagée auprès des autres signataires de l'Accord revitalisé. La Mission a également usé de ses bons offices pour encourager les non-signataires à participer au processus de paix, rencontrant l'Envoyé spécial de l'IGAD à plusieurs reprises ainsi que les représentants de la Communauté de Sant'Egidio dont le siège est à Rome.

49. La Mission a redoublé d'efforts pour favoriser les conditions propices à l'instauration d'un climat de confiance, œuvrant à l'élargissement de l'espace civique et politique et encourageant la participation réelle des femmes au processus de paix. À cet égard, elle a organisé plusieurs forums de dialogue en vue d'aider les parties prenantes nationales à promouvoir un esprit d'ouverture dans le débat politique, à se faire davantage confiance et à instaurer un climat propice au consensus, les participants étant invités à faire part de leurs expériences dans un cadre neutre et impartial. Parmi ces forums, l'on peut citer : les tables rondes politiques bihebdomadaires de Radio Miraya ; le forum des partis politiques, appuyé par un facilitateur international et destiné à donner suite aux forums de dialogue tenus au cours de l'exercice précédent ; le forum de suivi, qui réunit les dirigeants de partis ; l'atelier visant à examiner la mise en œuvre de l'Accord revitalisé. Fait remarquable, le forum des partis politiques et le forum de suivi ont rassemblé de nombreux représentants de partis politiques et de groupes, y compris tous les signataires de l'Accord revitalisé, qui se sont entretenus librement les uns avec les autres et ont réaffirmé leur volonté de mener à bien la transition. Ces forums ont été le fruit d'un travail de longue haleine de la MINUSS. Par ailleurs, celle-ci a continué de faire connaître l'Accord revitalisé à des fins de sensibilisation et d'appropriation aux niveaux national et infranational. Elle a mené des campagnes d'information à l'échelon local, comme l'initiative « Bâtissons une paix durable ensemble », au cours de laquelle des responsables politiques nationaux ont rencontré les populations locales lors de réunions publiques pour leur expliquer l'Accord revitalisé et les modalités de sa mise en œuvre.

50. Au niveau infranational, depuis la signature de l'Accord revitalisé, une grande soif de paix se faisait sentir sur le terrain, dirigeants locaux et chefs de l'opposition étant prêts à participer à des activités de rapprochement. La Mission a donc continué d'appuyer les activités de rapprochement et de renforcement de la confiance au niveau local. Grâce à ses bons offices et à son appui logistique, 29 activités de rapprochement et de renforcement de la confiance ont été mises en œuvre, ce qui a permis de renforcer la coordination et la collaboration entre les commandants sur le terrain et les représentants politiques du Gouvernement et de l'opposition et, par là même, de réduire fortement les dissensions politiques. Mettant à profit cette expérience, la MINUSS a organisé trois rencontres intercommunautaires à Djouba, lesquelles ont réuni des acteurs venus des différentes régions du Soudan du Sud et des responsables nationaux, afin de favoriser la participation de la population locale au processus de paix et de renforcer les liens entre les acteurs aux niveaux infranational et national.

51. La Mission a redoublé d'efforts pour favoriser la mise en œuvre des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité et notamment pour promouvoir la disposition de l'Accord revitalisé prévoyant un taux de 35 % de femmes à tous les niveaux de responsabilité et la participation des femmes au processus de paix. En parallèle aux actions de sensibilisation menées à haut niveau par le Représentant spécial du Secrétaire général et le Président du Soudan du Sud, la MINUSS a continué de coopérer avec des groupes et des organisations de femmes afin de promouvoir la participation des femmes à la mise en œuvre de l'Accord revitalisé. Elle a notamment organisé 34 ateliers locaux visant à renforcer la capacité des organisations de femmes et des femmes les plus influentes à participer aux processus de décision, fourni un

appui technique à la tenue d'une conférence nationale des femmes, organisée par le Ministère de la femme, de l'enfant et de la protection sociale et financée par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), et réuni le Groupe de suivi et de sensibilisation pour les questions relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité au Soudan du Sud, lequel est chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord revitalisé et de prôner des mesures efficaces concernant les femmes et la paix et la sécurité.

52. En dépit de progrès inégaux accomplis dans la mise en œuvre des activités prévues dans l'Accord revitalisé, du fait d'un manque de consensus politique, la MINUSS a continué de travailler avec les organes d'exécution établis aux termes de l'Accord, exerçant ses bons offices, appelant à des progrès concrets dans la mise en œuvre desdites activités et collaborant avec la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée et le Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité. Elle a également apporté son expertise technique au Comité d'examen de la défense stratégique et de la sécurité lors de l'élaboration du cadre normatif de la réforme du secteur de la sécurité et fourni un appui (conseils stratégiques, assistance technique, coordination, activités de sensibilisation et de suivi) à la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration. Son action a permis de faire mieux comprendre les difficultés rencontrées par les institutions, quand bien même les résultats d'ensemble ont été limités en raison de la lenteur des progrès accomplis dans la mise en œuvre des grandes priorités au cours de l'exercice. Si la procédure de révision constitutionnelle a peu progressé, la MINUSS a toutefois fourni une assistance technique au Comité national chargé des amendements constitutionnels et à d'autres organismes, les aidant à réviser et à élaborer des projets de texte constitutionnel, et réuni les partenaires internationaux et régionaux autour de la question de la rédaction de la constitution définitive afin de faciliter la création d'un forum de coordination de l'appui constitutionnel.

53. La Mission a continué de fournir un appui administratif, logistique, opérationnel et communications au Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, accueillant dans chacune de ses neuf bases, une équipe de surveillance et de vérification. Ces équipes ont traité plusieurs plaintes faisant état de violations du cessez-le-feu en effectuant des visites sur le terrain et assuré l'appui et le suivi des sites de cantonnement et de formation établis aux fins de la mise en œuvre de l'Accord revitalisé. Certaines des visites sur le terrain ont été appuyées par les moyens aériens de la MINUSS ou menées conjointement avec elle. La Mission a également pris une part active aux neuf réunions du comité directeur du Mécanisme et à cinq réunions de ses comités techniques.

54. Les conférences de dialogue régionales organisées dans le cadre du dialogue national se sont achevées en août 2019 et ont permis de progresser sur la voie de l'inclusion et du compromis, de nouveaux membres ayant prêté serment ; tous les partis et blocs d'opposition y participent désormais, à l'exception du M/APLS dans l'opposition, qui a préféré être associé au processus en qualité d'observateur. Une fois les conférences régionales achevées, en août 2019, priorité a été donnée aux préparatifs de la conférence nationale, initialement prévue pour le 16 mars 2020, mais qui a dû être reportée pour laisser toute la place aux activités visant à former le nouveau gouvernement de transition. La MINUSS a continué de collaborer avec le secrétariat du dialogue national en participant aux séances plénières en qualité d'observateur, et a formulé des conseils techniques sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience.

55. Malgré les problèmes que la pandémie de COVID-19 posent à l'exécution du mandat, la direction de la MINUSS a continué de s'entretenir avec les principales parties prenantes pour suivre les progrès accomplis et promouvoir l'application de l'Accord revitalisé au sein du nouveau comité créé par le Président et chargé de superviser sa mise en œuvre. La Mission a continué de réfléchir et de recourir à des moyens inédits et créatifs de collaborer avec ses partenaires en vue de renforcer l'espace civique et politique et d'homogénéiser les messages de paix, notamment en développant ses émissions de radio et ses programmes de dialogue virtuel.

Pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)

56. La pandémie de COVID-19 a eu une grande incidence sur la capacité de la Mission de mener à bien les activités prescrites par son mandat au cours du dernier trimestre de l'exercice considéré. À partir de février 2020, la MINUSS s'est préparée à l'apparition du virus au Soudan du Sud : elle a notamment pris des mesures préventives de distanciation physique au niveau de la Mission et élaboré un plan d'urgence qui venait compléter le plan de lutte contre la pandémie mis en place à l'échelle du système des Nations Unies et comportait des considérations essentielles pour les sites de protection des civils. Le Gouvernement sud-soudanais a mis en place en mars 2020 une équipe spéciale de haut niveau chargée de lutter contre la COVID-19 et de coordonner les efforts déployés pour prévenir et endiguer la propagation de la pandémie au Soudan du Sud. À la suite de l'apparition des premiers cas dans le pays en avril 2020, il a également pris plusieurs mesures visant à limiter les déplacements et à faire observer une distance physique. Certaines des restrictions imposées face aux craintes que la communauté internationale n'ait introduit le virus dans le pays ont eu une incidence négative sur les opérations de la MINUSS, mais la situation s'est ensuite améliorée après que le Président a fait une déclaration dans laquelle il a conseillé d'éviter de prendre pour cible qui que ce soit. La Mission a continué de collaborer avec le Gouvernement et certaines des restrictions, notamment celles bloquant les bases de la MINUSS et celles empêchant les patrouilles d'accéder à certains sites, ont été partiellement levées. La suspension des relèves du personnel en tenue, qui est entrée en vigueur fin mars 2020, a entravé les opérations de la Mission, tout comme le retard pris dans l'approbation des nouvelles entrées sur le territoire, qui a principalement concerné le personnel en tenue jusqu'à la fin de l'exercice considéré. Pendant la suspension, les composantes Appui et Police et la composante militaire ont travaillé sans relâche en vue de mettre en place des dispositifs de quarantaine et d'isolement et de renforcer les capacités médicales, notamment en matière de dépistage, afin que les relèves puissent reprendre rapidement une fois la suspension levée. Des vastes efforts de planification et de programmation ont été faits pour que les agents en tenue dont le départ avait été le plus retardé soient les premiers à être relevés et à quitter le pays. À la suite de discussions approfondies avec les autorités publiques, la Mission a obtenu les permis d'entrée et de sortie nécessaires pour que les relèves puissent vraiment reprendre à partir de juillet 2020.

57. Au cours de l'exercice considéré, la Mission a pris des mesures pour limiter les contacts avec la population locale et les parties prenantes afin d'éviter que la COVID-19 ne se propage et de limiter l'exposition à ce virus. En parallèle, le personnel civil et les agents en tenue ont adapté leurs modes de fonctionnement à la situation, notamment en trouvant d'autres moyens d'exécuter le mandat de la Mission : ils ont entretenu les contacts avec les parties prenantes locales en tenant un nombre réduit de réunions en présentiel, pendant lesquelles des mesures de distanciation physique ont été prises, ont tiré pleinement parti des outils de visioconférence et d'autres technologies en réseau et se sont davantage servis de Radio Miraya. Au vu de la situation d'urgence liée à la COVID-19, la MINUSS a

décidé d'accorder la priorité aux activités suivantes : a) continuer d'appuyer le processus de paix et veiller à ce que l'accent soit mis sur ce processus ; b) déployer des forces en vue de mener des opérations de protection des civils et ainsi de sauver des vies ; c) prévenir et réduire la transmission de la COVID-19 dans les sites de protection des civils, en collaboration avec les partenaires humanitaires ; d) appuyer les efforts faits au niveau des États pour lutter contre la COVID-19 ; e) faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire ; f) faire en sorte que les itinéraires de ravitaillement restent constamment ouverts ; g) assurer la sécurité et le bien-être de l'ensemble de son personnel.

58. La MINUSS a également redéfini ses priorités en vue d'appuyer les efforts accomplis par le pays pour prévenir, endiguer et combattre la pandémie ; elle a mis l'accent en particulier sur les domaines dans lesquels les capacités infranationales étaient limitées et a utilisé les ressources dont elle disposait déjà, notamment les moyens de génie de la force. Elle a mené de toute urgence une campagne de sensibilisation, dans le cadre de laquelle elle s'est servie de camions promotionnels pour diffuser des messages de santé publique et a distribué 80 000 affiches et brochures d'information dans sept langues à la population du pays, y compris dans les sites de protection des civils. Radio Miraya a également diffusé des messages d'intérêt général et consacré une grande partie de ses émissions d'information et de sa programmation à la COVID-19. La Mission a entrepris, en coordination avec d'autres partenaires humanitaires, la remise en état des établissements de santé de huit sites et mis l'accent principalement sur les établissements visés dans le plan national de lutte contre la COVID-19. Elle a également prêté une assistance aux équipes spéciales et aux établissements de santé opérant au niveau des États, notamment en leur fournissant des articles et des équipements médicaux et autres, dispensé une formation aux professionnels de la santé locaux et installé des stations de lavage des mains dans plusieurs agglomérations, notamment à Djouba, Yei et Torit. De plus, 2 800 radios portatives ont été distribuées dans des endroits éloignés des États de l'Équatoria-Central, de l'Équatoria-Oriental, de Jongleï, des Lacs et de Ouarrap, et du savon et des masques en tissu ont été produits par des membres des collectivités et distribués à la population et aux autorités locales. Dans ce contexte, la MINUSS a participé activement aux activités des équipes spéciales et des groupes de travail techniques chargés de lutter contre la COVID-19 au niveau des États pour s'assurer que son soutien s'inscrivait dans une action coordonnée au niveau local.

59. Dans le domaine de l'appui, la Mission a notamment pris les mesures ci-après pour faire face à la pandémie de COVID-19 :

a) Des équipements de protection individuelle et des articles de prévention et de contrôle des infections destinés à son personnel ont été achetés. En réponse aux demandes de soutien urgent présentées par les autorités nationales et les autorités des États, la MINUSS a fourni une assistance, notamment des équipements de protection individuelle et d'autres fournitures médicales essentielles, aux installations médicales nationales et aux hôpitaux publics qui participaient aux activités de prévention et de contrôle de la COVID-19, afin d'accroître leurs capacités ;

b) Tous les dispensaires de niveau I et tous les hôpitaux de niveau II de la Mission ont été dotés d'installations d'isolement et de quarantaine aux fins de la gestion des cas de COVID-19 ;

c) Il a été conseillé aux membres du personnel de la Mission présentant des facteurs de comorbidité ou appartenant à une tranche d'âge plus élevée de rentrer chez eux et de télétravailler. Des modalités de travail exceptionnelles ont également été mises en place dans les bureaux afin de favoriser l'application de mesures de distanciation physique et de réduire le risque de transmission ;

- d) Des téléconsultations ont été menées avant que les patients ne se rendent dans les dispensaires et hôpitaux afin de réduire le risque d'infection pour le personnel de santé ;
- e) Les capacités de l'hôpital de niveau II+ de Djouba ont été renforcées.

Activités de fond et autres activités relatives aux programmes

60. L'action menée par la MINUSS au cours de l'exercice considéré a recouvert une série d'activités de fond qu'elle a exécutées elle-même. Seuls trois des projets entrepris pendant l'exercice considéré ont été confiés à des partenaires d'exécution locaux. Après le début de la pandémie de COVID-19, la plupart des activités de fond relatives aux programmes qui donnaient lieu à des rassemblements publics, notamment les conférences de paix, les ateliers et les séances de formation, ont été suspendues. Le taux d'utilisation des ressources allouées aux activités relatives aux programmes avait toutefois déjà atteint plus de 90 % à la fin du mois de mars 2020. Par la suite, la Mission a décidé de consacrer les ressources restantes aux activités de soutien aux initiatives locales de lutte contre la COVID-19 visant à sensibiliser le public aux mesures de prévention du virus, à la formation du personnel de santé local et à la fourniture d'un soutien aux initiatives locales de production de masques et de savon. Cette réaffectation des ressources a non seulement permis de fournir des équipements de protection à la population, qui en avait bien besoin, mais aussi d'offrir des moyens de subsistance pour une durée limitée aux femmes touchées par la pandémie.

61. Pendant l'exercice considéré, la Mission a mené les activités ci-après. On trouvera des informations détaillées à cet égard dans les rubriques consacrées aux produits correspondants du cadre de budgétisation axée sur les résultats de la Mission.

a) Renforcement de la confiance. Les activités menées ont tenu notamment à l'usage des bons offices de la Mission au niveau des États et au niveau local en vue d'apaiser les conflits intercommunautaires et de promouvoir le dialogue ; à l'amélioration des règlements applicables à la transhumance transfrontière ; à l'appui au rapprochement et au renforcement de la confiance au niveau local entre le Gouvernement et les populations partisans de l'opposition ; à l'amélioration des relations entre civils et militaires ; au développement d'infrastructures de paix au niveau local. En tout, 150 activités ont été mises en œuvre dans l'ensemble du pays, comme indiqué au paragraphe 24 du présent rapport. Grâce à l'appui apporté aux mécanismes locaux dans le cadre de la gestion de la transhumance, le nombre de cas de vol de bétail a considérablement diminué et les résolutions adoptées à l'issue des conférences tenues avant et après la transhumance ont été mieux respectées. La MINUSS a également soutenu les activités liées au rapprochement au niveau local et le dialogue entre civils et militaires. Ces efforts ont abouti à une diminution notable des hostilités entre les forces armées, à une amélioration des relations et au renforcement de la liberté de circulation, des échanges commerciaux et de l'accès humanitaire. D'autres activités ont contribué à l'atténuation et au règlement des conflits locaux, et d'autres encore ont consisté à aider les institutions infranationales à promouvoir la coexistence pacifique et à favoriser la réconciliation au niveau local ;

b) Droits humains. Les activités menées ont consisté à surveiller la situation, à conduire des enquêtes et à établir des rapports concernant les violations des droits humains et atteintes à ces droits ; à appuyer les mécanismes nationaux de justice, notamment de justice transitionnelle ; à organiser des ateliers et des séances de sensibilisation ; à poursuivre le dialogue avec les parties prenantes afin de plaider en faveur de l'adoption de mesures de prévention et de protection en matière de violence sexuelle liée aux conflits et de violence contre les enfants. En tout, 166 activités de renforcement des capacités et séances de sensibilisation, y compris des activités de

collaboration avec les partenaires dans le cadre du forum national des droits humains, ont été organisées sur une série de questions liées aux droits humains. La Mission a également organisé 317 séances de formation et de sensibilisation à la protection des enfants destinées à 18 913 personnes ainsi que 57 ateliers et activités de sensibilisation concernant la protection des populations contre les violences sexuelles liées aux conflits. Les efforts constants de sensibilisation menés dans le cadre de ces séances ont abouti aux progrès décrits aux paragraphes 35, 36, 38 et 40 du présent rapport et notamment au lancement du plan d'action relatif à la Police nationale sud-soudanaise, à la prise, par le M/APLS dans l'opposition et le Front de salut national, d'engagements précis en matière de prévention des violences sexuelles liées aux conflits et de lutte contre ces violences, et à la libération et à la réintégration de 99 enfants, dont 3 filles, retenus par divers groupes armés ;

c) Consolidation de la paix. Les activités ont consisté notamment à établir et à faciliter des dialogues de haut niveau avec les parties à l'Accord revitalisé et les responsables du dialogue national ; à créer et à organiser des forums des partis politiques (voir par. 49 du présent rapport), et d'autres forums de dialogue sur l'ouverture de l'espace politique visant les acteurs de la société civile ; à organiser des forums mensuels avec la communauté diplomatique dans l'optique de garantir la coordination de l'appui apporté à la mise en œuvre de l'Accord revitalisé ; à organiser sur Radio Miraya des ateliers et des tables rondes sur la mise en œuvre de l'Accord revitalisé ; à organiser des ateliers sur les femmes et la paix et la sécurité, en mettant l'accent sur la participation des femmes au processus de paix et sur la disposition de l'Accord revitalisé exigeant la présence de 35 % à tous les niveaux de gouvernance, comme indiqué au paragraphe 51 du présent rapport ; à poursuivre la collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies en vue de déterminer les possibilités de réintégration volontaire des personnes déplacées et d'apporter un soutien à cet effet. Dans le cadre des activités visant à favoriser les retours, des ONG locales ont mis en œuvre trois projets, qui ont consisté à organiser divers cours de formation professionnelle et de formation à la gestion d'entreprise à l'intention de rapatriés et de jeunes à risque et à distribuer des charrues à bœufs et des fourneaux économes en énergie ;

d) État de droit/institutions chargées de la sécurité/réforme du secteur de la sécurité/lutte contre la violence de proximité. Les activités ont notamment consisté à fournir un appui au projet de renforcement de la confiance lancé par la Police nationale sud-soudanaise et à sensibiliser 3 875 policiers et agents des services répressifs au droit international humanitaire ainsi qu'aux procédures d'enquête et de poursuite dans les affaires de violence sexuelle et fondée sur le genre et de violence sexuelle liée aux conflits (voir par. 21 du présent rapport) ; à organiser des séances de formation à l'intention des membres de groupes de surveillance locaux, dans l'optique d'appuyer les initiatives de prévention de la criminalité et de renforcement de la sécurité au niveau local ; à aider les agents de l'appareil national de justice à enquêter sur les crimes commis dans les sites de protection des civils et à en poursuivre les auteurs ; à faciliter la tenue d'audiences foraines tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des sites de protection des civils, comme indiqué au paragraphe 31 du présent rapport ; à fournir des conseils techniques aux institutions judiciaires nationales en vue de renforcer leurs capacités en matière de lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre et à mettre en place un système national de justice pour mineurs conforme aux normes internationales.

C. Activités d'appui de la mission

62. Durant l'exercice 2019/20, la Mission a continué d'employer plus efficacement ses ressources et de rechercher des gains d'efficacité ; à cette fin, elle a poursuivi la

normalisation de la prestation de services, perfectionné la gestion de la chaîne d'approvisionnement et recouru davantage à l'analyse décisionnelle pour mieux répondre à ses priorités. Elle a également réalisé des progrès dans la mise en service et l'utilisation des modules de planification stratégique, de budgétisation et de gestion de la performance d'Umoja, notamment des fonctionnalités de gestion stratégique et d'établissement du budget.

63. Au cours de l'exercice considéré, la MINUSS a mis en œuvre, entièrement ou en grande partie, 22 projets de construction, dont 8 ont entraîné des dépenses de 1 million de dollars ou plus : a) la construction de stations traditionnelles de traitement des eaux à Tomping, à Malakal et à Bentiu (1,3 million de dollars) ; b) la construction d'une unité centrale de production d'électricité à la Maison des Nations Unies et au complexe de la MINUSS à Tomping (2,4 millions de dollars) ; c) la construction d'une aire de chargement et d'escale pour les hélicoptères Mi-26 à l'aéroport international de Djouba (1,0 million de dollars) ; d) la construction de canalisations à la Maison des Nations Unies (1,7 million de dollars) ; e) la construction de blocs sanitaires en dur destinés au personnel en tenue dans tous les sites de la Mission (2,4 millions de dollars) ; f) la construction de cuisines en dur destinées au personnel en tenue dans tous les sites de la Mission (1,2 million de dollars) ; g) la remise en état des routes intérieures à la Maison des Nations Unies (2,8 millions de dollars) ; h) la construction de centrales solaires à la Maison des Nations Unies et au complexe de Wau (2,0 millions de dollars). Les projets de construction ont bien avancé pendant la majeure partie de l'exercice considéré, mais, au cours du dernier trimestre, ils ont été entravés par la pandémie de COVID-19 : la chaîne d'approvisionnement a été perturbée ; les déplacements ont été restreints ; les frontières et les aéroports ont été fermés ; la présence et les opérations de la Mission ont été limitées aux fonctions essentielles ; les priorités en matière de génie ont été redéfinies et les moyens de gestion des projets ont été réaffectés afin de construire urgemment des centres d'isolement et de quarantaine ; l'octroi de visas aux entrepreneurs chargés de l'exécution des projets et aux membres du personnel a pris du retard. Ces difficultés ont été aggravées par la saison des pluies, qui a été plus longue et plus intense que d'habitude. L'achèvement de certains projets a donc été reporté à l'exercice 2020/21. Les projets ont eu plusieurs résultats positifs pour la Mission : de l'eau potable a été distribuée au personnel, la production et la distribution d'électricité ont été améliorées, des sites de chargement et d'escale sûrs et efficaces ont été mis en place pour les hélicoptères Mi-26, le soutien logistique a été renforcé, les services collectifs offerts au personnel en tenue ont été améliorés, de l'énergie verte a été produite et l'empreinte carbone de la Mission a été réduite, celle-ci étant moins tributaire des groupes électrogènes fonctionnant avec des combustibles fossiles.

64. Dans le cadre de l'action qu'elle mène pour préserver l'environnement, la Mission a continué d'exécuter plusieurs projets destinés à réduire son empreinte écologique, à savoir notamment : a) la construction d'une unité centrale de production d'électricité à la Maison des Nations Unies et au complexe de Tomping ; b) l'acquisition d'un incinérateur de déchets à air contrôlé à chambre double et à haut rendement, d'incinérateurs de déchets médicaux portatifs, d'un broyeur de bouteilles en plastique et de cannettes, de broyeurs d'ampoules, de poubelles et de composteurs de déchets ; c) la construction de quatre fosses septiques à trois chambres à la Maison des Nations Unies et au complexe de la MINUSS à Tomping ; d) l'installation de 26 stations d'épuration et de 6 stations de traitement des eaux ; e) la mise en place de zones de stockage des déchets appropriées dans plusieurs sites ; f) la construction de plateformes en béton respectueuses de l'environnement pour les groupes électrogènes et sur les sites de stockage de carburant, afin d'éviter les fuites et les déversements ; g) la plantation de 10 000 arbres indigènes ; h) la mise en service d'une centrale

solaire à énergie renouvelable à la Maison des Nations Unies et la construction d'une centrale solaire à Wau. Des initiatives ont également été prises en vue de renforcer la mise en place du système de gestion de l'environnement de la Mission et d'améliorer le suivi de la consommation d'eau et d'électricité, de la production de déchets solides et des émissions de gaz à effet de serre de la MINUSS.

D. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional

65. Au cours de l'exercice 2019/20, la MINUSS a collaboré étroitement avec des partenaires opérant dans la région, notamment l'Union africaine et l'IGAD, pour faire avancer le processus de paix et appuyer la mise en œuvre de l'Accord revitalisé. Le Représentant spécial du Secrétaire général s'est régulièrement entretenu avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique et la Représentante spéciale du Secrétaire général auprès de l'Union africaine, avec lesquels il a coordonné l'appui fourni par l'ONU et les missions de bons offices concernant le processus de paix au Soudan du Sud. Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique ont tiré parti de leurs avantages relatifs et de leur proximité géographique pour s'entretenir régulièrement et en temps opportun avec la Commission de l'Union africaine et le secrétariat de l'IGAD au sujet de questions concernant le Soudan du Sud.

66. De plus, la MINUSS a continué de mettre en œuvre des dispositifs de coordination avec d'autres partenaires régionaux, notamment en apportant son soutien à la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), dont le mandat consiste à appuyer le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, y compris grâce à des groupes de travail consacrés à des questions portant sur la logistique, la sécurité, les opérations et la communication et grâce à des vols de passagers spécialement affrétés au départ d'Entebbe (Ouganda) et à destination de Wau via Djouba. Elle a également continué de fournir un appui au bureau de liaison de la FISNUA à Djouba, selon que de besoin.

67. Le Centre de services régional d'Entebbe a continué d'apporter un appui régional, notamment à la Mission, dans les domaines suivants : entrée en fonctions et cessation de service, prestations et états de paie, règlement des fournisseurs, droits à prestation et voyages, traitement des demandes d'indemnité (par exemple pour les frais d'études et le remboursement des frais de voyage en mission), services de caisse, formation et services de conférence, transports et contrôle des mouvements et services informatiques.

68. La Mission a continué de faire appel à la Section de l'appui centralisé aux achats d'Entebbe pour rationaliser les services d'achat en Afrique centrale et en Afrique de l'Est par les moyens suivants : gestion régionale des fournisseurs et regroupement des achats au titre des contrats-cadres régionaux.

E. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées

69. La MINUSS a continué de travailler en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies dans les domaines prioritaires communs, conformément à son mandat et au Cadre de coopération de l'ONU pour la période 2019-2021. Au cours de l'exercice considéré, le Représentant spécial du Secrétaire général a présidé les réunions hebdomadaires du conseil de direction, lesquelles rassemblaient tous les responsables des organismes, fonds et programmes des Nations Unies présents au Soudan du Sud. De plus, la Mission a participé aux réunions bihebdomadaires des

équipes de gestion des programmes et de gestion des opérations de l'équipe de pays des Nations Unies et s'est régulièrement entretenue avec le Bureau du Coordonnateur résident au sujet des questions de planification stratégique des frontières.

70. Tout au long de l'exercice considéré, la MINUSS a continué d'entretenir des contacts réguliers avec les organismes des Nations Unies compétents et de coopérer avec eux dans les domaines d'intérêt commun, notamment dans le cadre du partenariat relevant du programme de relèvement et de résilience et d'autres initiatives conjointes. Par exemple, elle a mis en œuvre, en collaboration avec le PNUD et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, un projet de renforcement du dialogue pour la paix et la réconciliation au Soudan du Sud, financé par le Fonds pour la consolidation de la paix, qui vise à renforcer les instances locales de dialogue et les structures de paix en vue de résoudre les conflits communautaires ainsi que les mécanismes locaux de réglementation de la transhumance interétatique. Elle a également mis en œuvre, en partenariat avec le PAM, un projet « vivres pour la paix » dans l'État du Bahr el-Ghazal septentrional, qui a amélioré la sécurité alimentaire et permis aux femmes d'occuper l'espace public avec une plus grande confiance en améliorant leurs moyens de subsistance et leurs possibilités de revenu.

71. Au cours de l'exercice considéré, la coordination approfondie entre la MINUSS et l'équipe de pays pour l'action humanitaire s'est poursuivie sous la direction du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) et dans le cadre de réunions hebdomadaires associant tous les partenaires humanitaires, outre les réunions trimestrielles du Comité de haut niveau chargé de superviser les activités humanitaires, coprésidé par le Ministre des affaires gouvernementales. Le groupe de travail de la MINUSS et de l'équipe de pays pour l'action humanitaire, coprésidé par la Mission et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires à Djouba, a continué de s'attaquer à des problèmes critiques, notamment pour ce qui est de planifier l'avenir des sites de protection des civils, de trouver des solutions qui permettraient de garantir un retour et une réintégration sûrs, volontaires et dignes aux personnes déplacées et d'y contribuer, et de superviser la riposte face à la pandémie de COVID-19 pour s'assurer que les sites de protection des civils sont pris en compte.

72. La MINUSS a continué de mettre en œuvre la stratégie en trois volets de l'ONU à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles, notamment en élaborant un guide d'information à ce sujet, un projet de protocole de partage d'informations et une stratégie en matière de droits des victimes et d'assistance adoptée à l'échelle du système. Elle a collaboré avec l'équipe spéciale chargée de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles afin de fournir une assistance aux victimes et intégré des mesures d'assistance aux victimes dans la stratégie de prévention à l'échelle du système et le plan de travail interinstitutions. Le plan de travail s'inspire des travaux de la MINUSS et de l'équipe de pays des Nations Unies et vise à promouvoir et à protéger les droits humains, à parvenir à l'égalité des genres et à donner aux femmes et aux filles les moyens de se prendre en charge, notamment grâce à l'élimination de toutes les formes de violence à leur égard.

F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

Composante 1 : protection des civils

Réalisation escomptée 1.1 : Renforcement de la protection des civils par l'action et la mobilisation politiques

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

1.1.1 Augmentation du nombre d'initiatives prises par les autorités du pays, des États et des comtés ainsi que par des acteurs non étatiques pour protéger les civils (2017/18 : 125 ; 2018/19 : 185 ; 2019/20 : 135)

On a enregistré un total de 161 initiatives prises par les autorités du pays, des États et des comtés ainsi que par des acteurs non étatiques pour protéger les civils, notamment : des activités de rapprochement et de renforcement de la confiance menées au niveau local par les pouvoirs publics, des responsables de l'opposition et des groupes armés, des déclarations et des accords communs, ou encore le déploiement conjoint de forces organisées dans les zones de conflit, ce qui a permis d'accroître la liberté de circulation des civils, de renforcer la coordination sur les questions de sécurité, d'assurer la gestion pacifique des migrations pastorales, de réduire les vols de bétail et de faciliter l'accès dans les États de l'Équatoria-Central, de l'Équatoria-Occidental, de Jongleï, de l'Unité, du Haut-Nil, de Ouarrap, du Bahr el-Ghazal occidental et dans la Zone administrative du Grand Pibor

1.1.2 Communication avec les autorités du pays et des États, les populations locales et la société civile en vue de régler les problèmes touchant la protection des civils (2017/18 : 744 réunions ; 2018/19 : 893 réunions ; 2019/20 : 750 réunions)

Au total, 1 502 réunions ont été organisées pour engager le dialogue avec des parties prenantes nationales et locales sur des problèmes liés à la protection des civils, ce qui représente une augmentation considérable par rapport aux 893 réunions tenues au cours de l'exercice précédent. Cela s'explique principalement par la recrudescence de la violence communautaire dans tout le pays et par les avancées dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé. Ces rencontres ont eu des résultats divers. À Renk (État du Haut-Nil), par exemple, pour la première fois, 3 femmes ont été nommées aux tribunaux coutumiers locaux ; dans les États de l'Équatoria-Oriental et du Bahr el-Ghazal septentrional, la mobilisation de femmes de différentes régions en tant qu'agentes ou ambassadrices de la paix a facilité la résolution de conflits locaux

Produits prévus

Produit(s)

exécuté(s) :

oui, non

ou nombre

Observations

Missions de bons offices menées à l'appui de l'action entreprise à l'échelon fédéral par le Gouvernement provisoire d'union nationale pour conserver et assumer sa responsabilité de protection des civils

Oui La MINUSS a offert ses bons offices dans le cadre de contacts réguliers avec certaines des principales parties prenantes, notamment le Président, le Premier Vice-Président, les Vice-Présidents, les ministres et le Conseiller présidentiel pour les questions de sécurité, afin de faire valoir auprès d'elles la nécessité de cesser les hostilités et de respecter le cessez-le-feu, en insistant sur le fait que c'était au Gouvernement qu'il incombait au premier chef de protéger les civils. La Mission a continué de

Sensibilisation au mandat et aux activités de la Mission pour ce qui est de la protection des civils et du retour de plein gré et sans risque des déplacés : organisation de 6 réunions consultatives avec des représentants de l'Assemblée législative nationale provisoire, notamment le Président et les Vice-Présidents de l'Assemblée, les chefs des groupes parlementaires et les membres des commissions parlementaires au niveau national, et organisation de 600 rencontres avec les autorités des États et des comtés, les forces de sécurité, des acteurs non étatiques et les principaux dirigeants communautaires et guides d'opinion, dont des femmes et des jeunes, notamment dans les zones de retour

Appui à l'élaboration de stratégies locales de protection des civils axées sur la gestion des conflits, la réconciliation et la cohésion sociale

souligner la nécessité de veiller à ce que tous et toutes puissent participer aux initiatives visant à rétablir la paix et la stabilité et à protéger tous les civils

- 24 Réunions consultatives ont été organisées au niveau national avec divers acteurs législatifs afin de mieux faire connaître et de clarifier le mandat de la Mission. Des rencontres ont eu lieu, entre autres, avec le Président et les Vice-Présidents de l'Assemblée et le Président de la Commission parlementaire des affaires juridiques, des représentants de l'Assemblée législative nationale provisoire, des représentants de groupes parlementaires (notamment la présidence du groupe parlementaire des femmes) et du groupe de la jeunesse

Le nombre de réunions a été plus élevé que prévu car les acteurs législatifs ont davantage sollicité la MINUSS

- 1 036 Rencontres ont été organisées avec des parties prenantes aux niveaux national et local au sujet du mandat de la Mission et des activités visant à promouvoir la protection des civils et le retour des personnes déplacées dans le pays. On compte parmi les initiatives majeures la promotion de la coexistence pacifique, l'appui au processus de paix, des évaluations et des stratégies ayant pour objectif de faciliter le retour des personnes déplacées et de préparer les communautés vivant dans les lieux de retour potentiels à accueillir les rapatriés (Équatoria-Central, Équatoria-Oriental, Équatoria-Occidental, Jongleï, Bahr el-Ghazal occidental et Bahr el-Ghazal septentrional), ainsi qu'un partenariat stratégique et des activités de sensibilisation dans la région de l'Unité visant à résoudre les conflits locaux et à contribuer à la paix de manière à instaurer des conditions favorables au retour des personnes déplacées

Le nombre de réunions a été plus élevé que prévu car les avancées enregistrées dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé ont créé un climat plus propice (initiatives de rapprochement au niveau local, meilleur accès aux zones contrôlées par l'opposition et mesures visant à contrer l'intensification des conflits communautaires)

- 275 Rencontres ont été organisées afin d'appuyer l'élaboration de stratégies de protection des civils axées sur la gestion des conflits, la

– 22 rencontres avec les autorités des États, des représentants de la société civile et des dirigeants locaux, ainsi qu’avec d’éventuels auteurs de troubles

réconciliation et la cohésion sociale, en partenariat avec des acteurs internationaux et locaux de la paix. Elles ont porté sur les problèmes liés aux conflits communautaires et aux conflits transfrontaliers dans les États de l’Équatoria-Oriental, de l’Équatoria-Occidental, des Lacs, de Jongleï, du Bahr el-Ghazal septentrional, du Bahr el-Ghazal occidental, de l’Unité, du Haut-Nil et de Ouarrap. Ces interactions ont permis d’accroître la liberté de circulation des civils et de gérer pacifiquement la transhumance transfrontalière des éleveurs nomades, d’atténuer la violence liée aux vols de bétail et aux meurtres commis par vengeance, de faciliter la libre circulation du bétail afin qu’il puisse paître et de renforcer la capacité des participants, notamment des jeunes et des femmes, à gérer les conflits en transmettant des informations sur les systèmes d’alerte et d’intervention rapides

Le nombre de réunions a été plus élevé que prévu car les avancées enregistrées dans la mise en œuvre de l’Accord revitalisé ont créé un climat plus propice (initiatives de rapprochement au niveau local, meilleur accès aux zones contrôlées par l’opposition et mesures visant à contrer l’intensification des conflits communautaires)

Contribution à la recherche de solutions non violentes visant à réduire les tensions et à régler les conflits : organisation de rencontres mensuelles avec des représentants du Gouvernement provisoire d’union nationale, des partis politiques, des parlementaires, des cabinets du Président et des Vice-Présidents, des ministères concernés, et du groupe parlementaire des femmes, ainsi qu’avec des éléments intéressés de l’opposition

12 Réunions ont été organisées avec diverses parties prenantes afin d’encourager une participation sans exclusive aux initiatives de réconciliation et de rétablissement de la stabilité, de promotion du dialogue et de résolution non violente des tensions politiques. Y ont notamment assisté le Premier Vice-Président, des représentants de groupes de la jeunesse, d’organisations de femmes, du M/APLS dans l’opposition, de hauts responsables locaux et des représentants de communautés déplacées à l’intérieur du pays résidant dans les sites de protection des civils de Djouba

Promotion de l’aménagement de l’espace politique nécessaire à un dialogue efficace et à la pleine participation de tous, sans exclusive, aux initiatives politiques menées aux plans national et régional : organisation de 6 rencontres avec des acteurs nationaux, dont les chefs de parti et les représentants d’organisations de la société civile, de groupes confessionnels et d’associations de femmes

33 Réunions ont été organisées avec les dirigeants et les représentants des partis et groupes politiques de l’opposition sur diverses questions ayant trait à l’espace politique, à la promotion du dialogue, à la recherche de consensus, à la dynamique politique et à l’inclusion. Le Mouvement populaire de libération du Soudan (SPLM), le SPLM/A-IO, l’Alliance de l’opposition du Soudan du Sud, le Mouvement/l’Armée d’unité du Soudan du

Sud, d'autres partis politiques et des représentants de groupes confessionnels, des femmes et de la société civile y ont notamment participé, ce qui a abouti à l'organisation d'un forum réunissant les hauts responsables de tous les partis politiques et visant à promouvoir une plus grande inclusion dans le cadre des processus politiques en cours

- 12 Réunions ont également été organisées avec des membres du Comité directeur du dialogue national et de son secrétariat au sujet de faits nouveaux liés au dialogue national, des préparatifs en vue de conférences nationales et régionales, de l'ouverture de l'espace politique, ainsi que de la nécessité d'une participation plus ouverte, et notamment d'une plus grande participation des femmes

Le nombre de réunions a été plus élevé que prévu du fait de l'évolution constante de la situation politique et de l'environnement opérationnel, ce qui a nécessité une communication plus fréquente avec tous les acteurs

Fourniture d'un appui au renforcement du dialogue entre le Gouvernement et les divers groupes sociaux : organisation de 20 réunions de sensibilisation, en collaboration avec des partenaires, afin d'aider les parties à faire face efficacement aux problèmes qui se posent et à mettre au point des initiatives conjointes de protection des civils

- 110 Réunions ont été organisées avec les autorités gouvernementales et les populations locales afin de renforcer le dialogue et de mettre au point des initiatives conjointes de protection des civils. En collaboration avec le PNUD, la MINUSS a organisé quatre forums pour la paix, qui ont donné lieu à des débats constructifs entre les organisations de la société civile et les acteurs nationaux ; elle a donc largement atteint ses objectifs pour ce qui est de l'ouverture des espaces civique et politique et du renforcement du rôle des organisations de la société civile

Le nombre de réunions a été plus élevé que prévu car les avancées enregistrées dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé ont créé un climat plus propice (initiatives de rapprochement au niveau local, meilleur accès aux zones contrôlées par l'opposition et mesures visant à contrer l'intensification des conflits communautaires)

Organisation, à l'occasion des Journées portes ouvertes sur les femmes et la paix et la sécurité, de 20 forums de femmes pour la paix au niveau infranational et de 1 forum à l'échelon national avec la participation de femmes membres d'organisations de la société civile

- 34 Forums et ateliers pour la paix faisant appel à des artisanes de la paix ont été organisés par la MINUSS au niveau infranational. Des femmes de différents courants politiques, des artisanes de la paix de la société civile et des femmes travaillant dans les administrations locales et publique y ont participé. La Mission a facilité les sessions consacrées aux dispositions de

Appui à la tenue d'un atelier sur la participation des femmes à la prise de décisions publiques et aux processus de paix, en application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, ciblant les principales parties prenantes et les personnalités influentes de l'Assemblée législative nationale, des partis politiques et des organisations de la société civile

Tenue, au niveau fédéral, de 2 ateliers consultatifs avec les autorités publiques et les acteurs de la société civile, avec les objectifs suivants : faciliter le suivi de l'application de la stratégie de prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre de la MINUSS, s'agissant notamment de l'instauration d'un climat de sécurité pour les femmes et les filles ; mener des initiatives visant à réduire le risque de violence sexuelle et fondée sur le genre ; accroître le nombre d'activités liées aux moyens de subsistance entreprises par des femmes

l'Accord revitalisé relatives au genre, à l'importance d'une véritable participation des femmes au processus de paix et à la prise de décision des pouvoirs publics en vue d'une paix durable

Par ailleurs, la Mission a fourni une assistance technique en vue de l'organisation d'une conférence nationale des femmes dirigée par le Ministère de la femme, de l'enfant et de la protection sociale et financée par l'équipe de pays des Nations Unies

Le nombre de produits a été plus élevé que prévu car la demande a été plus forte concernant les activités de sensibilisation et d'information au sujet des dispositions de l'Accord revitalisé relatives au genre, notamment l'introduction d'un quota de femmes à tous les niveaux de gouvernance

Oui La MINUSS a prêté son concours à la constitution du Groupe de suivi et de sensibilisation pour les questions relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité, groupe d'envergure nationale composé d'artisanes de la paix et de représentants des partis politiques, du corps législatif, des organisations de la société civile et du monde universitaire. Le groupe a été créé pour suivre l'avancement de la mise en œuvre de l'Accord revitalisé et défendre les causes liées à la question des femmes et de la paix et de la sécurité, en particulier le quota de femmes à tous les niveaux de gouvernance

2 Ateliers consultatifs ont été organisés au niveau national pour aborder la question du quota de 35 % de femmes dans la perspective de la formation imminente du Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé

Une session interactive a été organisée entre des artisanes de la paix d'organisations de la société civile et des membres du Conseil de sécurité lors de la visite de ces derniers au Soudan du Sud en octobre 2019. L'objectif de la session était que ces femmes d'influence aient l'occasion de faire pencher la balance en faveur d'une plus grande représentation dans les instances de décision et de faire part de leurs problèmes aux membres du Conseil

Une autre réunion a eu lieu entre des artisanes de la paix issues d'organisations de la société civile et le Représentant spécial du Secrétaire général à l'occasion de la prolongation de

- Fourniture d'un appui et d'avis d'ordre technique aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple, à la Police nationale sud-soudanaise et à d'autres institutions nationales aux fins de l'exécution du plan d'action national intersectoriel (plan de mise en œuvre énoncé dans le Communiqué conjoint du Gouvernement sud-soudanais et de l'Organisation des Nations Unies sur la lutte contre les violences sexuelles liées à des conflits, publié en octobre 2014)
- Appui à la conduite d'activités d'inspection et de contrôle dans les casernes et établissements des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et des groupes armés non étatiques dans tout le pays, à la recherche d'enfants embriagés à libérer, et mobilisation des institutions nationales compétentes s'agissant de la protection des enfants, en application de l'Accord et conformément aux meilleures pratiques internationales et régionales en matière de démobilisation, de désarmement et de réintégration
- Appui aux forces de sécurité gouvernementales et à d'autres parties au conflit aux fins de l'élaboration d'un plan d'action en vue d'assurer une meilleure protection aux enfants, ainsi que de prévenir et de réprimer les violations graves commises par les forces et groupes armés
- 6 mois de la période de prétransition de l'Accord revitalisé. L'objectif était de recueillir les points de vue de femmes sur les dispositions de l'Accord revitalisé concernant la participation des femmes à la prise de décision. Ces consultations ont permis d'obtenir des informations sur lesquelles la Mission pouvait s'appuyer pour inciter le Gouvernement à associer davantage les femmes à la prise de décision
- Oui Avec l'appui technique de la MINUSS, la Police nationale sud-soudanaise a mis la dernière main à son plan de lutte contre les violences sexuelles liées au conflit, qu'elle a présenté le 19 novembre 2019. La Mission avait également prêté main-forte au comité de rédaction de la Police nationale avant l'approbation du projet. Par ailleurs, une assistance technique (participation aux réunions et appui aux Présidents des comités) a été fournie aux comités des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et de la Police nationale chargés de superviser la mise en œuvre de leurs plans d'action respectifs
- Oui La Mission a fourni un appui logistique et technique aux fins des contrôles et de la vérification de l'âge et de la libération d'un total de 99 enfants (96 garçons et 3 filles) par l'intermédiaire de l'équipe spéciale de surveillance et de communication de l'information des Nations Unies au Soudan du Sud. Il a été confirmé que 12 enfants (11 garçons et 1 fille) avaient été libérés par les forces armées ou s'étaient échappés. Tous les enfants libérés ont bénéficié d'une aide à la réintégration de la part du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), notamment aux fins du regroupement familial
- Oui Une série de réunions de sensibilisation et de dialogues ont été organisés avec les responsables des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, de l'APLS dans l'opposition et de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud en vue de parvenir à un accord sur le plan d'action global visant à éliminer les 6 catégories de violations graves commises contre les enfants. Le plan a été signé par le Gouvernement sud-soudanais et approuvé par l'APLS dans l'opposition et l'Alliance de l'opposition le 7 février 2020 à l'occasion de la visite de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés

Conception et lancement d'une campagne de communication continue de portée nationale, visant à faire connaître l'ambition d'ensemble de la Mission, son mandat, ses objectifs et les activités qu'elle mène au titre de la protection des civils :

a) production de contenus multimédias, dont 40 séquences audiovisuelles, 80 articles et reportages en ligne et 10 albums photographiques, qui seront diffusés sur les plateformes numériques du Siège et de la MINUSS ainsi que par des organes de presse extérieurs, notamment pour faire mieux connaître les activités exécutées par le personnel en tenue ; b) conception, organisation et mise en œuvre de 60 manifestations ou activités, notamment des exposés généraux, dans le but de promouvoir le mandat de la Mission auprès de divers publics dans l'ensemble du Soudan du Sud, notamment des organisations de la société civile telles que les associations de jeunes et de femmes et les organisations confessionnelles ; c) séances d'information destinées aux journalistes, diffusion d'émissions sur les initiatives menées en faveur de la paix par des partenaires ainsi que de 12 programmes radiophoniques sur Radio Miraya, et production et diffusion de contenus numériques visant à favoriser l'instauration d'un climat de sécurité plus propice au retour et à la réintégration volontaires des déplacés

- Oui Une campagne de communication continue de portée nationale, visant à faire connaître l'ambition d'ensemble de la Mission, son mandat et les activités qu'elle mène au titre de la protection des civils a été mise en place, comprenant notamment :
- 69 Séquences audiovisuelles
 - 149 Articles et reportages en ligne
 - 42 Albums photographiques et publications sur les médias sociaux
- Ces produits ont été diffusés sur les plateformes du Siège et de la MINUSS ainsi qu'auprès d'organes de presse
- 76 Séances de présentation du mandat ont été organisées à l'intention d'organisations de la société civile, de médias, de militaires et de policiers locaux ainsi que de groupes de jeunes et de femmes et de groupes confessionnels
 - 42 Manifestations ou activités visant à promouvoir le rôle d'appui au processus de paix confié à la MINUSS ont été organisées dans tout le pays
 - 14 Campagnes d'information publique sur la protection contre la COVID-19 ont été menées dans tout le pays (diffusion par des camions publicitaires de messages de santé publique en plusieurs langues)
- 10 000 Copies du mandat de la MINUSS ont été distribuées aux populations locales
- 81 000 Affiches et cartes-images concernant la COVID-19 ont été distribuées par des camions publicitaires diffusant des messages de santé publique à l'intention de la population dans divers endroits (centres communautaires, marchés, salons de thé, écoles, administrations, sites de protection des civils)
- 6 Conférences de presse ont été tenues par le Représentant spécial du Secrétaire général
 - 9 Programmes radio axés sur le mandat de protection des civils ont été enregistrés
- En outre, les contenus suivants ont été produits dans le cadre d'activités visant à favoriser le retour en toute sécurité des personnes déplacées :
- 22 Séquences audiovisuelles
 - 55 Articles et reportages en ligne
 - 8 Albums photographiques

Le nombre de produits a été plus élevé que prévu pour l'ensemble des objectifs en partie car l'évolution favorable de la situation politique a permis d'améliorer l'accès et d'accroître les activités de sensibilisation. En outre, la Mission s'est constamment attachée à déployer sur le terrain des spécialistes de l'information chargés de faire des reportages, des photographies et des vidéos supplémentaires dans diverses zones, y compris des zones reculées, et de proposer au personnel sur le terrain une formation multimédia et un encadrement intensif continu dans ce domaine

Réalisation escomptées 1.2 : Amélioration de la protection des civils menacés de violences physiques, quelle qu'en soit l'origine, en particulier des femmes et des enfants

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

1.2.1 Réduction du nombre des victimes civiles, ainsi que des atteintes et menaces d'atteintes à l'intégrité physique des civils à l'intérieur et aux alentours des bases de la MINUSS et des zones de regroupement de déplacés et de réfugiés (2017/18 : 2 915 ; 2018/19 : 4 253 ; 2019/20 : 3 500)

Le nombre total de victimes s'est élevé à 4 759 personnes, dont 2 275 blessés et 2 484 morts. Ce chiffre, légèrement supérieur à celui de l'exercice précédent, s'explique par la persistance de conflits politiques de faible envergure et d'intenses violences infranationales localisées (violences communautaires et vols de bétail)

1.2.2 Nombre de mécanismes de protection des femmes, des enfants et des jeunes contre la violence liée à des conflits et la violence fondée sur le genre (2017/18 : 0 ; 2018/19 : 3 ; 2019/20 : 3)

En plus du Groupe de travail technique sur les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information sur la violence sexuelle liée aux conflits, de l'équipe spéciale de pays chargée du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé et du Cadre de consultation mixte sur la violence sexuelle liée aux conflits, qui ont déjà été mis en place, un plan d'action global visant à prévenir et à faire cesser les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé a été signé par le Gouvernement sud-soudanais le 7 février 2020

1.2.3 Activités de levé, puis de neutralisation et d'élimination de mines terrestres et engins non explosés susceptibles de constituer une menace pour les civils, dans des zones situées à l'intérieur et aux alentours des bases de la MINUSS ou dans d'autres secteurs (2017/18 : 3 110 ; 2018/19 : 3 880 ; 2019/20 : 1 425)

2 824 zones contaminées par des mines terrestres et des engins non explosés ont été déminées à l'intérieur et aux alentours des bases de la MINUSS et dans les régions où ces engins constituaient une menace pour les civils. Ce chiffre, supérieur aux prévisions, s'explique par la réduction des conflits dans le pays, qui a permis aux équipes d'accéder à certaines zones qui étaient précédemment considérées comme dangereuses

Grâce aux activités de levé et de déminage qui ont été menées, les partenaires ont pu mettre en place des centres humanitaires à Kodok et à Malakal (Haut-Nil), à Kajo Kaji (Équatoria-Central), et à Leer (Unité). La MINUSS a également examiné un terrain en vue de la construction d'un nouvel hôpital militaire de campagne à Pibor (Jongleï) à la demande de Médecins sans frontières au lendemain de graves inondations

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui, non ou nombre Observations</i>
Gestion des dispositifs opérationnels d'alerte rapide, d'analyse et d'intervention associant toutes les composantes de la Mission concernées	<p>Oui La Mission a continué de surveiller les indicateurs potentiels de conflit dans le cadre de la réunion hebdomadaire d'alerte rapide et d'autres réunions. Des inventaires des indicateurs d'alerte rapide ont été régulièrement produits et diffusés et des réunions d'information hebdomadaires ont été organisées avec la direction et d'autres composantes concernées de la Mission. Sur la base des informations d'alerte rapide disponibles, les interventions nécessaires ont été coordonnées et mises en œuvre à l'aide des divers mécanismes de coordination de la Mission sur le terrain et au niveau du quartier général, notamment le comité de coordination opérationnelle dirigé par le chef d'état-major de la MINUSS, et dans le cadre de réunions de coordination du Centre d'opérations conjoint. Les informations recueillies auprès de toutes les composantes de la Mission à l'aide de ces mécanismes ont été utilisées pour mieux apprécier la situation, prendre des décisions éclairées en matière d'alerte rapide et faciliter la planification tournée vers l'avenir</p>
Fourniture d'un appui afin de répertorier les risques et menaces et d'améliorer ainsi les dispositifs d'alerte rapide et d'appréciation de la situation, l'objectif étant de protéger les populations civiles, notamment les femmes et les enfants : exécution de 150 missions conjointes avec des partenaires nationaux et internationaux, le cas échéant, dans les zones touchées par le conflit et dans les sites de réinstallation	<p>309 Missions conjointes ont été menées dans les zones touchées par des conflits et les sites de réinstallation du pays afin de répertorier les risques, notamment par la collecte de données et d'informations auprès des différentes parties prenantes et populations locales. Des missions ont également été menées dans des zones d'opérations reculées, y compris des zones contrôlées par l'opposition ; elles ont donné lieu à des initiatives locales visant à régler le problème des vols de bétail dans les États de Jongleï, des Lacs et de l'Unité ainsi que dans la Zone administrative du Grand Pibor, à atténuer les tensions résultant des différends frontaliers dans les États de Jongleï et de Ouarrap, à améliorer les relations entre civils et militaires et à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire dans l'État de l'Équatoria-Central, à surveiller les incidents liés au déplacement du bétail et à la destruction de terres agricoles dans les États de Ouarrap et du Bahr el-Ghazal occidental et à faciliter le retour pacifique des personnes déplacées. Dans le cadre de ces efforts, la MINUSS a établi des contacts avec les principaux responsables des réseaux locaux, notamment les femmes, les</p>

Appui aux civils dans les zones sujettes à des heurts ou que regagnent les déplacés de retour, ainsi qu'aux déplacés présents sur les sites de protection des civils de la MINUSS et dans d'autres centres d'accueil, afin de régler les différends intercommunautaires : tenue de 10 ateliers mettant l'accent sur la participation des femmes et des jeunes au dialogue en faveur de la paix

1 036 512 jours-personne pour assurer des patrouilles mobiles destinées à protéger les civils vivant dans des zones exposées au conflit grâce à la prévention de toute forme de violence, avec pour objectif d'instaurer des

coordonnateurs du processus de paix, les chefs spirituels et les jeunes, dont certains ont été formés à fournir en temps réel des informations d'alerte rapide permettant d'intervenir sans délai

Le nombre de missions a été plus élevé que prévu car les avancées enregistrées dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé ont créé un climat plus propice (initiatives de rapprochement au niveau local, meilleur accès aux zones contrôlées par l'opposition et mesures visant à contrer l'intensification des conflits communautaires)

- 6 Ateliers ont été organisés dans différentes États dans l'objectif de régler les conflits intercommunautaires et de protéger les civils dans les zones sujettes à des conflits ou les zones de rapatriement. Dans les États de l'Équatoria-Central, de Jongleï, de l'Unité, du Haut-Nil, de Ouarrap et du Bahr el-Ghazal occidental, des ateliers organisés pour faciliter la coexistence pacifique entre les personnes déplacées dans les sites de protection des civils ont abouti à la mise en place de mécanismes non violents de règlement des conflits et à l'amélioration des relations entre les personnes déplacées. Par exemple, l'atelier tenu dans l'État de Ouarrap a permis d'apaiser sensiblement, par rapport à l'exercice précédent, la situation entre les Nuer et les Dinka à la frontière entre cet État et l'État de l'Unité

Parmi les autres exemples de réussite, on peut citer la conférence des femmes pour la paix qui s'est tenue dans l'ancien État de la Rivière-Yei (Équatoria-Central), du 4 au 6 mars 2020, et qui a abouti à l'élaboration d'un plan d'action visant à renforcer le rôle joué par les femmes dans la médiation pour la paix et la réconciliation au niveau local et dans les activités de consolidation de la paix, et à l'établissement d'un comité de suivi du plan d'action

Le nombre d'activités a été inférieur aux prévisions en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19, qui ont entraîné l'annulation de certaines des activités prévues

615 581 Jours-personne de patrouille mobile : contribuer à la protection des civils

Le chiffre a été inférieur aux prévisions parce que le nombre moyen de soldats par patrouille

conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire ainsi qu'au retour et à la réinstallation, de plein gré et en toute sécurité, des déplacés et des réfugiés, en protégeant le personnel et les biens des Nations Unies et d'autres parties désignées dans toute la zone de la Mission, en sécurisant les points de contrôle fixes et mobiles, et en organisant des déploiements tactiques (48 soldats par patrouille à raison de 59 compagnies pendant 366 jours)

1 300 heures de patrouille aérienne de reconnaissance et d'évaluation des conditions de sécurité ayant pour objet de protéger les civils, de créer des conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire, de venir en aide aux acteurs du développement et d'assurer la protection du personnel et des biens des Nations Unies et d'autres parties désignées dans toute la zone de la Mission (5 heures par jour à raison de 5 jours par semaine pendant 52 semaines)

6 240 jours-personne de patrouille mobile menée par des officiers de liaison opérant en équipes intégrées (2 officiers de liaison à raison de 5 jours par semaine pendant 52 semaines, à partir de 10 bureaux locaux et de 2 bases d'opérations) dans le but de prévenir toute forme de violence contre les civils, en particulier les femmes et les filles, d'engager le dialogue avec la population locale, les autorités locales et les services en uniforme, et de recueillir des informations qui puissent être mises à profit pour les systèmes d'alerte rapide utilisés lors des interventions menées pour protéger les civils et prévenir les violences sexuelles et fondées sur le genre, notamment les violences sexuelles liées à des conflits

105 408 jours de garde statique pour assurer la sécurité sur les sites de protection des civils de la MINUSS et d'autres sites de protection (48 soldats assurant la protection de 6 sites pendant 366 jours)

et par jour a été plus faible que prévu et que des patrouilles ont été annulées en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19

1 195 Heures de patrouille aérienne de reconnaissance et d'évaluation des conditions de sécurité ont été effectuées

Ce chiffre, inférieur aux prévisions, s'explique par l'absence des autorisations nécessaires et des garanties voulues en matière de sécurité aérienne, en particulier dans le Jonglei, et par les restrictions liées à la pandémie de COVID-19

5 686 Jours-personne de patrouille mobile : des officiers de liaison ont opéré en équipes intégrées au niveau des États

3 277 Jours-personne de patrouille mobile : des officiers ont opéré en équipes intégrées au niveau des comtés

Ce chiffre, supérieur aux prévisions à l'échelon des États et des comtés, tient au fait que le nombre de jours-personne de patrouille menée par semaine par des équipes intégrées a été plus élevé que prévu

449 944 Jours de garde statique : assurer la sécurité sur tous les sites de protection des civils

Le chiffre a été supérieur aux prévisions car il a fallu assurer une rotation et à ce titre faire appel à plus de 48 soldats par jour pour garantir la sécurité des sites de protection des civils

13 Projets à effet rapide ont été mis en œuvre, notamment :

a) La construction de 7 postes de police dans tout le Soudan du Sud en vue d'asseoir l'état de droit pour les populations touchées par des

Exécution de 12 projets à effet rapide avec pour objectifs d'apaiser les craintes s'agissant de la protection assurée à l'intérieur et aux alentours des sites de protection des civils de la MINUSS et des zones où vivent des populations vulnérables, notamment des femmes et des enfants ; de promouvoir une coexistence pacifique entre les populations déplacées et les communautés d'accueil ; d'appuyer les opérations menées par les institutions sud-soudanaises garantes de l'état de droit

En coordination avec les organismes humanitaires, fourniture d'avis et d'un appui sur le plan technique pour faciliter et suivre l'exécution des plans d'action sur le terrain afin d'apaiser les inquiétudes en matière de protection, notamment à l'intérieur et aux alentours des bases de la MINUSS et des zones où vivent des populations vulnérables, en particulier des femmes et des enfants

conflits intercommunautaires ou des vols de bétail. Ces postes de police ont été construits à Terekeka et à Kabu (Équatoria-Central), à Anyidi (Jongleï), à Rubkona et à Leer (Unité), à Longba-Raga (Bahr el-Ghazal occidental) et à Mabek (Ouarrap) ;

b) La construction d'un centre d'analyse des données de la police au siège de la Police nationale sud-soudanaise à Djouba en vue de faciliter la réalisation d'enquêtes criminelles ;

c) La remise sur pied d'un bureau du procureur à Bor (Jongleï) et de deux tribunaux à Moppair-Akot (Bahr el-Ghazal septentrional) et à Touralei (Ouarrap) en vue d'améliorer l'accès de la population à la justice ;

d) La construction d'une prison à Yirol (État des Lacs) et d'une section pour femmes dans la prison de la Rivière-Yei (Équatoria-Central), l'objectif étant de faire en sorte que les conditions de vie des détenus soient conformes aux normes internationales relatives aux droits humains

Oui Plusieurs activités ont été menées à divers endroits afin de faciliter l'exécution des plans d'action visant à apaiser les inquiétudes en matière de protection

La MINUSS a organisé 1 réunion-débat et 2 ateliers dans les sites de protection des civils de Djouba et de Wau afin d'examiner avec les personnes déplacées les approches pouvant être adoptées au niveau local pour préserver le caractère civil de ces sites. En tout, 178 personnes ont été sensibilisées aux règles et règlements qui sont appliqués dans les sites de protection des civils et ont accepté d'entamer un dialogue au niveau local en vue de réduire la criminalité et de lutter contre la détention illégale d'armes

Dans le cadre de la planification de l'avenir des sites de protection des civils, il a été procédé à des évaluations des risques de sécurité dans les sites hébergés sur les bases de la MINUSS à Djouba, à Malakal et à Wau afin de déterminer quelles étaient les menaces qui pesaient sur les personnes déplacées vivant dans ces sites. Sur la base des recommandations issues des évaluations des risques, la version définitive des plans d'action pour les sites de protection des civils de Malakal et de Wau a été arrêtée, et le dispositif de la Mission à l'intérieur et autour des sites a

été ajusté en conséquence. À Bor, le groupe de travail de la MINUSS et de l'équipe de pays pour l'action humanitaire a rencontré, sous la direction de la Chef du bureau local, les acteurs de la MINUSS et les agents humanitaires concernés pour s'entretenir de l'évaluation des risques de sécurité entreprise en 2019 et s'accorder sur la voie à suivre. À Bentiu, la Mission a décidé d'attendre que les autorités de l'État aient été nommées pour organiser une telle rencontre

De plus, 181 patrouilles ont été menées à travers le pays, dans des endroits où le harcèlement, la violence fondée sur le genre et l'occupation d'habitations par les forces armées comptaient parmi les principaux problèmes de protection auxquels faisaient face les rapatriés. Les informations recueillies ont été partagées avec les partenaires humanitaires concernés afin qu'ils procèdent aux interventions nécessaires. Concrètement, la MINUSS a effectué des patrouilles régulières dans l'État de Jongleï à la suite des conflits intercommunautaires qui avaient entraîné le déplacement de milliers de personnes, dont certaines avaient cherché temporairement refuge dans le secteur adjacent à la base de Pibor. Elle a également renforcé ses patrouilles intégrées dans la région de la Rivière-Jour (Bahr el-Ghazal occidental), ce qui a permis d'assurer un accès humanitaire durable et d'améliorer la prestation de services et ainsi d'éviter un afflux de personnes déplacées dans les zones de protection des civils jouxtant la base de la MINUSS à Wau

Activités de levé menées dans 1 425 zones dans lesquelles il est avéré ou présumé que se trouvent des engins explosifs et des mines et enlèvement ou destruction de 25 000 pièces présentant un risque d'explosion, dans le but de protéger les sites de la Mission réservés à la protection des civils et les zones où ces pièces constituent une menace pour les civils

2 824 Zones dans lesquelles il est avéré ou présumé que se trouvent des engins explosifs et des mines ont été inspectées et déminées. Ce chiffre, supérieur aux prévisions, s'explique par la réduction des conflits, qui a permis aux équipes de se rendre dans des zones qui étaient inaccessibles depuis quelques années

27 546 Pièces présentant un risque d'explosion, dont 368 mines terrestres, 545 bombes à sous-munitions et 26 633 munitions d'artillerie non explosées, dégradées ou abandonnées, ont été enlevées ou détruites dans le cadre de diverses activités (neutralisation des explosifs et munitions, dépollution de zones et déminage, relevés techniques et non techniques). De plus, 853 680 cartouches d'armes légères ont été détruites

		Le nombre de pièces présentant un risque d'explosion qui ont été enlevées ou détruites a été plus élevé que prévu car les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la Mission ont demandé que leurs munitions inutilisables soient détruites
Sensibilisation d'urgence de 250 000 civils au danger que présentent les mines en vue de renforcer la sécurité de la population locale pour qu'elle soit mieux à même de détecter, d'atténuer et de signaler des risques associés aux engins explosifs, y compris les armes légères et de petit calibre et les munitions d'armes légères, et organisation de campagnes d'information sur le modèle de la Journée internationale pour la sensibilisation au problème des mines et l'assistance à la lutte antimines	283 505	Personnes (77 870 garçons, 74 038 filles, 65 323 hommes et 66 274 femmes) ont été sensibilisées au danger que présentaient les engins explosifs ; l'objectif était de renforcer la sécurité de la population locale
	4	Activités de sensibilisation ont été menées : la Journée des Nations Unies a été célébrée en octobre 2019, la Journée mondiale de l'enfance et la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes en novembre 2019, et la Journée internationale pour la sensibilisation au problème des mines et l'assistance à la lutte antimines en avril 2020
		Des messages portant sur la sécurité ont été diffusés par la station de radio de la Mission ainsi que par les médias nationaux et internationaux ; ils ont également été publiés par la MINUSS sur ses plateformes numériques et distribués à des organes de presse extérieurs
10 500 jours-équipe de cynodétection d'explosifs (jusqu'à 29 équipes déployées quotidiennement dans 6 sites principaux), pour effectuer, au niveau des points d'entrée des principaux sites de la MINUSS, notamment les sites de protection des civils, des contrôles et fouilles visant à détecter les munitions d'armes légères et les explosifs	1 026	Jours-équipe de cynodétection d'explosifs : des contrôles et des fouilles visant à détecter les munitions d'armes légères et les explosifs ont été effectués au niveau des points d'entrée des principaux sites de la MINUSS, notamment des sites de protection des civils
		Le chiffre a été inférieur aux prévisions car la Mission a revu à la baisse le nombre d'équipes déployées et de lieux couverts (4 équipes sur 3 lieux) à la lumière de l'évaluation de sa stratégie d'exposition aux risques et de déploiement d'équipes de cynodétection d'explosifs
307 440 jours-personne d'unités de police constituées (10 personnes par patrouille, à raison de 3 patrouilles par section, de 4 sections par unité de police constituée et de 7 unités de police constituées, pendant 366 jours) à des fins de patrouille, de maintien de la vigilance, de contrôles de sécurité tenant compte des questions de genre et du règlement de problèmes d'ordre public, à l'intérieur et autour des sites de protection des civils de la MINUSS et des zones exemptes d'armes	259 599	Jours-personne : des unités de police constituées étaient présentes à l'intérieur et autour des sites de protection des civils et des zones exemptes d'armes afin d'assurer la sécurité des sites, notamment grâce à des patrouilles à haute visibilité et à la sécurisation des lieux de détention et des portes d'accès, et la protection des policiers hors unités constituées opérant sur ces sites
		Le chiffre a été inférieur aux prévisions en raison du retard pris dans le déploiement d'une

<p>98 820 jours-personne de policiers hors unités constituées des Nations Unies sur les sites de protection des civils de la MINUSS et dans les zones où l'on enregistre une forte concentration de déplacés (15 policiers hors unités constituées par service à raison de 3 services par jour dans 6 sites ou zones de concentration pendant 366 jours) à des fins de patrouille, y compris conjointement avec d'autres composantes de la Mission, de maintien d'une présence policière et d'interaction avec les populations locales, avec pour objectifs le suivi des menaces liées à la sécurité et des violations des droits de la personne et la communication d'informations à ce sujet</p>	110 608	<p>unité de police constituée. De plus, la pandémie de COVID-19 a eu des répercussions sur les activités opérationnelles menées dans les sites de protection des civils : les activités des unités de police constituées ont été réduites à l'intérieur des sites afin de limiter au possible le risque d'exposition pour les résidents et le personnel de la MINUSS</p> <p>Jours-personne : des policiers hors unités constituées des Nations Unies ont effectué des patrouilles sur les sites de protection des civils de la MINUSS et dans les zones où l'on enregistrait une forte concentration de déplacés, ce qui a permis de renforcer la sécurité physique et la sûreté des personnes déplacées et de dissuader les combattants actifs d'accéder à ces sites</p> <p>Le chiffre a été supérieur aux prévisions car le nombre de policiers hors unités constituées qui ont été déployés dans les bureaux locaux des sites de protection des civils a été plus élevé que prévu en raison des besoins opérationnels</p>
<p>19 764 jours-agent(e) pénitentiaire (6 agents par service à raison de 3 services par jour dans 3 centres de détention pendant 366 jours), l'objectif étant de fournir des services administratifs d'ordre opérationnel et liés à la sécurité dans les centres de détention de la Mission adjacents aux sites de protection des civils de Djouba, Malakal et Bentiu</p>	27 974	<p>Jours-agent(e) pénitentiaire. Le chiffre a été supérieur aux prévisions car il a fallu déployer un nombre d'agents pénitentiaires plus élevé que prévu pour assurer, de manière efficace et dans le respect des normes et pratiques internationales, toute la gamme de services liés à l'administration, à la sécurité et au fonctionnement des centres de détention gérés par la Mission dépendant des sites de protection des civils de Djouba, de Malakal et de Bentiu</p>
<p>Activités de sensibilisation et d'appui menées auprès des autorités judiciaires nationales pour que celles-ci se saisissent des dossiers mettant en cause des déplacés soupçonnés d'avoir commis des atteintes graves à la sécurité dans les sites de protection des civils de la MINUSS, et pour que ces dossiers soient examinés, fassent l'objet d'enquêtes et donnent lieu à des poursuites, dans le respect des normes garantissant un procès équitable</p>	Oui	<p>La MINUSS a renvoyé et facilité la conduite d'enquêtes et l'introduction de poursuites à l'encontre de 100 personnes accusées d'avoir commis des atteintes graves à la sécurité dans des sites de protection des civils, notamment en organisant 5 audiences foraines à Bentiu et à Malakal. Après le début de la pandémie de COVID-19, elle a aidé les responsables nationaux à mener des enquêtes à distance dans 9 affaires</p>
<p>En coopération avec les partenaires concernés sur les sites de protection des civils de la MINUSS, organisation de séances de formation à l'intention de 1 000 membres et chefs de groupes de surveillance locaux, dont des femmes, à Djouba, Bor, Bentiu, Malakal et Wau, aux fins suivantes : contribuer à la</p>	1 010	<p>Membres et chefs de groupes de surveillance locaux, dont 279 femmes, ont participé à des séances de formation organisées dans les sites de protection des civils de Djouba, Bor, Bentiu, Malakal et Wau, aux fins suivantes : contribuer à la prévention de la criminalité et à l'amélioration de la sécurité locale et des</p>

prévention de la criminalité et à l'amélioration de la sécurité locale et des relations intercommunautaires, et apporter un appui aux mécanismes communautaires informels d'atténuation et de règlement des différends

Appui à la création, ainsi qu'au fonctionnement, d'une entité judiciaire nationale chargée de mener des enquêtes et des poursuites concernant les violences sexuelles et fondées sur le genre et d'autres violations graves des droits de la personne, notamment les violences liées à des conflits et les crimes commis contre des enfants, au moyen de l'établissement de corrélations plus nettes entre les divers stades de l'administration de la justice – dépôt de plainte, prononcé de jugement, mise en détention

À l'intention des hauts responsables de la justice militaire, tenue de 12 ateliers axés sur les aspects pratiques des enquêtes menées et des poursuites engagées pour violation grave des droits de la personne, s'agissant notamment des violences sexuelles liées à des conflits, et fourniture d'un appui technique aux fins de la révision du cadre juridique régissant la justice militaire au Soudan du Sud

Élaboration d'un programme applicable à l'échelle de la Mission qui vise à réduire la violence de proximité, notamment sexuelle et fondée sur le genre, perpétrée contre des

relations intercommunautaires, et apporter un appui aux mécanismes communautaires informels d'atténuation et de règlement des différends. Ces séances ont également conduit la population à soutenir davantage les policiers hors unités constituées de la MINUSS dans le cadre des activités visant à préserver le caractère civil des sites

Oui En dépit du retard pris dans l'ouverture du tribunal chargé de juger les affaires de violence sexuelle et fondée sur le genre, la MINUSS a appuyé l'action menée en vue d'améliorer les compétences des agents de l'appareil national de justice en matière de d'enquêtes et de poursuites concernant les violences sexuelles et fondées sur le genre et d'autres violations graves des droits de la personne, dans le cadre de plusieurs séances de formation organisées par la police de la Mission et le PNUD

De plus, en coordination avec le PNUD, la Mission a aidé le secteur de la justice à tenir des audiences foraines à Rumbek et à Yambio ; l'objectif était de traiter l'arriéré d'affaires graves, dont des cas de meurtre, de viol et de vol à main armée. Dans ce cadre, 127 affaires concernant 164 personnes ont été jugées et 83 personnes ont été reconnues coupables et condamnées à des peines allant de 3 mois d'emprisonnement à la réclusion à perpétuité

5 Ateliers axés sur des aspects pratiques et destinés aux hauts responsables de la justice militaire ont été organisés au cours de l'exercice considéré, dans le cadre d'un programme de formation comprenant 12 ateliers visant à former les responsables de la justice militaire aux enquêtes menées et aux poursuites engagées pour violation grave des droits de la personne, s'agissant notamment des violences sexuelles liées à des conflits

De plus, la MINUSS a fourni un appui technique aux responsables de la justice militaire afin de leur permettre d'élaborer cinq messages clés tendant à prévenir le viol et d'autres formes de violence sexuelle et de les reproduire en arabe et en anglais sur des cartes de poche qui seraient distribuées au personnel militaire déjà en fonction ou nouvellement recruté

Oui Une note de cadrage a été élaborée en vue du lancement d'un programme de lutte contre la violence de proximité au sein de la MINUSS. Sur la base de la note de cadrage, les

femmes et des enfants par des groupes armés, y compris des groupes armés constitués de jeunes ; ce programme s'articulera sur des projets pilotes exécutés localement et consistant à appuyer les activités axées sur les moyens de subsistance, à dispenser une formation professionnelle et à mener des initiatives destinées à changer les attitudes et les comportements

consultations se sont poursuivies afin de mettre en place à l'échelle de la Mission un programme global visant à réduire la violence de proximité, notamment sexuelle et fondée sur le genre, perpétrée contre des femmes et des enfants par des groupes armés, y compris des groupes armés constitués de jeunes, qui comprendrait des activités pilotes ; la Mission a notamment organisé plusieurs séances de rapprochement des points de vue avec la population de l'État des Lacs et de la Zone administrative du Grand Pibor. Toutefois, le projet pilote n'a pas été achevé en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19

Réalisation escomptée 1.3 : Instauration de conditions de sécurité propices au retour et à la réintégration, de plein gré et en toute sécurité, des déplacés et des réfugiés

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

1.3.1 Pas d'augmentation du nombre des déplacés et réfugiés (2017/18 : 4,4 millions ; 2018/19 : 4,2 millions ; 2019/20 : 4,2 millions)

En juin 2020, il y avait 1,6 million de personnes déplacées au Soudan du Sud, et 181 000 d'entre elles se trouvaient dans les sites de protection des civils de la MINUSS. Ce chiffre est en légère diminution par rapport à juin 2019, lorsqu'on comptait 1,9 million de personnes déplacées à l'intérieur du pays, dont 184 326 dans les sites de protection des civils de la MINUSS. En juin 2020, il y avait également 2,3 millions de réfugiés et de demandeurs d'asile ; le nombre total des déplacés et réfugiés s'établissait donc à 3,9 millions de personnes

1.3.2 Atténuation de la menace posée par les mines terrestres et les engins non explosés grâce aux levés et aux opérations de déminage auxquels il est procédé pour instaurer des conditions de sécurité plus propices au retour et à la réinstallation de plein gré des déplacés et des réfugiés (2017/18 : 17 millions de mètres carrés remis à disposition ; 2018/19 : 17,9 millions de mètres carrés ; 2019/20 : 8 millions de mètres carrés)

La MINUSS a déminé 8 millions de mètres carrés de terres qui ont été restituées aux communautés, ce qui a permis à la population locale et au personnel humanitaire de se déplacer en toute sécurité et favorisé la reprise des activités de développement et l'acheminement de l'aide humanitaire

La MINUSS a soutenu le retour de plein gré et sans risque des personnes déplacées en évaluant les points d'escale proposés, en facilitant les retours volontaires à Dhorbor (Unité) et à Baliet (Haut-Nil) et en procédant à des levés et à des opérations de déminage dans les camps de Kuruki (Équatoria-Central) et de Kurkal (Unité)

1.3.3 Adoption par le Gouvernement d'une nouvelle loi et d'une nouvelle réglementation foncières comportant des dispositions visant spécifiquement à faciliter le règlement pacifique des différends fonciers et à favoriser les retours de plein gré et sans risque

D'importants progrès ont été faits en vue de l'adoption d'une politique foncière nationale : un projet de politique foncière a soumis à l'Assemblée législative nationale provisoire en décembre 2019. Le processus législatif a toutefois été bloqué pour diverses raisons : le processus de paix dans son ensemble a pris du retard, les nominations ministérielles ont été mises en suspens et l'Assemblée législative nationale provisoire a été reconstituée

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui, non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
<p>Organisation et exécution de 25 missions conjointes visant à évaluer les situations de conflit dans les zones de retour envisagées, et tenue de 10 ateliers sur la gestion des conflits et le renforcement de la confiance avec les populations présentes dans les zones de retour afin d'appuyer le règlement des conflits entre communautés d'accueil et personnes de retour, notamment dans les zones contrôlées par l'opposition</p>	30	<p>Missions conjointes ont été organisées pour évaluer et régler les conflits entre les communautés d'accueil et les personnes de retour dans les Lacs, l'Unité, le Haut-Nil, l'Équatoria-Occidental et le Bahr el-Ghazal occidental</p> <p>Le nombre de missions a été plus élevé que prévu car les avancées enregistrées dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé ont créé un climat plus propice (initiatives de rapprochement au niveau local, meilleur accès aux zones contrôlées par l'opposition et mesures visant à contrer l'intensification des conflits communautaires)</p>
<p>En coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, l'équipe de pays pour l'action humanitaire, le Gouvernement et les autres partenaires</p>	Oui	<p>Ateliers portant sur la gestion des conflits entre les communautés d'accueil et les déplacés ont été organisés en vue de favoriser les retours. Une série de dialogues interethniques a été mise sur pied dans les sites de protection des civils à l'intention des personnes déplacées et des tables rondes ont réuni communautés d'accueil et personnes déplacées dans l'Équatoria-Central, l'Équatoria-Oriental, l'Équatoria-Occidental et le Haut-Nil, l'objectif étant d'instaurer une confiance réciproque. Entre autres effets, ces initiatives ont renforcé la confiance au sein de la population du Haut-Nil, ce qui a permis aux civils de circuler librement. Dans l'Équatoria-Central, l'Équatoria-Oriental et l'Équatoria-Occidental, la MINUSS a facilité des campagnes de sensibilisation auprès des populations locales pour prévenir les conflits qui pourraient découler de besoins concurrents en eau, en terres et en autres ressources. Les activités de la Mission ont également contribué à la consolidation de la stabilité et au retour d'un nombre important de personnes déplacées et de réfugiés dans les régions de Nzara-Basukangbi (Équatoria-Occidental) et de Kajo-Kaji (Équatoria-Central)</p> <p>Le nombre d'ateliers a été inférieur aux prévisions en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19, qui ont entraîné l'annulation de certaines des activités prévues</p> <p>La MINUSS a travaillé en étroite collaboration avec le Ministère des affaires humanitaires et de la gestion des catastrophes et d'autres</p>

concernés, aide à la mise au point, dans les États, de plans d'action visant à remettre en état et à rétablir les services de base, ainsi qu'à donner aux populations déplacées et aux jeunes vulnérables vivant dans les zones de retour un meilleur accès aux moyens de subsistance

acteurs humanitaires pour apporter une contribution technique au plan d'action national du Soudan du Sud sur le retour et la réintégration, même si la promotion et la diffusion de ce plan ont été interrompues en raison des retards pris dans la nomination des autorités des États et du début de la pandémie de COVID-19

La MINUSS a également participé à des forums de coordination humanitaire au niveau local dans l'Équatoria-Central, le Haut-Nil et le Bahr el-Ghazal occidental afin d'instaurer un environnement protecteur propice aux retours ; elle a aussi fourni des services de secrétariat et des conseils techniques au programme de partenariat pour le relèvement et la résilience dans l'Équatoria-Oriental, l'Équatoria-Occidental, le Bahr el-Ghazal septentrional et le Bahr el-Ghazal occidental afin de promouvoir des activités de relèvement rapide et de résilience devant favoriser le retour et la réintégration des personnes déplacées. De plus, elle a facilité 15 réunions au cours desquelles les principaux problèmes auxquels se heurtaient les partenaires humanitaires, notamment les enlèvements, les vols de bétail et les cas de violence fondée sur le genre, ont été portés à l'attention de hauts fonctionnaires des États concernés dans le but de trouver des solutions

Pour donner aux jeunes vulnérables et aux populations déplacées un meilleur accès aux moyens de subsistance, la MINUSS a organisé à Tonj (Ouarrap) une session de formation à l'encadrement et à la gestion des entreprises à l'intention de 44 commerçants du marché d'Aguka Paayam, qui ont appris des stratégies pour créer une entreprise et former un syndicat et des groupes coopératifs. Dans les Lacs, 300 charrues à bœufs ont été fournies à un groupe de 1 500 ménages dirigés par des femmes, de même qu'une formation sur la production de fourneaux économes en combustible. À Kodok (Haut-Nil), 60 jeunes ont été formés à la couture et à la maçonnerie et ont reçu des outils pour lancer leur activité et 1 formation de base en gestion d'entreprise. À Kuacjok (Ouarrap), 1 formation professionnelle ciblant 100 jeunes a été lancée puis suspendue en raison du début de la pandémie de COVID-19. Trois projets ont été mis en œuvre par des organisations non gouvernementales agissant en leur qualité de partenaires de réalisation

Aide à la tenue de 30 réunions consultatives à l'intention des déplacés, dont des femmes et des enfants, présents sur les sites de protection des civils de la MINUSS, pour déterminer leurs préoccupations en matière de protection et les conditions à remplir pour rendre possibles un retour et une réintégration durables et en toute sécurité

Dans l'Unité, 110 personnes ont participé à 2 ateliers organisés à Leer et à Mayendit pour clarifier le rôle joué par les autorités locales dans l'appui aux retours et créer un environnement propice au retour des personnes déplacées. Ces ateliers ont renforcé la confiance ainsi que la détermination des autorités locales à instaurer un climat de sécurité qui favorise les retours

De plus, pour renforcer la capacité des associations communautaires nationales à mettre en œuvre des projets à effet rapide, la MINUSS a organisé, dans les Lacs et le Bahr el-Ghazal septentrional, 2 ateliers lors desquels 77 représentants d'organisations non gouvernementales nationales ont été initiés aux protocoles de mise en œuvre et de gestion de ces projets

- 4 Réunions ont été organisées sur le site de protection des civils de Bor pour rendre compte aux personnes déplacées des visites de reconnaissance qui avaient été menées, les informer des services mis à leur disposition et aborder la question de la protection dans les zones de retour. La MINUSS a travaillé avec les autorités locales et les personnes de retour à Akobo, Ayod, Pibor, Pieri et Waat pour repérer les zones où un appui était nécessaire. Elle a travaillé en étroite collaboration avec le HCR pour recenser les personnes déplacées intéressées par un retour dans certaines zones et 93 personnes se sont inscrites pour retourner dans plusieurs localités de Jongleï, de l'Unité et du Haut-Nil. Toutefois, en raison d'inondations dans certaines zones de retour, de l'incertitude politique due au retard pris dans la nomination des gouverneurs des États et de la pandémie de COVID-19, la plupart des personnes déplacées ont choisi de rester dans les sites de protection des civils

La plupart des réunions consultatives avaient été programmées pour le troisième trimestre de l'exercice, qui coïncidait avec la formation du Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé et le début de la saison sèche. De graves inondations dans certaines zones de retour, l'incertitude politique et la pandémie de COVID-19 ont toutefois empêché la Mission de mener des visites de reconnaissance supplémentaires, et le nombre de réunions consultatives a donc été moins élevé que prévu

En coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, l'équipe de pays pour l'action humanitaire, le Gouvernement et les autres partenaires concernés, aide à la conception et à la réalisation d'enquêtes conjointes sur les intentions des déplacés présents sur les sites de protection des civils de la MINUSS et des populations touchées par la violence dans d'autres lieux, afin de déterminer quels lieux de réinstallation et de réintégration sont leur préférence

Oui La MINUSS a participé aux réunions des groupes de travail mis en place à Bentiu, Bor, Djouba, Malakal et Wau à l'appui des retours. Il s'en est suivi que 68 personnes déplacées qui se trouvaient dans le site de protection des civils de Djouba sont retournées à Malakal et à Bentiu en utilisant les moyens aériens de la MINUSS ; 62 personnes déplacées qui se trouvaient dans le site de protection des civils de Bor sont retournées dans plusieurs localités de Jongleï ; 1 663 personnes déplacées qui se trouvaient dans la zone adjacente au site de protection des civils de Wau sont retournées dans plusieurs localités du Bahr el-Ghazal occidental grâce aux efforts coordonnés des acteurs humanitaires, du Gouvernement et de la MINUSS

Dans la perspective de l'élaboration du rapport du Secrétaire général sur la planification future des sites de protection des civils (S/2019/741), la MINUSS a tenu des réunions consultatives avec un grand nombre d'acteurs humanitaires, de donateurs et d'autorités des États et a participé à des groupes de discussion organisées par le groupe chargé de la protection afin d'appréhender les préoccupations des personnes déplacées en matière de retour. Elle a incité les acteurs humanitaires à mener des enquêtes sur les intentions des personnes déplacées et des exercices propres à établir le profil de ces personnes, en complément du suivi des déplacements qu'ils assurent déjà, afin de mieux comprendre la dynamique des populations déplacées dans les sites de protection des civils. La discussion sur l'avenir de ces sites a abouti au rapport du Secrétaire général, mais elle a également amené les partenaires humanitaires à s'engager à élaborer conjointement des plans de suppression progressive pour chaque site de protection des civils

Aide à l'organisation de 30 réunions consultatives entre les autorités locales, les communautés d'accueil et les populations de retour afin de faire face aux problèmes qui surviennent au moment du retour et de la réintégration

- 42 Réunions consultatives ont été organisées dans tout le pays, dont 39 visites d'évaluation visant à repérer les obstacles qui s'opposent à une réintégration durable. Ces évaluations ont donné lieu à l'organisation de patrouilles et au déploiement temporaire des forces de la MINUSS dans des zones de tension situées dans des endroits prioritaires
- 3 Ateliers ont été organisés dans les Lacs et le Haut-Nil ; ils ont réuni 137 membres des communautés locales qui ont discuté de l'accès

<p>Exécution de 18 projets à effet rapide visant à améliorer les infrastructures essentielles dans les zones de retour en vue de faciliter le retour et la réintégration de plein gré et en toute sécurité des déplacés et des populations vulnérables, et à accroître la résilience des communautés afin d'éviter d'autres déplacements</p>	<p>aux services de base dans les zones de retour, mis en commun les enseignements tirés de leur expérience et cerné le rôle essentiel que jouent les autorités locales dans la promotion de retours durables</p>
<p>Activités de levé et de déminage menées sur 8 millions de mètres carrés afin de permettre aux populations d'y circuler librement et de s'y réinstaller de plein gré et en toute sécurité</p>	<p>17 Projets à effet rapide ont été mis en œuvre en vue d'améliorer les infrastructures essentielles dans les zones de retour, l'accent étant mis en particulier sur la santé, l'éducation et les institutions garantes de l'état de droit :</p> <p>a) 9 écoles primaires ont été rénovées ou construites pour donner accès à l'éducation aux élèves des communautés de retour et d'accueil à Achana et Manyiel (Bahr el-Ghazal septentrional), à Mayom (Unité), à Baliet et Kodok (Haut-Nil), à Ireño Wau (Bahr el-Ghazal occidental) et à Atangara, Bazumburu et Mangbanga (Équatoria-Occidental). Deux salles de classe ont été construites à l'école primaire St. Thomas de Kouron (Équatoria-Oriental) et 1 école secondaire a été rénovée à Raga (Bahr el-Ghazal occidental) et pourra accueillir 300 élèves ;</p> <p>b) 2 maternités devant fournir des soins prénatals et postnatals aux femmes enceintes et aux mères allaitantes ont été construites à Opari (Équatoria-Oriental) et à Wun Thou (Lacs) ;</p> <p>c) 1 marché aux poissons et aux légumes a été construit à Wun Rog (Ouarrap) pour améliorer les moyens de subsistance des femmes ;</p> <p>d) 3 puits ont été creusés et 1 système d'approvisionnement en eau a été rénové à Mundri (Équatoria-Occidental) ;</p> <p>e) 1 centre pour les jeunes a été rénové à Raga (Bahr el-Ghazal occidental) et 1 centre pour les femmes a été construit à Akobo (Jongleï) afin d'accroître la participation des jeunes et des femmes aux activités communautaires visant à promouvoir la cohésion sociale</p> <p>8 millions de mètres carrés De terres ont fait l'objet d'activités de levé et de déminage et ont été restituées aux populations locales pour qu'elles puissent y circuler librement et s'y réinstaller de plein gré et en toute sécurité, dont 375 zones agricoles, 84 sources d'eau naturelles pour l'irrigation et 13 marchés, le but étant de favoriser la reprise des activités de subsistance</p>
<p>Fourniture d'un appui, en application de la politique de diligence voulue en matière de droits</p>	<p>64 Ateliers de sensibilisation ayant trait à la police de proximité, aux droits de la personne,</p>

de l'homme, à la mise en œuvre du projet de renforcement de la confiance mené par la Police nationale sud-soudanaise dans tous les bureaux locaux : tenue de 20 séminaires et ateliers de sensibilisation ayant trait à la police de proximité, aux droits de la personne, à l'instauration de la confiance et à la création de conditions propices au retour et à la réinstallation de plein gré des déplacés, à l'intention de la Police nationale sud-soudanaise, des responsables communautaires, des organisations de la société civile et de représentantes des femmes

Fourniture d'un appui, notamment sous la forme d'une assistance et d'avis sur le plan technique, aux organes chargés de faire respecter la loi : formation dispensée à 1 000 membres de la Police nationale sud-soudanaise destinés à être déployés dans des commissariats de police sur l'ensemble du territoire sud-soudanais, l'objectif étant de les doter de compétences de base en matière de maintien de l'ordre et de les familiariser avec les normes élémentaires internationalement acceptées applicables dans ce domaine, dans le strict respect de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, et tenue, dans tous les bureaux locaux, d'ateliers de sensibilisation d'une semaine à l'intention de la Police nationale et du personnel des autres organes chargés de faire respecter la loi pour perfectionner leur connaissance des droits de la personne et du droit international humanitaire, s'agissant en particulier de la gestion des cas de violences sexuelles et fondées sur le genre et de violences sexuelles liées aux conflits (30 ateliers)

Fourniture de conseils techniques aux autorités nationales afin de faciliter l'établissement de cadres juridiques permettant de garantir le retour librement consenti et en toute sécurité des populations déplacées en réglant la question du droit au logement, à la terre et à la propriété, notamment en consultation avec les autorités locales, les chefs traditionnels et d'autres parties

à l'instauration de la confiance et à la création de conditions propices au retour et à la réinstallation de plein gré des personnes déplacées ont été organisés à l'intention de la Police nationale sud-soudanaise, des responsables communautaires, des organisations de la société civile et de représentantes des femmes

Au total, 4 651 participants ont bénéficié de ces ateliers, qui ont donné aux membres de la communauté une vision positive des acteurs de la chaîne pénale et renforcé les relations entre les populations et la Police nationale sud-soudanaise

Le nombre d'ateliers a été supérieur aux prévisions en raison de demandes plus nombreuses de la part des autorités et populations locales

88 Formations et ateliers de sensibilisation ont été organisés à l'intention de membres de la Police nationale sud-soudanaise et de représentants des autres organes chargés de faire respecter la loi,

qui ont ainsi été sensibilisés au droit international humanitaire ainsi qu'aux enquêtes et poursuites concernant les cas de violences sexuelles et fondées sur le genre et de violences sexuelles liées à des conflits et d'autres violations des droits de la personne, dans le strict respect de la politique de diligence voulue de l'ONU en matière de droits de l'homme

Ces activités ont renforcé la capacité de la Police nationale sud-soudanaise de gérer les cas de cas de violences sexuelles et fondées sur le genre, violences sexuelles liées aux conflits et d'autres formes de violations des droits de la personne et d'atteintes à ces droits

Le nombre de formations et d'ateliers a été supérieur aux prévisions en raison de demandes plus nombreuses de la part des autorités locales

Oui La MINUSS a aidé le Comité permanent spécialisé chargé des questions foncières et des infrastructures physiques à réviser le projet de politique foncière à l'occasion d'ateliers de discussion sur les droits foncières des femmes et la politique foncière tenus en mai et juin 2019, respectivement. Le projet de politique foncière a été soumis à l'Assemblée législative nationale provisoire en décembre 2019 mais

prenantes, l'objectif étant de promouvoir un règlement pacifique des différends

n'avait pas encore été adopté à la fin du mois de juin 2020

Réalisation escomptée 1.4 : Amélioration de la coexistence pacifique, de la réconciliation et de la cohésion sociale au niveau local

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

1.4.1 Diminution du nombre des conflits intracommunautaires et intercommunautaires signalés (2017/18 : 258 ; 2018/19 : 421 ; 2019/20 : 150)

577 cas de conflits intracommunautaires et intercommunautaires ont été signalés pendant l'exercice, contre 421 pendant l'exercice précédent. L'intensification des conflits intracommunautaires et intercommunautaires est imputable à une série de facteurs, parmi lesquels la multiplication des conflits résultant de griefs passés et non réglés et d'anciennes rivalités au niveau infranational en l'absence de guerre civile, la division des communautés au sujet du nombre d'États et les questions de frontières liées à la mise en œuvre de l'Accord revitalisé et à l'accès aux ressources. La facilité avec laquelle les civils peuvent se procurer des armes de petit calibre, la faiblesse des institutions garantes de l'état de droit, l'érosion des autorités traditionnelles et un grand nombre de vols de bétail ont attisé les violences intercommunautaires et intracommunautaires. Les retards pris dans la nomination des gouverneurs et l'absence prolongée d'autorités dans les États ont également contribué à l'augmentation des conflits intercommunautaires

1.4.2 Augmentation du nombre des initiatives de réconciliation prises au niveau infranational (2017/18 : 77 ; 2018/19 : 48 ; 2019/20 : 85)

140 initiatives de réconciliation ont été prises au niveau infranational par des acteurs locaux. Ce nombre, plus élevé que prévu, s'explique par la multiplication des cas de conflits et par la nécessité de réconcilier les parties. Citons notamment les initiatives de réconciliation prises par les populations locales à Terekeka (Équatoria-Central) et à Kangi et Udici (Bahr el-Ghazal occidental) ; les dialogues de réconciliation tenus entre les Toposa et les Buya et entre les Toposa et les Didinga dans l'Équatoria-Oriental ; la résolution des conflits intracommunautaires entreprise à Tonj-Sud et à Tonj-Est, dans le Ouarrap et le Bahr el-Ghazal occidental ; les initiatives de réconciliation tenues dans la région du grand Paliet entre les Ajak, les Kongdier et les Bonchuai, qui ont abouti à la signature de résolutions et d'accords

1.4.3 Augmentation du nombre des accords de paix conclus localement (2017/18 : 16 ; 2018/19 : 36 ; 2019/20 : 25)

75 accords de paix ont été conclus à la suite de diverses manifestations organisées en faveur de la paix (conférences de paix, dialogues de paix, conférences sur les migrations), y compris l'accord signé à l'issue de la conférence d'examen tenue à Marial-Bai, qui a réuni les autorités et les communautés de Ouarrap et du Bahr el-Ghazal occidental au sujet de la migration saisonnière. Des accords visant à faire cesser les hostilités liées au conflit intercommunautaire ont également été conclus dans le cadre de divers forums et de grandes conférences de paix tenus dans l'Équatoria-Central, l'Équatoria-Oriental, le Bahr el-Ghazal septentrional, l'Unité, le Haut-Nil et le

Ouarrap. La MINUSS a collaboré avec le PNUD pour ce qui est des dialogues de paix. Le nombre d'accords, plus élevé que prévu, s'explique par la multiplication des cas de conflits et par la nécessité de réconcilier les parties

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui, non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Échanges réguliers avec les parties prenantes au niveau local : conduite, dans tout le Soudan du Sud, de 150 missions d'évaluation conjointes destinées à mieux faire comprendre la dynamique locale des conflits et à appuyer la fourniture d'une assistance et de bons offices au bénéfice des initiatives de paix menées localement	174	<p>Missions d'évaluation ont été organisées par la Mission dans tout le pays en vue de nouer des échanges avec les parties prenantes au niveau local et ainsi de mieux faire comprendre la dynamique locale des conflits et d'apporter un concours aux initiatives de paix menées localement. Les activités menées dans le cadre de ces missions visaient notamment à faire connaître l'Accord revitalisé, à promouvoir une résolution pacifique des litiges frontaliers et fonciers, à travailler avec les autorités locales et les responsables communautaires et à œuvrer dans les zones contrôlées par l'opposition pour briser le cycle des meurtres commis par vengeance et encourager les communautés à soutenir les comités mixtes qui avaient été formés à partir de forums de réconciliation préexistants</p> <p>Le nombre de missions a été plus élevé que prévu car les avancées enregistrées dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé ont créé un climat plus propice (initiatives de rapprochement au niveau local, meilleur accès aux zones contrôlées par l'opposition et mesures visant à contrer l'intensification des conflits communautaires)</p>
Fourniture d'un appui aux initiatives locales axées sur la concertation et la réconciliation intercommunautaires : tenue de 30 séances de sensibilisation et de 20 ateliers sur la gestion des conflits visant à encourager les populations locales et les autorités à apaiser les tensions intercommunautaires et les violences liées à des querelles anciennes et à prévenir les vols de bétail et les meurtres commis en représailles	204	<p>Séances de sensibilisation ont été organisées en vue d'appuyer les initiatives locales axées sur la concertation et la réconciliation. Citons à titre d'exemple un forum des jeunes sur la consolidation de la paix et la réconciliation tenu à Raga (Bahr el-Ghazal occidental), qui a réuni des jeunes Kresh, Yulu, Banda et Froge et abouti à la création d'un comité de jeunes et d'un plan d'action pour la participation à la paix et à la réconciliation, et un forum de dialogue lors duquel des représentants de l'assemblée législative de l'État du Bahr el-Ghazal occidental, du ministère des collectivités locales du même État, du comité de coordination inter-États sur les mouvements saisonniers de bétail, d'organisations de la société civile et d'autres parties prenantes ont réfléchi et échangé leurs points de vue sur l'accord de Marial-Bai, qui a été approuvé par</p>

l'assemblée législative de l'État et qui encadre la transhumance

Le nombre de séances de sensibilisation a été plus élevé que prévu car les avancées enregistrées dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé ont créé un climat plus propice (initiatives de rapprochement au niveau local, meilleur accès aux zones contrôlées par l'opposition et mesures visant à contrer l'intensification des conflits communautaires)

- 19 Ateliers sur la gestion des conflits ont été organisés afin d'encourager les populations locales et les autorités gouvernementales à apaiser les tensions intercommunautaires, les litiges fonciers et frontaliers et les violences liées à des querelles anciennes et à prévenir les vols de bétail et les meurtres commis en représailles. Par exemple, dans le Haut-Nil, un atelier a été organisé pour les membres du mécanisme informel d'atténuation et de règlement des conflits, qui ont décidé par consensus que les conflits intercommunautaires seraient réglés devant le tribunal local, ce qui a amélioré les relations intercommunautaires

Tenue de 32 ateliers de renforcement des capacités en matière de gestion des conflits et de médiation visant à mieux faire comprendre aux intervenants locaux, dont les autorités gouvernementales, les responsables communautaires, les jeunes, les femmes, les acteurs de la société civile et les autorités traditionnelles, les rôles et responsabilités respectifs du Gouvernement et des populations locales en matière de prévention, d'atténuation et de règlement des conflits locaux, ainsi qu'à améliorer les relations entre civils et militaires

- 27 Ateliers de renforcement des capacités ont été organisés dans le Bahr el-Ghazal septentrional, le Bahr el-Ghazal occidental et l'Unité en vue de faire mieux comprendre aux intervenants locaux les rôles et responsabilités du Gouvernement et des populations locales en matière de prévention, d'atténuation et de règlement des conflits locaux

Les dialogues entre civils et militaires menés dans l'Équatoria (notamment dans l'Équatoria-Oriental et l'Équatoria-Occidental et à Yei) et dans le Jongleï, le Haut-Nil et le Ouarrap ont permis d'améliorer la compréhension entre les communautés et les forces organisées et de faciliter les déplacements, le commerce et l'accès humanitaire. Ces activités ont également permis d'accroître la participation des jeunes et des femmes à la gestion des conflits locaux et de renforcer l'obligation faite aux institutions du secteur de la sécurité de rendre des comptes

Le nombre d'ateliers a été inférieur aux prévisions en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19, qui ont entraîné l'annulation de certaines des activités prévues

Fourniture d'un appui au Gouvernement et aux populations locales pour que les migrations transfrontalières internationales et internes se déroulent paisiblement, au moyen de la prévention, de l'atténuation et du règlement des conflits entre éleveurs et communautés d'accueil –
30 rencontres, 10 missions et 10 conférences

- 110 Rencontres ont été organisées pour promouvoir une gestion pacifique de la transhumance dans les 10 États. Elles ont abouti à des accords portant, entre autres, sur la gestion pacifique de la transhumance, la mise en place de mécanismes de règlement des conflits liés aux migrations, les routes migratoires, le calendrier des migrations et le port d'armes. La MINUSS a également appuyé la diffusion des résolutions adoptées lors des conférences sur les migrations afin de renforcer le respect des résolutions approuvées par la communauté agricole et pastorale
- 29 Missions ont été organisées dans tout le pays pour fournir un appui aux autorités et aux populations locales afin que les migrations transfrontalières internationales et internes se déroulent paisiblement, au moyen de la prévention, de l'atténuation et du règlement des conflits entre éleveurs et communautés d'accueil. Citons notamment les visites menées dans des campements pastoraux pour promouvoir le rôle des jeunes de ces camps dans la gestion des conflits liés au bétail dans l'Équatoria-Central, le Jongleï, l'Unité et le Ouarrap, qui ont permis, entre autres, de réduire sensiblement les vols de bétail entre éleveurs et nomades dans la zone administrative de Ruweng et entre les éleveurs de Guit et de Rubkona dans l'Unité
- 10 Conférences ont été organisées sur la gestion pacifique des transhumances dans l'Équatoria-Central, l'Équatoria-Oriental et l'Équatoria-Occidental, le Jongleï, les Lacs, le Bahr el-Ghazal septentrional et le Bahr el-Ghazal occidental, l'Unité, le Haut-Nil et le Ouarrap.

Le nombre de rencontres, de missions et de conférences plus élevé que prévu tient à la reconnaissance de l'importance qu'il y a de lutter contre l'un des principaux facteurs de conflits communautaires locaux et à l'appui renforcé apporté aux initiatives visant à transposer avec succès les bonnes pratiques de gestion des transhumances internationales aux transhumances transfrontalières internes

Fourniture d'un appui aux autorités nationales, aux mécanismes traditionnels de gestion des conflits, aux jeunes, aux femmes et aux populations locales, dont les acteurs de la société civile, pour gérer les conflits communautaires et les initiatives de réconciliation locales sur les sites de protection des civils de la MINUSS et les autres sites accueillant

- 13 Activités axées sur la gestion des conflits ont été organisées pour régler les conflits intracommunautaires et intercommunautaires sur les sites de protection des civils de la MINUSS et les autres sites accueillant des déplacés. Dans l'Équatoria-Central, l'Équatoria-Oriental et l'Équatoria-Occidental,

des déplacés – 22 activités axées sur la gestion des conflits

Fourniture d'un appui aux structures de paix, dont les réseaux de paix, à Boma – au niveau des comtés et des États – dans les domaines de la gestion des conflits, de la consolidation de la paix et de la réconciliation – 12 sessions de renforcement des capacités

le Jongleï, le Bahr el-Ghazal septentrional, l'Unité, le Haut-Nil et le Ouarrap. des forums de sensibilisation ont rassemblé des déplacés, des communautés d'accueil, des chefs traditionnels, des jeunes, des femmes et les autorités de l'État dans le but de promouvoir la coexistence pacifique tout en offrant un espace permettant de diffuser des messages de paix, d'assurer le suivi des besoins humanitaires et de nouer le dialogue avec les forces organisées sur les questions soulevées par les communautés. Ces initiatives ont contribué à favoriser la réconciliation entre les communautés et encouragé le retour des personnes déplacées

Le nombre d'activités a été inférieur aux prévisions en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19, qui ont entraîné l'annulation de certaines des activités prévues

- 11 Sessions de renforcement des capacités ont été organisées pour appuyer les structures de paix, au niveau des comtés et des États, dans les domaines de la gestion des conflits, de la consolidation de la paix et de la réconciliation. Elles avaient notamment pour objet de renforcer des compétences en matière de gestion des conflits du conseil interconfessionnel, des dirigeants locaux, des personnes déplacées se trouvant dans les sites de protection des civils, des jeunes, de la société civile et des étudiants dans le Jongleï, les Lacs, le Bahr el-Ghazal septentrional, le Bahr el-Ghazal occidental et l'Équatoria-Occidental. Le rôle que jouent les femmes dans la consolidation de la paix a été mis en avant par l'appui fourni à la mise en réseau des actrices de la paix à l'occasion de visites d'échange organisées entre les femmes de Bor et Pibor (le groupe des femmes de Kabarize) et par la mise en place de forums de femmes dans l'Équatoria-Central, l'Équatoria-Oriental, les Lacs, le Bahr el-Ghazal septentrional, l'Unité, le Haut-Nil et le Ouarrap. Ces forums ont contribué à accroître la participation des femmes aux processus décisionnels et concouru à l'élaboration d'un plan d'action commun propre à promouvoir la participation des femmes à la paix et à la réconciliation

Le nombre d'activités a été inférieur aux prévisions en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19, qui ont entraîné l'annulation de certaines des activités prévues

Fourniture d'un appui au renforcement des capacités des chefs traditionnels pour ce qui est de l'utilisation des mécanismes traditionnels locaux de gestion des conflits, notamment les mécanismes de dialogue inclusif et de réconciliation – 30 rencontres et 10 ateliers de renforcement des capacités

Fourniture d'un appui aux acteurs de la société civile, aux agents de l'État, aux jeunes et aux femmes afin de promouvoir l'inclusion, l'identité nationale, de bonnes relations et l'égalité des chances, de manière à enrayer la polarisation ethnique et à réparer le tissu social – 20 réunions de sensibilisation et 12 forums de dialogue

Fourniture d'un appui destiné à promouvoir l'harmonie sociale et le concept de société pluriethnique cohésive et exempte de laissés-pour-compte, notamment dans les zones contrôlées par

23 Rencontres ont été organisées à l'appui du renforcement des mécanismes traditionnels locaux de dialogue inclusif et de réconciliation dans l'Équatoria-Central, le Jongleï, les Lacs, l'Unité, le Haut-Nil et le Bahr el-Ghazal septentrional

9 Ateliers ont été organisés sur la gestion des conflits, les négociations et la médiation à l'intention des acteurs locaux de la paix, et notamment : dans le Bahr el-Ghazal septentrional, afin d'aider les jeunes à faire face aux conflits persistants en endossant le rôle d'ambassadeurs et ambassadrices de la paix ; à Gwor, Tali et Tindilo (Équatoria-Central), afin d'améliorer les compétences des jeunes des campements pastoraux et des populations locales en matière de gestion des conflits grâce à des campagnes de paix itinérantes ; dans les Lacs, afin d'atténuer les tensions entre les Kok Panawac et les Kok Pacuer

Le nombre d'activités a été inférieur aux prévisions en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19, qui ont entraîné l'annulation de certaines des activités prévues

32 Réunions de sensibilisation ont été organisées dans tout le pays pour aider les acteurs de la société civile et les agents de l'État à promouvoir l'inclusion, l'identité nationale, les bonnes relations et l'égalité des chances

Le nombre de réunions a été plus élevé que prévu car les avancées enregistrées dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé ont créé un climat plus propice (initiatives de rapprochement au niveau local, meilleur accès aux zones contrôlées par l'opposition et mesures visant à contrer l'intensification des conflits communautaires)

12 Forums de dialogue ont été organisés afin de promouvoir la cohésion sociale et l'inclusion dans tout le pays. Le lancement de clubs pour la paix dans l'Équatoria-Oriental et de forums sur l'identité nationale dans le Jongleï et l'Équatoria-Occidental a permis aux jeunes et à leurs communautés de mieux comprendre la culture et les valeurs sociales qu'ils ont en commun

9 Campagnes de paix ont été organisées dans l'Équatoria-Central, l'Équatoria-Oriental et l'Équatoria-Occidental, le Jongleï, les Lacs, le Ouarrap et le Bahr el-Ghazal occidental à

l'opposition – 9 campagnes itinérantes d'éducation à la paix, 5 visites d'échange et 15 activités sportives ou culturelles

l'appui de l'harmonie sociale. Il est à noter que l'atelier de sensibilisation qui s'est tenu dans les Lacs a été l'occasion pour différentes parties prenantes de se réunir, de renouveler leur engagement en faveur d'une coexistence pacifique et de chercher à régler pacifiquement les conflits intercommunautaires

- 1 Visite d'échange a été organisée pour faciliter une visite officielle de fonctionnaires de la Zone administrative du Grand Pibor venus rencontrer le gouverneur et le conseil de l'État de Jongleï à Bor, l'objectif étant de promouvoir les relations sociales et économiques. Il s'en est suivi que les relations intercommunautaires se sont améliorées : les Murle de la Zone administrative du Grand Pibor se sont rendus à Bor et Anyidi dans le Jongleï pour vendre leurs vaches et rencontrer leurs proches, et les commerçants de Bor se sont rendus dans la Zone administrative du Grand Pibor. On notera également que certains enfants enlevés et du bétail volé ont été restitués aux autorités du Jongleï
- 13 Activités culturelles ont été organisées pour diffuser des messages de paix auprès des populations locales dans l'Équatoria-Oriental, l'Équatoria-Occidental, le Jongleï, les Lacs et le Haut-Nil ; elles ont donné aux communautés l'occasion d'interagir et de renforcer la confiance mutuelle. Elles ont été entreprises en conjonction avec des activités de rapprochement local. Des activités sportives destinées à compléter les programmes de paix et la diffusion de messages de paix ont également été menées dans le Jongleï, les Lacs, le Bahr el-Ghazal septentrional et le Ouarrap. La Mission a notamment soutenu l'organisation de campagnes de paix et d'activités sportives auprès des éleveurs Apuk et Aguok (Ouarrap), à la suite d'accords conclus avant la transhumance

Le nombre d'activités a été inférieur aux prévisions en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19, qui ont entraîné l'annulation de certaines des activités prévues

Composante 2 : surveillance, communication de l'information et enquêtes en matière de droits de l'homme

Réalisation escomptée 2.1 : Instauration de conditions propices à la lutte contre l'impunité des auteurs d'exactions et de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, quelle que soit la partie au conflit à laquelle ils appartiennent

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

2.1.1 Nombre de cas confirmés de violations des droits de l'homme, d'atteintes à ces droits et de violations du droit international humanitaire, notamment ceux susceptibles de constituer des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité (2017/18 : 325 ; 2018/19 : 599 ; 2019/20 : 530)

La MINUSS a recensé et confirmé 1 132 faits constitutifs de violation du droit international des droits de l'homme ou du droit international humanitaire ou d'atteinte à ces droits ayant fait 4 569 victimes civiles (dont 466 femmes et 528 enfants), soit plus que la période précédente (599 faits). Le nombre de faits signalés est plus élevé car les zones où des violations des droits humains ont été commises, à la suite de la diminution des conflits armés et de la montée en flèche des conflits communautaires, y compris des violences commises par les milices, sont plus faciles d'accès

2.1.2 Activités de surveillance, d'enquête, de vérification et d'établissement de rapports sur l'emploi, au mépris du droit international et des traités connexes, d'armes à sous-munitions et d'autres armes classiques considérées comme frappant sans discrimination (2017/18 : 100 % ; 2018/19 : 100 % ; 2019/20 : 100 %)

Aucune information faisant état de l'emploi d'armes à sous-munitions ou d'autres armes classiques considérées comme frappant sans discrimination n'a été recueillie pendant la période considérée

Produits prévus

*Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre Observations*

Documentation et vérification approfondies des violations du droit international des droits de l'homme, des atteintes à celui-ci et des violations du droit international humanitaire, y compris les violences sexuelles liées aux conflits, ainsi que repérage des signes avant-coureurs de violations des droits humains par la conduite de missions d'enquête spécifiques, de missions et de patrouilles intégrées (de courte et de longue durée) et d'activités régulières de surveillance dans tout le pays

Oui La MINUSS a mené des enquêtes approfondies sur le terrain à Yei (Equatoria-Central), Bunj et Maiwut (Haut-Nil), dans le nord du Jonglei et dans la Zone administrative du Grand Pibor, à Unity et en Equatoria-Occidental pour confirmer ces violations et atteintes. La Mission a également continué de surveiller les violations des droits humains commises dans d'autres régions et d'enquêter à leur sujet afin de mieux en détecter les signes avant-coureurs. À cet égard, des mesures ont été adoptées pour prendre en compte les droits humains dans l'ensemble de la Mission, renforcer la coopération entre les composantes de la Mission et établir un protocole visant à mieux faire circuler l'information entre la force de la MINUSS et la Division des droits de l'homme. En outre, des spécialistes des droits de l'homme ont accompagné le commandant de la force à l'occasion des trois missions qu'il a effectuées pour mieux faire comprendre aux patrouilles le contexte des droits humains

Établissement des antécédents des auteurs présumés de violations des droits de l'homme dans l'ensemble du pays afin d'appliquer le principe de responsabilité et d'assurer le strict respect de la politique de diligence voulue des Nations Unies en matière de droits de l'homme

Élaboration et publication de 3 rapports publics sur la situation des droits de l'homme au Soudan du Sud

Fourniture d'un appui technique aux acteurs de la société civile, en particulier les responsables d'associations de femmes et de jeunes, les chefs religieux, les acteurs de la justice coutumière, les défenseurs des droits de l'homme et les journalistes, visant à favoriser et à promouvoir une culture des droits de l'homme au moyen de 20 sessions de formation à l'intention des diverses parties prenantes dans les domaines de la surveillance du respect des droits de l'homme et des enquêtes y relatives, l'objectif étant de veiller à ce que les groupes vulnérables, notamment les femmes, soient protégés de la maltraitance et de la violence, y compris la violence sexuelle et fondée sur le genre et la violence sexuelle liée aux conflits

Protection des droits de l'homme des personnes privées de liberté, y compris les personnes condamnées à mort ou détenues pour des motifs politiques, grâce à l'organisation de visites hebdomadaires dans des lieux de détention publics ou gérés par l'opposition dans l'ensemble du pays et au maintien d'un dialogue avec les parties

Oui La MINUS a traité 38 demandes d'évaluation conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme. En outre, 17 nouveaux profils d'auteurs présumés ont été créés, dont 8 liés aux enquêtes spéciales en Équatoria-Central et en Équatoria-Occidental. La MINUSS a également entamé une enquête approfondie sur les différents auteurs de violations des droits humains et leur chaîne de commandement, en vue de mieux établir les responsabilités, notamment eu égard au principe de la responsabilité des supérieurs hiérarchiques

3 rapports publics ont été publiés conjointement avec le HCDH sur les violations aux droits humains et les atteintes à ces droits en Équatoria-Central entre septembre 2018 et avril 2019 (juillet 2019), sur l'accès à la santé pour les rescapées et rescapés des violations et des atteintes liées aux conflits au Soudan du Sud (mai 2020) et sur la violence contre les civils (mai 2020)

21 sessions de formation ont été organisées, axées sur la protection contre les violences sexuelles liées aux conflits, les mesures d'atténuation et les services d'orientation disponibles pour les rescapées et les rescapés. Au total, 1 056 personnes, dont 692 femmes, ont pris part aux sessions de formation. Il y avait, notamment, des défenseuses et défenseurs des droits humains, des chefs religieux, des personnes déplacées, des enseignantes et enseignants, des ONG locales, des femmes vivant près des zones de cantonnement, des membres du sous-groupe sur la violence fondée sur le genre et des cadres de consultation mixte sur la violence sexuelle liée aux conflits dans les localités de Djouba, Leer, Malakal, Renk, Rumbek, Wau et Yambio

20 sessions de formation ont été organisées pour un total de 760 participants, dont 428 femmes, dans les 10 bureaux locaux et quartiers généraux de la Mission, où 1 formation pratique a été dispensée sur la surveillance, les enquêtes et les rapports concernant les droits humains. Des défenseuses et défenseurs des droits humains et certaines organisations de la société civile étaient présents

30 réunions consultatives ont été organisées lors de visites hebdomadaires dans les prisons et les centres de détention (3 à 4 fois par mois par bureau). Les activités de collaboration et de sensibilisation menées auprès des autorités locales pour assurer le respect des normes internationales en matière de droits humains se

prenantes nationales concernées au moyen de 20 réunions consultatives et de 11 ateliers de sensibilisation à l'intention de ces parties prenantes, y compris les représentantes des femmes

sont poursuivies tout au long de la période considérée. Les réunions ont été plus nombreuses que prévu car l'accès à l'autorité pénitentiaire de Djouba a été rendu possible après une longue période de refus

En outre, tous les mois ou 3 mois, la MINUSS a organisé dans les bureaux locaux des forums nationaux sur les droits humains afin de mener des consultations et des débats sur les principales préoccupations en matière de droits humains et sur les mécanismes de recours liés à l'administration de la justice et à l'état de droit. Depuis avril 2020, le forum national des droits humains se réunit chaque semaine pour délibérer sur les problèmes de droits humains liés à la COVID-19 au Soudan du Sud

- 11 sessions de formation à la sensibilisation ont été organisées pour 495 participants, dont 101 femmes, sur l'administration de la justice, la protection des droits des suspects en détention et les droits des prisonniers, à l'intention des principaux acteurs de l'état de droit. Les participantes et participants étaient des membres de la Police nationale sud-soudanaise ou du Service national des prisons, des juges, des procureurs, des chefs traditionnels, des responsables communautaires, des travailleuses ou travailleurs sociaux et des groupes de femmes et de jeunes

Fourniture d'un appui technique aux fins des mesures de réforme judiciaire visant à réduire le nombre de personnes détenues de façon prolongée ou arbitraire dans les prisons nationales, y compris par des mesures de substitution à la détention

- Oui La MINUSS a continué d'apporter une aide technique dans le cadre de la modification des lois sur la sécurité nationale et sur les Forces sud-soudanaises de défense du peuple, le but à terme étant de réduire le nombre de personnes en détention prolongée et arbitraire dans les centres de détention des forces de sécurité. Toutefois, l'Assemblée législative nationale provisoire n'a adopté aucune des modifications proposées dans les projets de loi sur la sécurité au cours de la période considérée

Appui à l'amélioration des connaissances et des compétences des juridictions de droit écrit et de droit coutumier, des forces de l'ordre et de la magistrature pour protéger, respecter et faire respecter les droits de l'homme et l'état de droit au moyen d'activités de formation et de l'organisation de 10 ateliers de sensibilisation dans le pays

- Oui La MINUSS a apporté son soutien à l'amélioration de la base de connaissances et des compétences des acteurs locaux afin de mettre en place l'état de droit dans tout le pays. Dans les États des Lacs, du Ouarrap et du Bahr el-Ghazal occidental, la MINUSS, dans le cadre du soutien qu'elle apporte aux conférences de paix visant à réduire la violence liée aux vols de bétail, a fait des exposés aux chefs traditionnels et coutumiers et aux responsables gouvernementaux sur la compétence statutaire des tribunaux coutumiers. Le but était de faire en

Appui au renforcement des connaissances et des compétences des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et d'autres parties en matière de normes relatives aux droits de l'homme et au droit international humanitaire, notamment en ce qui concerne la violence sexuelle et les droits de l'enfant, au moyen de réunions de coordination et d'une concertation mensuelles et de l'organisation de 11 sessions de formation

Surveillance des processus de justice transitionnelle et des mesures prises par les responsables gouvernementaux et les forces armées pour que chacun réponde de ses actes, et, à cette fin, fourniture continue d'une assistance, de conseils et d'un appui techniques aux institutions judiciaires de même qu'à d'autres institutions garantes de l'état de droit ; communication d'informations, formulation de recommandations et organisation d'activités de sensibilisation, dont

sorte que tous les accords découlant de ces conférences de paix soient conformes aux lois nationales et au droit des droits de l'homme

- Oui Des réunions mensuelles ont été organisées avec le personnel des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, les principaux responsables de l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition et de la Police nationale sud-soudanaise. Il y a eu moins de réunions avec le Front de salut national (environ tous les deux mois). Des conseils techniques ont été donnés à toutes les parties au conflit susmentionnées sous la forme d'un encadrement du personnel clef chargé de prévenir et de combattre les violences sexuelles liées aux conflits et de la mise à disposition de connaissances et de ressources pertinentes, telles que des copies des ordres de commandement sur les violences sexuelles liées aux conflits pour que ces personnes puissent s'acquitter de leurs fonctions. En conséquence, les 4 parties au conflit ont déclaré ou réaffirmé qu'elles s'engageaient à prévenir ou combattre la violence sexuelle liée aux conflits. Et donc 2 nouveaux ordres de commandement ont été émis par Riek Machar (juillet et décembre 2019) et 3 par le Front de salut national (juillet et août 2019 et février 2020), et un plan d'action sur la lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits a été élaboré par la Police nationale sud-soudanaise (novembre 2019)
- 12 sessions de formation ont été organisées dans différentes localités du pays, notamment à Aweil, Diel, Djouba, Kuacjok, Lankien, Wun Lit, Yambio et Yei, sur les mesures de prévention et de lutte concernant la violence sexuelle liée aux conflits, y compris les obligations découlant des plans d'action sur la violence sexuelle liée aux conflits établis par les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition. Au total, 428 cadres supérieurs, dont 30 femmes, des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et de l'APLS dans l'opposition y ont participé
- 10 ateliers et activités de sensibilisation ont été organisés concernant les mécanismes de justice internationaux, régionaux et nationaux ainsi que l'administration de la justice, à l'intention des parties prenantes nationales et des représentants de la société civile concernés à Djouba, Torit, Wau, Yambio et Yei

La MINUSS a continué à suivre la mise en œuvre des dispositions de l'Accord revitalisé

10 ateliers, concernant les mécanismes de justice internationaux, régionaux et nationaux ainsi que l'administration de la justice, à l'intention des parties prenantes nationales et des représentants de la société civile concernés et visant à promouvoir le respect des normes internationales relatives aux garanties d'une procédure régulière, à la transparence et à l'indépendance de la justice ; organisation et tenue de 10 activités de sensibilisation visant à favoriser l'instauration de conditions propices à la mise en place de processus de justice transitionnelle

Fourniture d'une assistance technique et de conseils d'experts et renforcement des partenariats avec la Commission des droits de l'homme du Soudan du Sud et les organisations de la société civile, notamment les associations de femmes, les organisations de jeunes, les responsables locaux, les chefs religieux, les défenseurs des droits de l'homme et les journalistes, en vue de renforcer leur capacité de surveillance et favoriser l'émergence d'un environnement propice à l'exercice des libertés fondamentales par la tenue de 10 sessions de formation spécifiques, de 20 activités de sensibilisation et de 5 forums sur les droits de l'homme

relatives à la justice transitionnelle par des réunions de coordination avec le Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles et la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée. Un soutien technique supplémentaire a été fourni aux comités spécialisés de l'Assemblée législative nationale provisoire sur l'intégration des crimes internationaux dans la législation nationale

- 10 sessions de formation ciblées sur le suivi et la défense des droits humains ont été organisées dans tous les bureaux de la Mission à l'intention de la Commission des droits de l'homme du Sud-Soudan, du Réseau des défenseurs des droits de l'homme du Sud-Soudan et des organisations de la société civile, notamment les groupes de femmes, les groupes de jeunes, les responsables communautaires et les chefs religieux, les défenseuses et défenseurs des droits humains et les journalistes, afin de renforcer leur capacité à suivre, documenter et défendre la promotion et la protection des droits humains. Les partenaires ont également bénéficié de compétences pratiques en matière d'entretiens, de défense et de protection des témoins et des sources. Au total, 381 partenaires, dont 125 femmes, ont participé aux sessions

En outre, la MINUSS a fourni un appui technique et logistique au comité interministériel chargé des mécanismes internationaux dirigé par le Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles pour appliquer, documenter et mettre à jour le tableau des recommandations issues de l'examen périodique universel pour le Soudan du Sud. Le comité interministériel, avec l'appui technique de la MINUS, a mené des consultations publiques sur la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Les rapports nationaux concernant ces conventions ont ensuite été présentés conformément aux obligations de présentation de rapports aux organes conventionnels

- 20 activités de sensibilisation aux droits humains ont été menées à l'intention des organisations de la société civile, notamment les groupes de femmes, les groupes de jeunes, les responsables communautaires et les chefs religieux, les défenseuses et défenseurs des droits humains et

	<p>les journalistes, afin de permettre aux partenaires de promouvoir et défendre les droits des autres</p> <p>Afin de mieux faire connaître les préoccupations en matière de droits humains, la MINUSS a fourni un soutien technique et logistique aux forums sur les droits humains qui se tenaient tous les mois dans ses bureaux locaux et tous les trimestres à Djouba. Les forums étaient coprésidés par le représentant de la Commission des droits de l'homme du Soudan du Sud et un représentant d'une organisation de la société civile, sous le patronage du Vice-Président du Soudan du Sud, James Wani Igga, avec une large participation de différentes parties prenantes, notamment des représentants des autorités gouvernementales, des forces organisées, des organisations de la société civile, des médias ainsi que d'autres partenaires internationaux et d'organismes des Nations Unies</p> <p>Les forums sur les droits humains ont été suspendus du fait de la pandémie de COVID-19. La MINUSS a néanmoins maintenu sa collaboration grâce à des réunions hebdomadaires virtuelles avec les coprésidents et certaines organisations de la société civile</p>
Fourniture d'un appui technique et de conseils d'experts aux mécanismes judiciaires, aux mécanismes de justice militaire et autres mécanismes institutionnels, ainsi qu'aux organisations de la société civile, afin de renforcer la lutte contre l'impunité, en particulier en ce qui concerne les violences sexuelles liées aux conflits	Oui La MINUSS a continué de collaborer avec le système judiciaire national pour que les responsables de graves violations présumées des droits humains répondent de leurs actes, en particulier dans les régions dépourvues de mécanismes de justice. En outre, les populations ont été sensibilisées à la nécessité de signaler les violations des droits humains, l'accent étant mis sur les violences sexuelles liées aux conflits et les services d'orientation
Fourniture d'une assistance technique en vue de la création et de l'opérationnalisation de la Commission Vérité, réconciliation et apaisement	Oui La MINUSS a poursuivi sa collaboration avec le Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles dans le cadre de la relance du comité technique chargé de rédiger la législation pour la création de la Commission vérité, réconciliation et apaisement, afin de voir s'il était nécessaire de mettre en place de nouvelles activités de sensibilisation et consultations avant l'élaboration du projet de législation. Les progrès ont toutefois été entravés par les retards importants dans la formation du Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé et par les restrictions liées à la pandémie de COVID-19
Promotion du mandat de la MINUSS et sensibilisation à son impartialité, à ses activités, à ses réalisations et à ses réussites en matière de surveillance et de vérification du respect des droits	Oui 24 reportages audiovisuels, 37 articles et reportages en ligne et 14 albums photo sur les activités de la Mission en matière de droits humains ont été faits et distribués. En outre, 10

de l'homme et de communication de l'information les concernant, par la production de publications et de contenus multimédias, dont des émissions de radio mensuelles et des vidéos

Exécution d'activités visant à appuyer le Gouvernement et à l'inciter, en sa qualité de partie à la Convention sur les armes à sous-munitions et à d'autres instruments réglementant l'usage d'armes explosives, à suivre les cas présumés d'emploi d'armes à sous-munitions et d'autres armes classiques constituant une violation du droit et des traités internationaux, à enquêter sur ces cas, à les vérifier et à en rendre compte

Dans le cadre de réunions mensuelles de planification et de coordination et d'un dialogue quotidien sur les détentions prolongées et arbitraires et sur la violence commise à l'égard des femmes, des enfants et des autres groupes vulnérables, organisation d'activités visant à sensibiliser les membres de la Police nationale sud-soudanaise et d'autres acteurs associés à l'administration de la justice dans tous les États à l'état de droit et aux normes internationales en matière de droits de l'homme, et à veiller au respect de ces principes, et notamment à sensibiliser la Police nationale, l'administration pénitentiaire du Soudan du Sud, le Ministère de la

000 exemplaires du mandat de la MINUSS, y compris son rôle de surveillance et de vérification des droits humains, ont été distribués à la population locale. Radio Miraya a produit et diffusé 40 émissions intitulées « Connaissez vos droits » et donné la parole, tout au long de l'année, à des défenseuses et défenseurs des droits humains dans le cadre des bulletins d'information quotidiens ou d'émissions d'actualité

Oui Avec le soutien technique et administratif de la MINUSS, des représentants de l'autorité nationale de lutte antimines ont participé à 3 conférences internationales pour faire connaître les progrès du pays en matière de respect des traités internationaux ; il s'agit de : a) la neuvième réunion des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions, à Genève (septembre 2019) ; b) la quatrième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, à Oslo (novembre 2019) ; et c) la vingt-troisième réunion internationale des directeurs des programmes nationaux de lutte antimines et des conseillers de l'ONU, à Genève (février 2020)

L'autorité nationale de lutte antimines a organisé des manifestations en marge de la quatrième Conférence des États parties et de la vingt-troisième réunion internationale des directeurs des programmes nationaux de lutte antimines et des conseillers de l'ONU afin d'informer les États membres et d'autres acteurs de leurs plans visant à achever le déminage de tous les champs de mines connus ainsi que des zones concernées par les armes à sous-munitions, d'ici à juillet 2026

1 082 membres de la Police nationale sud-soudanaise ont participé à 17 ateliers ciblés de formation aux droits humains, au droit international humanitaire et à la déontologie, en stricte conformité avec la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme

En outre, des réunions mensuelles régulières de planification et de coordination ainsi qu'un dialogue quotidien ont été assurés avec la Police nationale sud-soudanaise et les représentants d'autres services de répression sur les questions liées aux droits de la personne dans tous les bureaux locaux

justice et des affaires constitutionnelles et la magistrature aux droits de l'homme, au droit international humanitaire et à la déontologie, en stricte conformité avec la politique de diligence voulue des Nations Unies en matière de droits de l'homme

Élaboration et lancement d'une campagne nationale de communication visant à sensibiliser le grand public et les organisations de la société civile à la lutte contre l'impunité des auteurs de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ceux-ci : a) diffusion sur Radio Miraya de messages d'intérêt public et de 40 émissions axées sur les droits de l'homme ; b) sensibilisation des groupes vulnérables et du grand public au mandat de la Mission en matière de protection des civils contre la violence sexuelle et fondée sur le genre et au rôle qu'elle joue dans le suivi et la vérification impartiaux de cette violence et dans l'établissement de rapports correspondants, grâce à l'organisation de 6 activités de sensibilisation et à la production de supports multimédias, dont 18 bulletins d'information et reportages au format numérique, 12 reportages audiovisuels et 5 albums photos ; c) organisation de 2 activités de sensibilisation et production de supports multimédias visant à mieux faire connaître la Journée de l'enfant africain et la Journée internationale des femmes, en mettant l'accent sur la nécessité de lutter contre l'impunité des auteurs de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire et d'atteintes à ceux-ci ; d) organisation et mise en œuvre dans 10 régions, par l'intermédiaire des bureaux locaux de la MINUSS, d'une campagne de sensibilisation multimédia à l'occasion de la Journée des droits de l'homme et des 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste ; e) contacts avec les médias, par le biais de conférences et de communiqués de presse et de la production de supports multimédias, en vue de faire connaître les rapports de la MINUSS et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme au Soudan du Sud ; f) promotion du mandat de la Mission et sensibilisation à son impartialité, à ses activités, à ses réalisations et à ses réussites en matière de suivi et de vérification de la situation des droits de l'homme et d'établissement de rapports correspondants, par la production de supports multimédias, notamment des vidéos, des émissions de radio, des photographies et des produits liés aux médias sociaux

Oui La Mission a mené une campagne continue de sensibilisation et de communication auprès de tous les publics, dont la société civile, sur les violations des droits humains et la nécessité de lutter contre l'impunité

Alinéa a) :

40 programmes sur les droits humains ont été produits et diffusés, et des défenseuses et défenseurs des droits humains sont intervenus lors de bulletins d'information quotidiens ou d'émissions d'actualité tout au long de la période considérée

Alinéa b) :

Les activités suivantes ont été menées par la MINUSS, axées sur les droits humains et le rôle de la Mission dans la lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre :

37 articles et reportages numériques

24 reportages audiovisuels

14 albums Flickr

7 activités de sensibilisation ont été organisées dans 7 bureaux locaux (Bentiu, Bor, Djouba, Kuacjok, Malakal, Rumbek et Torit) dans le cadre des 16 journées de mobilisation

Alinéa c) :

9 manifestations ont été organisées à l'occasion de la Journée internationale des femmes dans 9 bureaux locaux (Bentiu, Bor, Djouba, Kuacjok, Malakal, Rumbek, Torit, Yambio et Yei) et des produits multimédia ont été réalisés. Une « Journée portes ouvertes aux famille » a été organisée à Djouba pour rendre hommage aux enfants du Soudan du Sud, avec la participation de 20 écoles secondaires (environ 1 500 participants, dont 800 élèves). Toutefois, 1 manifestation spécialement consacrée à la Journée de l'enfant africain n'a pas pu être organisée en raison des restrictions imposées par la COVID-19

Alinéa d) :

8 manifestations organisées à l'occasion de la Journée des droits de l'homme et dans le cadre

des 16 journées de mobilisation ont eu lieu dans 8 bureaux locaux (Bor, Bentiu, Djouba, Kuacjok, Malakal, Rumbek, Torit et Wau). En outre, 1 tournoi de volley-ball féminin a été organisé entre des écoles à Yeï et 1 table ronde sur l'action positive s'est tenue à Djouba. 4 reportages numériques, 2 reportages audiovisuels et 3 albums de photographies ont été produits et distribués

Alinéa e) :

Des déclarations à la presse ont été publiées et une assistance a été fournie au HCDH pour la publication conjointe par la MINUSS et par le Haut-Commissariat de rapports publics, et des conférences de presse ont été facilitées de même que la couverture de l'actualité par des moyens vidéo, photographiques ou numériques. Les questions concernant les droits humains ont également fait l'objet de 6 conférences de presse du Représentant spécial du Secrétaire général, qui ont été diffusées en direct sur Radio Miraya

Alinéa f) :

Dans le domaine des droits humains, la MINUSS a produit :

- 24 reportages audiovisuels
- 37 articles et reportages en ligne
- 14 albums photographiques

En outre, 10 000 exemplaires du mandat de la MINUSS, y compris son rôle de surveillance et de vérification des droits humains, ont été distribués à la population locale

Le nombre de produits plus élevé que prévu s'explique en partie par l'évolution favorable de la situation politique, qui a permis à la Mission de toucher un public plus large et d'accroître ses activités de sensibilisation. En outre, la Mission s'est constamment efforcée de déployer sur le terrain des spécialistes de l'information recrutés sur le plan international pour que ceux-ci produisent d'autres reportages, photos et vidéos dans des zones diverses, y compris des zones reculées, et qu'ils forment et encadrent, dans le domaine des multimédia, le personnel recruté sur le plan international et sur le plan national

Fourniture d'un appui technique visant à permettre le renvoi d'affaires aux autorités nationales, à garantir des conditions de détention adéquates dans les cas de violence sexuelle et fondée sur le genre et d'autres violations graves des droits de

Oui La MINUSS a effectué une évaluation de la prison centrale de Wau afin de trouver là où la conformité aux normes minimales de détention avait besoin d'être améliorée. La prison centrale de Bentiu avait également été évaluée au cours

l'homme, et à donner suite aux allégations d'atteintes aux droits de l'homme qui auraient été commises dans les établissements gérés par l'administration pénitentiaire du Soudan du Sud

de la période précédente ; ce qui avait conduit à la mise en place d'un projet à impact rapide visant à réduire le surpeuplement et faire appliquer les normes internationales de détention

À la suite de la pandémie de COVID-19, la MINUSS a sensibilisé les responsables du Service national des prisons aux mesures de préparation et de lutte concernant la COVID-19 et leur a donné un appui technique pour qu'ils élaborent un plan d'action lié à la COVID-19 axé sur 3 domaines clefs : a) l'éducation, la sensibilisation et l'hygiène ; b) le désengorgement des prisons et les libérations anticipées ; et c) la réduction du nombre d'admissions. Partant de ce plan, la MINUS a fourni une assistance technique pour recenser et élargir les catégories de prisonniers à libérer d'urgence afin de contribuer à la décongestion des prisons

Fourniture d'un appui technique à l'établissement d'un système type de gestion des affaires permettant de suivre leur évolution dans l'ensemble du système judiciaire, le but étant notamment de détecter les détentions prolongées et arbitraires et d'améliorer l'efficacité et la coordination dans l'ensemble de la chaîne judiciaire

Oui Partant de l'aide qu'elle a fournie pour mettre au point et lancer la base de données automatisée des prisonniers, la MINUSS a apporté un soutien technique pour que le système de gestion des dossiers soit rapidement adopté par d'autres prisons du Soudan du Sud. Plus précisément, la MINUSS a appuyé la formation des spécialistes de la base de données du Service national des prisons, en coordination avec le PNUD

Réalisation escomptée 2.2 : Renforcement des activités de surveillance, d'enquête, de vérification et de signalement concernant les exactions et violations commises contre des femmes, notamment les violences sexuelles liées aux conflits

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

2.2.1 Pas d'augmentation du nombre de cas confirmés d'exactions et de violations commises contre des femmes, notamment d'actes de violence sexuelle et fondée sur le genre (2017/18 : 160 ; 2018/19 : 254 ; 2019/20 : 200)

145 cas de violences sexuelles liées au conflit concernant 189 victimes (174 femmes et 15 hommes) ont été signalés et confirmés au cours de l'exercice considéré. Cela traduit une nette diminution par rapport à l'exercice précédent, au cours duquel 254 cas de faits de ce type avaient été signalés. Cette diminution s'explique principalement par la réduction des affrontements militaires consécutive à l'application du cessez-le-feu permanent et de l'Accord revitalisé, ainsi que par le renforcement des interdictions de recourir à la violence sexuelle liée aux conflits imposées aux parties au conflit

2.2.2 Rapports traitant des actes de violence sexuelle et fondée sur le genre au Soudan du Sud qui sont établis par des acteurs appartenant ou non au système des Nations Unies, notamment des organisations non gouvernementales et de la société civile internationales et nationales (2017/18 : 2 ; 2018/19 : 3 ; 2019/20 : 6)

2 rapports ont été publiés par la Mission, en partenariat avec le HCDH ; ils portaient sur les violences sexuelles et fondées sur le genre liées au conflit au Soudan du Sud ; il s'agissait d'un rapport sur l'Équatoria-Central, publié en juillet 2019, et d'un rapport sur l'accès à la santé des personnes ayant subi des violences sexuelles liées au conflit, publié en mai 2020. En outre, dans ses rapports périodiques sur le Soudan du Sud, le Secrétaire général

consacre des sections aux violences sexuelles liées au conflit, et il a consacré une section au Soudan du Sud dans son rapport de 2019 sur les violences de ce type (S/2020/487), en date du 3 juin 2020

Le rapport du Groupe d'experts sur le Soudan du Sud a été publié le 28 avril 2020 (S/2020/342) et celui de la Commission sur les droits de l'homme au Soudan du Sud le 31 janvier 2020 (A/HRC/43/56). Dans ces 2 rapports, un chapitre est consacré à la violence sexuelle et fondée sur le genre, y compris la violence sexuelle liée aux conflits. Par ailleurs, le rapport de 2019 sur les droits humains au Soudan du Sud publié par le Département d'État des États-Unis d'Amérique comporte un chapitre sur les femmes qui traite de la violence sexuelle, y compris la violence sexuelle liée aux conflits

Produits prévus	Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre	Observations
<p>Mise en œuvre, au niveau national et au niveau des États, des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information, qui constituent un dispositif d'information permettant de détecter, de prévenir et de combattre les violences sexuelles liées aux conflits, notamment par l'organisation et la tenue de 3 séances de formation et de 6 réunions du groupe de travail sur lesdits arrangements afin de recueillir des informations en vue d'élaborer 4 rapports trimestriels sur les caractéristiques et l'évolution des violences sexuelles liées aux conflits, qui seront présentés au Siège de l'Organisation des Nations Unies</p>	3	<p>Réunions du groupe de travail technique ont été tenues en juillet et octobre 2019 et en mars 2020. La MINUSS a par ailleurs continué à participer activement aux mécanismes dirigés par d'autres entités des Nations Unies, comme le groupe chargé de la protection au Soudan du Sud et le sous-groupe de la violence sexuelle, tant au niveau national qu'au niveau des États</p>
<p>Organisation et tenue avec des représentants des parties au conflit de 6 réunions destinées à assurer le suivi et à appuyer la mise en application du communiqué conjoint sur la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits</p>	1	<p>Session de formation virtuelle a été organisée en juin 2020 avec les membres du groupe de travail technique (équipe spéciale de la police de la MINUSS chargée de la violence sexuelle)</p> <p>La non-organisation de séances de formation supplémentaires et le nombre de réunions inférieur aux prévisions s'expliquent par les difficultés rencontrées pour échanger avec les partenaires concernés et par les restrictions liées à la pandémie de COVID-19</p>
	4	<p>Rapports d'analyse des caractéristiques et tendances ont été présentés chaque trimestre aux services du Siège et utilisés aux fins de l'établissement du rapport annuel du Secrétaire général sur les violences sexuelles liées aux conflits (S/2020/487)</p>
	12	<p>Réunions ont été organisées avec des représentants des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et du Ministère de la défense pour appuyer la mise en œuvre du plan d'action des Forces sur les violences sexuelles liées au conflit (présenté en mars 2019 suite au Communiqué conjoint du Gouvernement sud-soudanais et de l'Organisation des Nations Unies sur la lutte contre les violences sexuelles liées au</p>

<p>Élaboration, en collaboration avec les acteurs concernés de l'équipe de pays des Nations Unies, de directives visant à renforcer, à l'échelle du pays et des États, les moyens mis en œuvre pour enquêter efficacement sur les violences sexuelles liées aux conflits, les prévenir et y répondre, ainsi que défendre le droit des victimes d'obtenir justice, réparation et indemnisation pour de tels actes</p>	<p>conflit). D'autres réunions ont été organisées avec la Police nationale sud-soudanaise pour aider cette dernière à rédiger son plan d'action pour la lutte contre les violences sexuelles liées au conflit, qui a été présenté en novembre 2019, avec l'assistance technique de la MINUSS</p> <p>Non Les directives n'ont pas été élaborées, car il est prévu de les intégrer à une stratégie plus large en matière d'application du principe de responsabilité. Dans l'intervalle, en juin 2020, la MINUSS a convenu avec la Ministre concernée qu'elle fournirait un soutien technique au Ministère du genre, de l'enfance et du développement afin de renforcer les capacités et compétences techniques du personnel du ministère en matière d'enquête et d'établissement des faits concernant les violences sexuelles liées au conflit. Une proposition de projet a été rédigée à cette fin, et la mise en œuvre était prévue pour la fin de l'année 2020</p>
<p>Conformément à la résolution 1960 (2010) du Conseil de sécurité sur la violence sexuelle contre les femmes et les enfants en période de conflit armé, organisation et tenue de 4 réunions du cadre de consultation mixte destinées à améliorer la coordination entre les acteurs participant à des activités de sensibilisation aux violences sexuelles liées aux conflits et de lutte contre celles-ci</p>	<p>4 Réunions du cadre de consultation mixte sur la violence sexuelle liée aux conflits ont été tenues en juillet, août et novembre 2019 et en mai 2020. Ces réunions se sont avérées essentielles en ce qu'elles ont permis d'améliorer le partage d'informations et le dialogue entre les membres et avec la MINUSS concernant les tendances et les schémas de la violence sexuelle liée aux conflits, les engagements pris par les parties au conflit et l'identification des zones de tension très touchées par la violence sexuelle</p>
<p>Organisation, en concertation avec les organisations de la société civile concernées, de 12 activités de sensibilisation, dont 8 ateliers couvrant chacune des régions, à l'occasion des 16 journées de mobilisation contre la violence fondée sur le genre, afin de faire avancer la prévention de la violence sexuelle liée aux conflits</p>	<p>12 Manifestations de sensibilisation ont été organisées dans le cadre de la campagne 16 journées de mobilisation contre la violence de genre, en collaboration avec les parties prenantes concernées, notamment 9 ateliers tenus à Malakal, Rumbek, Wau, Djouba, Torit, Aweil, Lankien, Renk et Leer. Au total 753 personnes, dont 475 femmes, ont participé aux manifestations susmentionnées, parmi lesquelles des chefs religieux, des personnes déplacées vivant dans des sites de protection des civils, des membres d'organisations religieuses de jeunes, des associations de femmes et des animateurs de collectivités</p>
<p>Fourniture d'un appui technique visant à sensibiliser les membres des Forces sud-soudanaises de défense du peuple aux mécanismes de contrôle interne et aux conséquences éventuelles des violences sexuelles liées aux conflits par le biais de 4 activités de</p>	<p>10 Des activités de sensibilisation ont été menées, notamment la fourniture d'un soutien technique au comité de surveillance des Forces sud-soudanaises de défense du peuple concernant le plan d'action relatif aux violences sexuelles liées au conflit, qui a tenu des réunions en août 2019</p>

sensibilisation, notamment des dialogues, des ateliers et des sessions de formation

et en janvier 2020. La MINUSS a également organisé des sessions de formation dans tout le pays à l'intention des Forces sud-soudanaises, au sujet des obligations légales concernant la prévention des violences sexuelles liées au conflit et les mesures à prendre pour y répondre

Les initiatives ont été plus nombreuses que prévu en raison de la dynamique découlant de l'adoption par les Forces sud-soudanaises de défense du peuple de leur plan d'action sur cette question. Au total, 268 membres des Forces sud-soudanaises, dont 7 femmes, ont ainsi été formés

Promotion de la prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre et des violences commises contre les enfants dans les sites de protection des civils de la MINUSS et sur l'ensemble du territoire, grâce à l'organisation de 10 ateliers locaux et à la diffusion de 4 émissions sur Radio Miraya

34 Ateliers de sensibilisation ont été organisés au profit de 2 110 participants issus des populations locales

Le nombre de produits a été plus élevé que prévu en raison de la fréquence des faits de violence sexuelle et fondée sur le genre à l'intérieur et aux alentours des sites de protection des civils de la MINUSS. Les ateliers ont permis de sensibiliser davantage les participants à la nécessité de signaler les violations et les atteintes commises contre les femmes, y compris les faits de violence sexuelle et fondée sur le genre

4 Programmes d'une heure portant sur la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité ont été diffusés sur Radio Miraya, l'accent étant mis sur la prévention de la violence à l'égard des femmes et des enfants

Réalisation escomptée 2.3 : Amélioration des mesures de prévention et création, par les principaux acteurs, d'un environnement protecteur en faveur des enfants touchés par les conflits armés, la violence, la maltraitance et l'exploitation

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

2.3.1 Pas d'augmentation du nombre de cas signalés de violations graves commises contre des enfants, telles que l'association d'enfants à des forces ou groupes armés, la violence et les sévices sexuels, les attaques visant des écoles et des hôpitaux, les enlèvements et le déni d'aide humanitaire (2017/18 : 546 ; 2018/19 : 267 ; 2019/20 : 1 000)

158 faits concernant 181 enfants (155 garçons et 26 filles) ont été vérifiés. L'équipe spéciale chargée du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé a confirmé 3 cas d'attaques visant des écoles et des hôpitaux et de déni d'accès à l'aide humanitaire et 9 cas d'utilisation d'établissements scolaires et d'hôpitaux à des fins militaires

L'enregistrement d'un nombre plus faible de cas de violations s'explique principalement par une certaine désescalade du conflit dans l'ensemble du pays, par la multiplication des activités de formation et de sensibilisation et par l'augmentation du nombre de personnes référentes chargées de la protection des enfants

<p>2.3.2 Mesures concrètes prises en vue de la mise en œuvre intégrale ou partielle de l'accord de renouvellement des engagements relatifs au plan d'action révisé des Forces sud-soudanaises de défense du peuple visant à mettre fin au recrutement et à l'emploi d'enfants, et de l'engagement pris par le Mouvement/l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition de faire cesser les graves violations commises contre des enfants</p>	<p>au sein des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et des forces d'opposition</p> <p>Un plan d'action global visant à éliminer et à prévenir les 6 violations graves dont sont victimes les enfants au Soudan du Sud a été signé par le Gouvernement sud-soudanais le 7 février 2020, lors de la visite de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés. Le Comité de vérification conjoint, composé de représentants des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, de l'APLS dans l'opposition pro-Taban Deng Gai, de l'APLS dans l'opposition pro-Machar, de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud, de la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, de la MINUSS et de l'UNICEF, a continué à procéder à des vérifications d'âge et a négocié et facilité la sortie de 99 enfants (96 garçons et 3 filles) de rangs de groupes armés : au cours de l'exercice considéré, 59 enfants ont quitté l'APLS dans l'opposition pro-Machar, 36 l'Armée/Front uni du Soudan du Sud, 2 l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud, 1 a quitté les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et 1 autre la Police nationale sud-soudanaise</p>
---	---

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre Observations</i>
<p>Activités de surveillance, d'enquête et de vérification relatives aux violations graves commises contre des enfants par les forces et groupes armés, et signalement de ces violations au Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé, conformément à la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité, ainsi qu'au Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, y compris par des contributions au rapport annuel du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé</p>	<p>Oui La MINUSS a procédé à des vérifications concernant 158 cas de violations graves touchant 181 enfants (155 garçons et 26 filles) par l'intermédiaire de son mécanisme de surveillance, d'enquête et de vérification</p> <p>La MINUSS a présenté 4 notes horizontales globales et contribué au rapport annuel du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé (A/74/845-S/2020/525)</p>
<p>Établissement de rapports trimestriels sur les tendances relatives aux violations des droits de l'enfant (les notes horizontales globales) au Soudan du Sud (4 notes prévues chaque année)</p>	<p>4 Rapports trimestriels sur les tendances relatives aux violations des droits de l'enfant (notes horizontales globales) au Soudan du Sud ont été présentés au Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés et ont alimenté le rapport annuel du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé (A/74/845-S/2020/525)</p>
<p>Coordination des activités de protection de l'enfance moyennant l'organisation de 3 réunions de haut niveau de l'équipe spéciale du mécanisme de surveillance et de communication de</p>	<p>2 Réunions de l'équipe spéciale du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé</p>

l'information sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé et de 6 réunions du groupe de travail technique de ce mécanisme, à Djouba, avec des acteurs œuvrant à la protection de l'enfance

ont été organisées pour résoudre les problèmes de coordination entre les acteurs œuvrant à la protection de l'enfance au niveau national. La troisième réunion n'a pas pu avoir lieu en raison de la pandémie de COVID-19

- 2 Réunions du groupe de travail technique de l'équipe spéciale chargée du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé ont été tenues pour informer les responsables des missions et les acteurs humanitaires des progrès réalisés dans le domaine de la protection des enfants. Les actions prioritaires de sensibilisation et les stratégies visant à faire avancer le programme concernant les enfants et les conflits armés au Soudan du Sud ont été débattues à ces occasions

Le nombre de réunions tenues a été inférieur aux prévisions, principalement en raison du nombre d'autres réunions de travail au cours desquelles des questions techniques ont été abordées, comme les réunions tenues lors de la visite de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, et en raison du report de réunions techniques du fait du début de la pandémie de COVID-19

Organisation, au niveau national, de 2 ateliers à l'intention des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et de 2 séances de sensibilisation, tenues à Djouba, destinées aux acteurs et partenaires œuvrant à la protection de l'enfance, le but étant de consolider le mécanisme de surveillance, de vérification, d'analyse et de communication de l'information concernant les atteintes et les violations graves commises contre des enfants ; et tenue, dans les bureaux locaux de la Mission, de 19 séances de formation sur la protection de l'enfance et les violations graves perpétrées contre des enfants, à l'intention de membres des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et du Mouvement/de l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition, ainsi que de représentants des autorités centrales et locales et d'organisations de la société civile

- 4 Séances de sensibilisation ont été organisées à Djouba, au profit de 131 participants, dont 61 membres des populations locales, 40 fonctionnaires du Gouvernement et 30 membres des Forces sud-soudanaises de défense du peuple
- 41 Sessions de formation ont été organisées dans tous les bureaux locaux afin de mieux sensibiliser les parties au conflit et les acteurs locaux à la protection de l'enfance, au profit de 2 114 participants
- 174 Sessions de sensibilisation ont été organisées dans tous les bureaux locaux pour mieux sensibiliser les populations locales à la protection de l'enfance, au profit de 13 858 participants

Fourniture d'un appui à l'exécution des ordres du commandement militaire des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et des injonctions interdisant et criminalisant le recrutement et l'emploi d'enfants, les viols et violences sexuelles, les attaques visant des écoles

- Oui La MINUSS a continué de fournir des conseils techniques aux responsables des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, de l'APLS dans l'opposition et de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud concernant les moyens de prévenir et combattre les 6 catégories de

et des hôpitaux et l'occupation et l'utilisation de ces établissements par les forces et les groupes armés, et suivi de l'exécution de ces ordres et injonctions, afin d'améliorer le respect du principe de responsabilité et de combattre l'impunité

Fourniture d'une assistance technique aux fins de la conception et de la mise en place de services de réadaptation pour mineurs au sein de l'administration pénitentiaire sud-soudanaise, y compris pour les mineurs qui risquent d'être associés au conflit

violations graves commises contre les enfants. L'équipe spéciale de surveillance et d'information du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé, par l'intermédiaire du Comité de vérification conjoint, a un accès illimité à l'ensemble des casernes des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, de l'APLS dans l'opposition et de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud, ainsi que des installations des forces d'opposition pour pouvoir mener ses activités de protection de l'enfance

Oui La MINUSS a aidé le Service national des prisons à rendre opérationnel l'établissement d'éducation surveillée pour mineurs de Djouba, qui avait été rénové dans le cadre d'un projet à effet rapide mené par la Mission au cours d'un exercice antérieur. Cette assistance a consisté à : a) fournir un appui technique aux fins de l'élaboration d'un protocole opérationnel pour les établissements d'éducation surveillée pour mineurs du Soudan du Sud qui soit conforme à la loi sur l'enfance de 2008, ainsi qu'à d'autres lois nationales et protocoles internationaux relatifs à la justice pour mineurs ; b) animer un atelier devant permettre de valider le protocole opérationnel ; c) faciliter l'organisation d'une formation ciblée pour 50 agents du Service national des prisons appelés à travailler en tant qu'agents pénitentiaires dans des établissements pour mineurs

Après le début de la pandémie de COVID-19, la MINUSS a fourni un soutien technique et logistique et une aide à la coordination aux acteurs de la justice nationale pour leur permettre de tenir des audiences pour les mineurs détenus dans l'établissement d'éducation surveillée de la prison centrale de Djouba. Au cours de cette période, des procès ont été achevés ou se sont ouverts dans le cadre de 95 affaires : 5 affaires ont été classées sans suite, 28 mineurs ont été jugés et acquittés et 14 ont été jugés et condamnés

Composante 3 : instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire

Réalisation escomptée 3.1 : Instauration d'un climat de sûreté et de sécurité qui facilite l'accès humanitaire

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

3.1.1 Pas d'augmentation du nombre de cas dans lesquels des humanitaires ne peuvent se rendre,

Au cours de l'exercice considéré, 593 problèmes touchant des agents humanitaires ont été signalés, dont 175 cas de

pour cause d'insécurité, dans les régions touchées par le conflit (2017/18 : 148 ; 2018/19 : 650 ; 2019/20 : 1 000)

violence contre les personnes, 128 cas de violence contre les biens, 58 cas d'actes d'hostilité, 82 entraves d'ordre bureaucratique, 85 cas d'interférence opérationnelle, 40 cas de restrictions de circulation et 25 cas de restrictions liées à la COVID-19. De plus, sept agents humanitaires ont été tués dans l'exercice de leurs fonctions

3.1.2 Portion des itinéraires et des sites désignés comme prioritaires sur laquelle des inspections, des opérations de déminage ou des missions de vérification d'itinéraire ont été menées ou pour laquelle des escortes ont été prévues afin d'atténuer les risques liés aux mines terrestres ou aux munitions non explosées et de donner la liberté de circulation requise aux intervenants humanitaires et au personnel des Nations Unies (2017/18 : 5 344 km; 2018/19 : 6 789 km ; 2019/20 : 2 500 km)

La MINUSS a procédé à des opérations d'inspection, de déminage et de vérification et fourni des escortes sur 6 531 kilomètres de route au total. Les activités de repérage des mines terrestres et engins non explosés ont couvert 882 kilomètres et la Mission a fourni des escortes sur 5 649 kilomètres en vue de renforcer la liberté de circulation de ses patrouilles et des intervenants humanitaires

L'achèvement du repérage et du déminage le long de l'axe Pamir-Wunkur-Tonga dans l'Unité a permis l'acheminement par la route de l'aide humanitaire de Djouba, dans l'Équatoria-Central, à Malakal, dans le Haut-Nil, pour la première fois depuis 2013

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
<p>Mise en œuvre de plans d'action sur le terrain visant à améliorer l'accès des acteurs humanitaires grâce à la mise en place d'un environnement sûr et sécurisé, notamment à l'intérieur et autour des sites de protection des civils de la MINUSS</p>	<p>Oui</p>	<p>La MINUSS a travaillé en étroite collaboration avec les partenaires humanitaires pour créer les conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire ; elle a pour ce faire contribué aux mécanismes de coordination et à la mise en place d'un environnement sûr et sécurisé pour les opérations humanitaires, en réponse aux demandes formulées en ce sens et dans la limite de ses capacités. Elle a notamment fourni des services de protection suivant les modalités applicables aux ressources militaires et de la protection civile définies dans les Directives sur l'utilisation des ressources militaires et de protection civile étrangères dans le cadre des opérations de secours en cas de catastrophe, en réponse à 68 demandes humanitaires, ce qui représente un taux de réponse de 74,7 %</p> <p>À Wau, par l'intermédiaire du comité humanitaire d'État, qui a été rétabli, la MINUSS a prié les autorités de l'État de garantir la sûreté et la sécurité et d'aider à la mise en place d'un environnement protecteur en vue du retour des personnes déplacées. La mobilisation de la MINUSS a permis au personnel humanitaire de bénéficier d'un accès sans entrave aux fins de la fourniture de</p>

<p>Repérage et déminage dans 750 villes et villages sur des sites considérés comme prioritaires par la MINUSS et les acteurs humanitaires ; vérification de toutes les aires de poser d'hélicoptères et bandes d'atterrissage, dans les 72 heures suivant l'attribution des missions par la MINUSS ; escorte de convois et contrôle de la sécurité des routes afin d'assurer la liberté de circulation et la sécurité du personnel de la MINUSS et du personnel humanitaire</p>	<p>services, et on a observé un retour progressif des personnes déplacées</p>
<p>21 840 jours-personnes de patrouille assurés par l'unité fluviale le long du Nil Blanc pour faciliter l'accès des organismes des Nations Unies et des organisations humanitaires aux sites de protection des civils (2 sites × 35 militaires par jour × 6 patrouilles par semaine × 52 semaines)</p>	<p>Sur tous les sites de protection des civils, la MINUSS a travaillé en étroite collaboration avec les partenaires humanitaires à la mise à jour des plans d'urgence afin d'assurer la sûreté et la sécurité des personnes déplacées et permettre aux acteurs humanitaires de proposer leurs services en toute sécurité</p>
	<p>641 Villages/villes dans les secteurs considérés comme prioritaires par la MINUSS et les intervenants humanitaires ont fait l'objet d'opérations de repérage et de déminage : des munitions et des stocks d'armes abandonnés ont notamment été enlevés dans 497 infrastructures civiles, dont 15 dispensaires, 10 écoles et 84 points d'eau et dans des églises, des marchés et d'autres espaces publics</p>
	<p>Le nombre d'activités de repérage et de déminage a été inférieur aux prévisions en raison de la suspension des opérations de déminage au cours du dernier trimestre de l'exercice considéré du fait des restrictions liées à la COVID-19</p>
	<p>100 La totalité (100 %) des demandes relatives à des aires de poser d'hélicoptères et à des bandes d'atterrissage ont été traitées dans les 72 heures</p>
	<p>5 649 Kilomètres de route ont été parcourus par des patrouilles de la MINUSS dans le cadre d'escortes visant à renforcer la liberté de circulation de son personnel et des intervenants humanitaires. La conduite d'escortes a augmenté de manière significative en mai et juin 2020 suite à la redéfinition des priorités opérationnelles des équipes de déminage en raison des restrictions pesant sur leurs opérations de repérage et de déminage après le début de la pandémie de COVID-19</p>
	<p>7 787 Jours-personnes de patrouille ont été assurés par l'unité fluviale, dont 2 936 aux fins du déploiement tactique des patrouilles</p> <p>Le nombre de jours-personnes inférieur aux prévisions s'explique par le fait que le nombre moyen de militaires mobilisés par jour a été plus faible que prévu et par l'annulation de patrouilles en rapport avec la pandémie de COVID-19</p>

Contribution à la compréhension du contexte du conflit, dans une optique locale, grâce à la tenue de réunions d'information organisées ponctuellement à la demande des organisations humanitaires nationales et internationales

Oui La MINUSS a régulièrement participé à des instances de coordination des activités humanitaires dans tous les États, et à ces occasions elle a pu partager les informations recueillies lors de patrouilles dans des zones reculées auxquelles les partenaires humanitaires n'avaient pas accès ou où ils n'étaient que peu présents. Ainsi, dans l'Équatoria-Occidental, la MINUSS a communiqué des informations sur les problèmes de protection des personnes déplacées à Maridi découlant des activités du Front de salut national et sur ceux concernant les personnes déplacées à Mvolo et dans d'autres endroits en raison des affrontements entre les éleveurs de bétail dinka et la communauté agricole de Jour, et de la présence des forces de l'APLS dans l'opposition. Dans ce dernier cas, les partenaires humanitaires ont tiré parti des informations fournies pour entamer un dialogue avec les responsables de l'APLS dans l'opposition et les prier de demander à leurs soldats d'évacuer les maisons occupées à Kedibo, ce qui a permis le retour de plus de 3 500 personnes déplacées en provenance de Moundri

Organisation d'une campagne multimédia permanente à l'échelle nationale visant à promouvoir le mandat de la Mission et mettant particulièrement l'accent sur son impartialité, ses travaux et ses réalisations en matière de facilitation de l'acheminement en toute sécurité de l'aide humanitaire, grâce à la production de contenus multimédia (50 bulletins d'information et reportages au format numérique, 20 reportages audiovisuels et 6 albums multimédias à diffuser sur les réseaux de communication du Siège et de la MINUSS ainsi qu'auprès d'organes de presse, et 40 programmes de radio consacrés aux activités humanitaires menées en collaboration avec des ONG partenaires)

Oui Une campagne multimédia permanente a été menée tout au long de l'année pour promouvoir le mandat de la Mission ; l'accent a tout particulièrement été mis sur l'impartialité de la MINUSS, sur son travail et sur ses réalisations en matière de facilitation de l'acheminement en toute sécurité de l'aide humanitaire, au moyen notamment de :

- 92 Bulletins d'information et reportages numériques
- 47 Reportages audiovisuels
- 28 Albums photographiques
- 42 Programmes d'une heure intitulés « Travailler ensemble », destinés à mettre en lumière le travail et les activités des ONG et d'autres organisations humanitaires partenaires, ont été produits par Radio Miraya

Le nombre de produits plus élevé que prévu s'explique en partie par l'évolution favorable de la situation politique, qui a permis à la Mission de toucher un public plus large et d'accroître ses activités de sensibilisation. En outre, la Mission s'est constamment attachée à déployer sur le terrain des spécialistes de

l'information recrutés sur le plan international et chargés de faire des reportages, des photographies et des vidéos supplémentaires dans diverses zones, y compris des zones reculées, et de proposer au personnel sur le terrain, recruté sur le plan national comme international, une formation multimédia et un encadrement intensif continu dans ce domaine

Réalisation escomptée 3.2 : Amélioration de la sécurité du personnel, des biens et des installations des Nations Unies et des autres parties désignées et de la liberté de circulation

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

3.2.1 Pas d'augmentation du nombre d'atteintes à la sécurité impliquant le personnel des Nations Unies ou d'autres parties désignées, les biens et les installations à l'intérieur et autour des sites de protection des civils de la MINUSS (2017/18 : 546 ; 2018/19 : 295 ; 2019/20 : 550)

383 atteintes à la sécurité ont été signalées, contre 295 pendant l'exercice 2018/19. L'augmentation des atteintes à la sûreté et à la sécurité touchant directement le personnel, les programmes et les biens des Nations Unies est imputable à une série d'infractions, notamment des jets de pierres, des agressions, des vols et des conflits entre personnes déplacées dans l'enceinte des sites de protection des civils

3.2.2 Pas d'augmentation du nombre de violations des dispositions de l'accord sur le statut des forces concernant la MINUSS, son personnel, ses biens et ses installations dans l'ensemble du Soudan du Sud (2017/18 : 229 ; 2018/19 : 171 ; 2019/20 : 230)

265 violations de l'accord sur le statut des forces ont été enregistrées pendant l'exercice considéré, soit plus que pendant l'exercice précédent, au cours duquel on en avait signalé 171. Ce nombre ne tient pas compte de 8 cas dans lesquels le M/APLS dans l'opposition et d'autres forces armées ont perturbé des opérations de la MINUSS. Le nombre de violations liées à l'imposition de restrictions de la liberté de circulation touchant le personnel et les opérations de la MINUSS a également augmenté par rapport à l'exercice précédent : il a été porté de 75 à 168. Ce type de violation est resté le plus fréquent. L'augmentation du nombre total de violations, y compris les violations liées aux restrictions de la liberté de circulation, tient à l'augmentation des refus d'accès à certaines parties du Bahr el-Ghazal septentrional opposés par les forces de sécurité gouvernementales entre novembre 2019 et janvier 2020, lors des opérations militaires lancées par les Forces sud-soudanaises de défense du peuple contre les membres d'un groupe d'opposition armé. En avril et en mai 2020, la MINUSS s'est également vu imposer des restrictions plus sévères dans le cadre de ses patrouilles opérationnelles en raison des mesures imposées par le Gouvernement en rapport avec la pandémie de COVID-19

3.2.3 Pourcentage du personnel des Nations Unies et d'organismes humanitaires sensibilisés au danger que posent les mines terrestres et les restes explosifs de guerre dans le cadre de stages sur la sécurité et la sûreté en mission, de cours d'initiation à l'intention des officiers de liaison et de formations particulières organisées à la demande des composantes de la Mission et des partenaires

La MINUSS a sensibilisé 3 052 membres du personnel des Nations Unies et des organismes humanitaires au danger que présentent les mines terrestres et les restes explosifs de guerre et ainsi répondu à 100 % des demandes qui lui avaient été présentées à cet égard. Ces séances de sensibilisation ont été organisées dans le cadre du programme Sécurité et sûreté en mission et des stages d'initiation destinés aux officiers de liaison ou comme

humanitaires (2017/18 : 100 % ; 2018/19 : 100 % ; 2019/20 : 100 %)

suite à des demandes ponctuelles soumises par les composantes de la Mission et les partenaires humanitaires

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Échanges réguliers, aux niveaux national et local, avec des représentants du Gouvernement sud-soudanais portant sur le mandat de la MINUSS et les violations des dispositions de l'accord sur le statut des forces, notamment les restrictions à la liberté de circulation du personnel de la Mission ayant une incidence sur l'exécution de son mandat, l'objectif étant d'obtenir une meilleure adhésion aux dispositions de l'accord	Oui	57 notes verbales portant sur diverses questions, notamment des violations de l'accord sur le statut des forces et des demandes d'occupation de terrains, ont été adressées au Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale au cours de l'exercice considéré
Organisation, avec la participation de représentants du Gouvernement, de 9 ateliers ou activités de sensibilisation à l'intention des principales parties prenantes, notamment des fonctionnaires des institutions judiciaires ou des institutions chargées de la sécurité, en vue de mieux faire connaître l'ONU et de promouvoir le respect de l'accord sur le statut des forces, de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies et des autres conventions internationales pertinentes	6	Réunions ont été tenues avec diverses institutions publiques, y compris le Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale, le Ministère des finances et de la planification économique, le Ministère des routes et des ponts, la Direction de la citoyenneté, des passeports et de l'immigration et l'administration fiscale nationale. Au cours de ces réunions, des questions liées à l'accord sur le statut des forces et à son application, aux privilèges et immunités des Nations Unies et au mandat de la MINUSS ont été abordées
Organisation, avec la participation de représentants du Gouvernement, de 9 ateliers ou activités de sensibilisation à l'intention des principales parties prenantes, notamment des fonctionnaires des institutions judiciaires ou des institutions chargées de la sécurité, en vue de mieux faire connaître l'ONU et de promouvoir le respect de l'accord sur le statut des forces, de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies et des autres conventions internationales pertinentes	4	Ateliers de sensibilisation ont été organisés, certains en collaboration avec des fonctionnaires du Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale, à l'intention des fonctionnaires de la Direction de la citoyenneté, des passeports et de l'immigration, de la Direction de la police des transports de la Police nationale sud-soudanaise et de l'entité interinstitutions chargée de la gestion de la piste d'atterrissage de Yei 5 ateliers n'ont pas pu être tenus en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19
Organisation de séances de sensibilisation au problème des mines et des restes explosifs de guerre, visant à informer les membres du personnel des Nations Unies et des organismes humanitaires des dangers courus et à leur indiquer comment agir dans une zone minée	Oui	3 052 membres du personnel d'organismes humanitaires et des Nations Unies ont bénéficié de séances de formation consacrées aux mines terrestres et aux restes explosifs de guerre et visant à leur faire mieux connaître les dangers que ces engins représentent et les comportements à adopter dans une zone minée
Diffusion aux parties prenantes, sur une base mensuelle, d'informations et de directives relatives à la lutte antimines, et fourniture de cartes ou d'autres informations ciblées en réponse à des demandes ponctuelles	Oui	Les informations, les cartes et les directives relatives à la lutte antimines (et concernant notamment les accidents, les menaces, qu'elles soient connues de longue date ou nouvelles, et les opérations) ont été mises à jour et communiquées aux parties prenantes tous les

		mois. Des cartes et des renseignements sur mesure ont été régulièrement fournis aux parties prenantes pour les informer des dangers connus dans leurs zones d'intervention
Réalisation de 895 968 jours de garde statique visant à assurer la sécurité de toutes les bases et tous les sites de la Mission (72 militaires par jour × 34 emplacements (soit 14 états-majors de bataillon, 10 bureaux locaux, 6 bases opérationnelles de compagnie, 2 sites d'équipes locales et 2 bases opérationnelles temporaires) pendant 366 jours)	1 099 729	Jours de garde statique ont été assurés sur tous les sites et dans toutes les bases de la MINUSS Le nombre de jours plus élevé que prévu s'explique par le fait qu'il fallait plus de 72 hommes par jour pour protéger chacune des bases de la MINUSS afin d'assurer la relève des contingents
Action de plaider auprès des autorités nationales compétentes (notamment les agents des services d'immigration et les responsables de la sécurité dans les aéroports) et échanges quotidiens avec elles concernant la liberté de circulation du personnel des Nations Unies et les violations de l'accord sur le statut des forces	Oui	Les conseillers pour les questions de police des Nations Unies et les agents des services d'immigration et responsables de la sécurité dans les aéroports du Soudan du Sud ont tenu quotidiennement des réunions consacrées à la liberté de circulation du personnel des Nations Unies, à l'accord sur le statut des forces et à des questions connexes. Ces réunions ont permis d'améliorer la coopération avec les agents des services d'immigration et responsables de la sécurité dans les aéroports du Soudan du Sud

Composante 4 : appui à la mise en œuvre de l'Accord et au processus de paix

Réalisation escomptée 4.1 : Les institutions créées en vertu de l'Accord afin d'en suivre et d'en coordonner la mise en œuvre reçoivent l'appui voulu et s'acquittent de leur mandat

Indicateurs de succès prévus

4.1.1 La Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée se réunit régulièrement, en présence de toutes les parties, pour superviser la mise en œuvre de l'Accord revitalisé (2017/18 : 5 ; 2018/19 : 8 ; 2019/20 : 12)

4.1.2 Les 12 équipes de suivi et de vérification du Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité sont en état d'intervenir et donnent rapidement suite aux protestations relatives à des violations du cessez-le-feu

Indicateurs de succès effectifs

8 réunions de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée ont eu lieu pendant l'exercice considéré. Les réunions ont été suspendues en mars 2020 en raison du déclenchement de la pandémie de COVID-19

Le Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité est constitué de 9 équipes de suivi et de vérification en poste à Aweil, Bentiu, Bor, Djouba, Malakal, Torit, Wau, Yambio et Yei. Les 9 équipes étaient en état d'intervenir, ont donné rapidement suite aux protestations relatives à des violations du cessez-le-feu et ont inspecté régulièrement les zones de cantonnement

Pendant l'exercice considéré, la direction du Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité s'est réunie à 9 reprises avant de devoir suspendre ses réunions, en mars 2020, en raison du déclenchement de la

<p>4.1.3 Le Centre d'opérations conjoint de Djouba est entièrement opérationnel, conformément à l'Accord de paix</p>	<p>pandémie de COVID-19. Une réunion virtuelle a été tenue en juin 2020</p> <p>Le Centre d'opérations conjoint ne figure pas parmi les mécanismes de sécurité transitoires cités dans l'Accord revitalisé et n'est plus opérationnel depuis mars 2018. Son directeur et quelques agents nationaux sont toutefois restés sur site afin de maintenir l'architecture réseau en place, en attendant que des ressources y soient de nouveau allouées</p>
--	---

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) :</i> <i>oui/non</i> <i>ou nombre</i> <i>Observations</i>
<p>Offre de bons offices pour aider la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée à superviser la mise en œuvre de l'Accord de paix, notamment au moyen d'une participation à 12 réunions de la Commission</p>	<p>8 Réunions plénières de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée ont été organisées avec les partenaires, dont la MINUSS, qui y a participé en tant que membre de la direction de la Commission. La Mission a offert ses bons offices à l'appui du rôle de supervision de la Commission, soulignant qu'il fallait accélérer d'urgence l'exécution des activités essentielles prévues dans l'Accord revitalisé et demandant que des progrès concrets soient faits à cet égard</p> <p>Le nombre de réunions a été moins élevé que prévu en raison du déclenchement de la pandémie de COVID-19, qui a entraîné l'annulation de celles qui devaient se tenir entre mars et juin 2020</p> <p>La Mission a également tenu, avec la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée, 24 réunions consacrées à l'examen et à la définition précise de l'appui offert à la mise en œuvre desdites activités</p>
<p>Organisation de 14 réunions préparatoires avec les partenaires internationaux et régionaux avant les réunions de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée, de 12 réunions avec les membres du corps diplomatique et de réunions périodiques avec le Bureau de liaison de l'Union africaine au Soudan du Sud, l'objet étant d'inciter la communauté internationale à offrir un appui systématique et concerté aux activités de la Commission et à la mise en œuvre de l'Accord de paix</p>	<p>9 Réunions préparatoires ont été tenues en amont des réunions plénières de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée pendant l'exercice considéré. La MINUSS et les partenaires internationaux ont également tenu des réunions consultatives afin de mettre en commun des informations, d'examiner l'appui apporté à la mise en œuvre de l'Accord revitalisé et d'en assurer la cohérence aux niveaux régional et international. Ont notamment été organisés 1 atelier et plusieurs réunions de liaison et de coordination avec des représentants de la Commission au niveau opérationnel et d'autres partenaires</p> <p>Le nombre de réunions a été moins élevé que prévu en raison du déclenchement de la pandémie de COVID-19, qui a entraîné l'annulation des réunions plénières que la</p>

Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée devait tenir entre mars et juin 2020

- 11 Réunions diplomatiques ont été organisées au niveau des ambassadeurs avec le personnel diplomatique basé à Djouba en vue d'examiner et de coordonner efficacement l'appui apporté à l'échelon international au processus de paix et à l'exécution du mandat de la Mission, d'assurer la cohérence du soutien aux activités de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée et de repérer, d'étudier et d'éliminer les goulets d'étranglement et les difficultés qui entravaient l'exécution des activités essentielles prévues dans l'Accord revitalisé
- 24 Réunions bimensuelles des chefs des missions diplomatiques européennes ont été organisées, avec la participation de la Mission, afin d'examiner les dynamiques politiques et les questions relatives à l'exécution des principales activités prévues dans l'Accord revitalisé et non encore accomplies
- 94 Missions bilatérales de bons offices ont été menées auprès de représentants des États Membres au niveau des ambassadeurs et au niveau opérationnel afin d'examiner les dynamiques régionales et locales et de coordonner l'appui offert au processus de paix et l'exécution des activités essentielles prévues dans l'Accord revitalisé
- 24 Réunions ont été organisées avec les représentants du Bureau de liaison de l'Union africaine
- 18 Réunions ont été organisées avec des représentants au niveau opérationnel des États membres de l'Union africaine

Prestation de conseils, selon que nécessaire, dans le cadre de consultations avec le Gouvernement provisoire d'union nationale : offre de bons offices aux parties pour le règlement des litiges, ainsi que d'un appui à l'élaboration de politiques nationales fondées sur des modalités de gouvernance transparentes, participatives et responsables, ouvertes aux femmes à tous les niveaux

- Oui En coordination avec la communauté internationale, la Mission a prôné la confiance, la transparence et l'inclusion dans le cadre des initiatives de paix en cours. Elle a ainsi entretenu des contacts réguliers avec le Président, le Premier Vice-Président, les vice-présidents, des représentants des principaux ministères, de hauts responsables du secteur de la sécurité et les autorités locales afin d'inciter les pouvoirs publics continuer de participer à la mise en œuvre de l'Accord revitalisé

La Mission a multiplié les contacts avec les institutions créées en application de l'Accord revitalisé et chargées de l'exécution des activités essentielles prévues par ce texte, afin de coordonner la fourniture de conseils techniques

et d'un soutien opérationnel ; faire progresser l'exécution des activités essentielles de préparation à la transition et de transition ; favoriser la participation des femmes aux processus décisionnels. Pendant l'exercice considéré, des réunions ont été régulièrement organisées avec des représentants de haut niveau et des représentants opérationnels de diverses institutions, dont 37 réunions avec les membres du Comité national préparatoire à la transition et du Conseil national de transition, qui lui a succédé, afin de repérer les goulets d'étranglement et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé et de coordonner la diffusion d'informations sur le processus de mise en œuvre. Au total, 26 réunions ont été organisées avec la Commission nationale des affaires constitutionnelles afin de repérer les domaines dans lesquels cet organe pourrait bénéficier d'un appui de la Mission et 65 réunions ont été tenues avec des représentants de différents mécanismes chargés de la sécurité, afin de recenser les domaines dans lesquels la Mission pourrait apporter un appui et de mettre en commun les bonnes pratiques relatives à leurs champs de compétence respectifs, l'objectif étant de lever les contraintes opérationnelles qui pèsent sur l'exécution des activités essentielles prévues dans l'Accord revitalisé

Offre de bons offices visant à favoriser la coopération et la concertation effectives et permanentes entre les entités régionales et les autres partenaires dans le cadre d'un dialogue régulier avec ces derniers visant à favoriser des processus de paix et de gouvernance durables et sans exclusive

- 40 Réunions ont été tenues avec des envoyés spéciaux, dont ceux de l'Afrique du Sud, des États-Unis, du Kenya, de l'Ouganda, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et du Soudan, ainsi qu'avec des représentants de l'IGAD et de l'Union européenne, sur le sujet des dynamiques politiques régionales et des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des activités essentielles prévues dans l'Accord revitalisé

La Mission a également participé ou contribué à un sommet du Conseil des ministres de l'IGAD, à un sommet de l'IGAD, à 5 exposés à l'intention du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, dont 1 a été organisé lors de la visite du Conseil à Djouba, en février 2020, et à un séminaire-retraite pour les envoyés spéciaux, qui a eu lieu à Djibouti en octobre 2019

Organisation et tenue de 6 réunions et forums avec les représentants des partis politiques et les acteurs de la société civile, y compris d'associations de femmes, afin de favoriser l'ouverture de l'espace politique et la participation à la vie politique de

- Oui La MINUSS a multiplié les contacts avec les parties prenantes sud-soudanaises afin de favoriser l'ouverture de l'espace politique à de multiples acteurs nationaux. Elle a notamment tenu des réunions avec de hauts dirigeants et des

multiples acteurs de la sphère politique et de la société civile ; organisation de réunions mensuelles avec les parties prenantes sud-soudanaises, notamment les organisations de la société civile, les groupes confessionnels, les associations de personnes handicapées, de jeunes et de femmes, et les milieux universitaires, pour débattre de questions essentielles et favoriser un dialogue inclusif avec l'ensemble de ces protagonistes et leur participation pleine et entière à la vie politique

femmes et des jeunes issus de tous les partis politiques et des groupes d'opposition, dont la Présidente du groupe parlementaire des femmes, qui ont exposé le point de vue des différents partis sur la mise en œuvre de l'Accord revitalisé, la prolongation de la période pré-transition et la constitution du Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé, ainsi que sur les préparatifs du forum inaugural des partis politiques visant à favoriser le dialogue et le renforcement de la confiance

- 5 Forums politiques ont été organisés en vue de favoriser un dialogue politique ouvert et de renforcer les liens de confiance et le consensus entre les partis et les acteurs du processus de paix. Ont ainsi été tenus : a) un forum des partis politiques ouvert aux représentants des partis de l'ensemble du spectre ; b) un forum de suivi stratégique ; c) un forum de dialogue stratégique à l'intention des dirigeantes de partis politiques et d'organisations de la société civile ; d) un dialogue intergénérationnel ; e) un atelier d'examen de l'Accord revitalisé à l'intention de représentants de tous les partis politiques
- 48 Tables rondes politiques ont été diffusées sur Radio Miraya pour donner l'occasion aux parties prenantes nationales de s'entretenir de manière constructive des questions liées au processus de paix et mieux les faire connaître au grand public
- 21 Autres événements ont été organisés avec diverses parties prenantes, dont des séances d'information sur l'Accord revitalisé et les difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre, ainsi que sur l'organisation de rencontres communautaires ; des conférences sur le respect du quota de femmes dans les institutions créées en application de l'Accord revitalisé et sur le fédéralisme et un dialogue intergénérationnel visant à renforcer la confiance

De plus, la Mission a participé à 63 réunions avec des parties prenantes sud-soudanaises, notamment des organisations de la société civile, des groupes confessionnels, des représentants d'associations de personnes handicapées, de jeunes et de femmes, et des milieux universitaires, afin de favoriser un dialogue inclusif avec l'ensemble de ces protagonistes et leur participation pleine et entière à la vie politique et à 38 événements divers, dont des débats sur la manière dont les organisations locales et ethniques peuvent influencer sur le discours politique ; des séminaires sur le

<p>Apport d'un appui au Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, y compris d'un appui opérationnel aux équipes de suivi et de vérification, dans le cadre d'échanges quotidiens visant à coordonner les opérations ; tenue de réunions hebdomadaires de coordination pour examiner les questions y relatives</p>	<p>fédéralisme ; des ateliers sur les réformes de la gouvernance et le rôle des femmes dans les processus de paix</p> <p>Oui La MINUSS a continué de se coordonner avec le Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité en organisant des réunions hebdomadaires de coordination au quartier général et des réunions quotidiennes de planification des patrouilles avec les équipes de suivi et de vérification sur le terrain. Elle a suspendu sa participation aux réunions hebdomadaires à partir du déclenchement de la pandémie de COVID-19</p>
<p>Prestation d'un appui aux activités des 12 équipes de suivi et de vérification du Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité au moyen de 69 120 jours-personne de patrouille assurés par des équipes intégrées (12 équipes de 24 soldats à raison de 20 jours de patrouille par mois)</p>	<p>De plus, la Mission a assisté à chacune des 9 réunions du Comité du Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité afin d'évaluer la mise en œuvre des activités relevant du champ de compétence de cet organe, ainsi qu'à 5 des 6 réunions de son comité technique, en vue de remédier aux difficultés rencontrées dans l'application des dispositions de sécurité au niveau opérationnel. La Mission a également tenu 12 réunions avec des représentants du Mécanisme au niveau opérationnel afin de coordonner l'appui logistique qu'elle apporte aux activités qu'il mène sur le terrain</p> <p>21 005 Jours-personne de patrouille ont été assurés par des équipes intégrées à l'appui des équipes de suivi et de vérification du Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité</p> <p>Le nombre de jours-personne de patrouille a été moins élevé que prévu car les besoins en contingents ont été inférieurs aux prévisions, le Mécanisme ayant formulé moins de demandes de protection de la force que prévu et le nombre de patrouilles ayant été moindre que prévu, en raison de la pandémie de COVID-19</p>
<p>Fourniture d'un appui, notamment sur les plans logistique et administratif et en matière d'hébergement, aux équipes de suivi et de vérification du Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité</p>	<p>Oui La Mission a offert un appui aux équipes de suivi et de vérification du Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité dans 9 sites, notamment en leur fournissant des logements et en mettant ses installations de stockage du carburant, ses radios, ses ordinateurs, ses véhicules et ses services de communication et ses services médicaux à leur disposition</p>

Organisation d'une campagne de communication permanente à l'appui du processus de paix, consistant en 14 activités de sensibilisation ciblant le grand public, les collectivités locales, les dirigeants communautaires et les représentants de la société civile, en particulier les organisations de femmes, et, à cet effet, production de matériel de promotion et de supports multimédias (dont 80 bulletins d'informations ou reportages en format numérique, 40 reportages audiovisuels et 10 albums multimédias à diffuser sur les plateformes numériques du Siège et de la MINUSS ainsi qu'auprès d'organes de presse), et la diffusion de 40 émissions radiophoniques interactives et en direct axées sur la paix et l'atténuation des conflits et, périodiquement, de messages d'intérêt public

Organisation de 5 grandes manifestations publiques en faveur de la paix et de la réconciliation nationale (un concert, une représentation théâtrale et une rencontre sportive et éducative), afin de toucher un large public et de sensibiliser la population à l'Accord de paix

- Oui Une campagne de communication à l'appui du processus de paix a été menée en continu, notamment par l'intermédiaire de :
- 25 Événements et activités de sensibilisation centrés sur l'atténuation des conflits, la réconciliation et la consolidation de la paix organisés à l'intention de l'ensemble du public local, dont les jeunes, la société civile et les organisations de femmes
 - 115 Bulletins d'information et reportages numériques
 - 60 Reportages audiovisuels
 - 35 Albums Flickr
 - 10 000 Cartes-images expliquant le mandat de la Mission
 - 60 000 Copies de l'Accord revitalisé
 - 121 Programmes radiophoniques interactifs ont été produits et diffusés par Radio Miraya, dont 25 épisodes d'une heure du programme « Democracy in Action », 48 épisodes d'une heure du programme « Peacemakers », consacré à la paix et à l'atténuation des conflits, et 48 épisodes de deux heures du programme de débat et d'analyse politique intitulé « The Round Table »
- Le nombre de produits a été plus élevé que prévu, en partie en raison de l'évolution favorable de la situation politique, qui a permis à la Mission de bénéficier d'un accès plus large et d'accroître ses activités de communication. En outre, la Mission s'est constamment attachée à déployer sur le terrain des spécialistes de l'information recrutés sur le plan international et chargés de faire des reportages, des photographies et des vidéos supplémentaires dans diverses zones, y compris des zones reculées, et de proposer au personnel sur le terrain, recruté sur le plan national comme international, une formation multimédia et un encadrement intensif continu dans ce domaine
- 8 Campagnes ciblées intitulées « Neighbourhood Advocacy for Peace » ont été organisées dans 5 villes du pays (1 à Aweil, 3 à Djouba, 1 à Kuacjok, 2 à Torit et 1 à Yambio) en vue de faire connaître le mandat de la Mission et diffuser des informations sur l'Accord revitalisé et le processus associé. Elles ont été l'occasion pour de hauts responsables politiques et des milliers de membres de la population locale de

<p>Prestation d'un appui, y compris un appui en matière de liaison, en vue de l'application des dispositions transitoires de sécurité, notamment pour ce qui est de la concrétisation du Centre d'opérations conjoint de Djouba</p>	<p>s'entretenir directement de l'avancée du processus de paix</p> <p>Oui Dans l'exercice de ses activités, le Centre d'opérations conjoint a bénéficié, jusqu'au 31 juillet 2019, de l'appui de 5 attachés de liaison de la Mission (2 de la composante militaire, 2 de la composante Police et 1 de la Section de la sécurité et de la sûreté). Depuis que le Centre n'est plus opérationnel, la Mission s'y est rendue ponctuellement pour se concerter avec son directeur et les quelques agents nationaux présents afin qu'ils maintiennent l'architecture réseau en place, en attendant que des ressources y soient de nouveau allouées</p>
---	--

Réalisation escomptée 4.2 : Incorporation des dispositions de l'Accord dans la constitution provisoire ainsi que dans sa version définitive, et modification de la législation, ou rédaction d'un texte de loi, à l'appui du programme de réforme d'ensemble, conformément à l'Accord

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

<p>4.2.1 Adoption par le Gouvernement provisoire d'union nationale, au terme d'un processus inclusif et participatif, d'une constitution définitive</p>	<p>Aucun progrès n'a été accompli vers l'adoption d'une constitution définitive, les conditions essentielles à cet égard – à savoir la mise en place ou la reconstitution d'une commission nationale de révision constitutionnelle et la ratification des amendements constitutionnels, devant conduire à un processus de révision pleinement participatif – n'ayant pas été remplies pendant l'exercice considéré</p>
<p>4.2.2 Accentuation de la participation populaire à la révision de la Constitution, grâce à la participation des principaux responsables aux consultations, notamment aux débats sur l'instruction civique et la sensibilisation de la population</p>	<p>Aucun progrès n'a été accompli sur ce plan, la Commission nationale de révision constitutionnelle, qui devait conduire le processus de révision de la Constitution et les activités connexes ultérieures, n'ayant pas été mise en place</p>

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) :</i> <i>oui/non</i> <i>ou nombre</i>	<i>Observations</i>
<p>Prestation, s'il y a lieu, de conseils, d'une assistance technique et d'un appui au Gouvernement provisoire d'union nationale aux fins de la conception, de l'étude et de la rédaction de textes de loi essentiels, allant dans le sens des réformes constitutionnelle et législative visées par l'Accord de paix</p>	<p>Oui</p>	<p>Malgré la stagnation du processus global de révision constitutionnelle, la Mission a continué de fournir une assistance technique concernant la révision de textes de loi clefs intéressant le programme de réforme législative et constitutionnelle proposé dans l'Accord revitalisé, notamment : a) la loi de 2011 relative à la Chambre nationale de l'audit du Sud-Soudan ; b) la loi de 2009 du Sud-Soudan concernant la lutte anticorruption ; c) la loi de 2012 relative aux partis politiques</p>
<p>Offre de bons offices et fourniture de conseils et d'un appui aux fins de la création et du bon fonctionnement de la Commission nationale de</p>	<p>Non</p>	<p>La Commission nationale de révision constitutionnelle n'a pas été créée au cours de l'exercice considéré en raison de retards</p>

révision constitutionnelle dans le cadre de réunions hebdomadaires avec des représentants du Gouvernement provisoire d'union nationale

persistants dans l'adoption des amendements législatifs nécessaires à la poursuite du processus de révision constitutionnelle. Des réunions ont été régulièrement organisées avec des représentants du secrétariat de la Commission nationale de révision constitutionnelle, organe chargé de conduire le processus d'amendement, afin d'examiner le statut du projet de loi relatif aux amendements constitutionnels

Prestation à la Commission nationale de révision constitutionnelle de conseils, d'une assistance technique et d'un appui, notamment pour ce qui est de l'intégration de la problématique femmes-hommes, afin qu'elle arrête le texte de la constitution définitive

Non La Commission nationale de révision constitutionnelle n'a pas été créée au cours de l'exercice considéré en raison de retards persistants dans l'adoption des amendements législatifs nécessaires à la poursuite du processus de révision constitutionnelle. La MINUSS a continué de s'enquérir, auprès du Comité national chargé des amendements constitutionnels, du statut des amendements législatifs soumis au Ministre de la justice et des affaires constitutionnelles pour approbation et transmission à l'Assemblée législative nationale provisoire

Coordination, par l'intermédiaire d'une instance consultative de hauts responsables et d'un groupe consultatif technique, de l'appui international apporté à la révision de la Constitution, afin qu'il soit concerté et systématique

Non La principale institution chargée de faire avancer la révision de la Constitution, à savoir la Commission nationale de révision constitutionnelle, n'a pas été créée au cours de l'exercice considéré. Les produits prévus n'ont donc pas pu être exécutés

Organisation de 4 ateliers auxquels participeront des membres de la Commission nationale de révision constitutionnelle, visant à faire prévaloir des normes internationalement acceptées et des pratiques exemplaires dans le cadre de la rédaction de la constitution définitive

Non La Commission nationale de révision constitutionnelle n'ayant pas été créée pendant l'exercice considéré, les produits prévus n'ont pas pu être exécutés

Organisation de 6 tables rondes auxquelles participeront des groupes cibles de responsables sud-soudanais (représentants de partis politiques, d'organisations de la société civile, ou encore d'organisations de femmes ou de jeunes) pour les sensibiliser aux questions qui sont au cœur de la consultation publique relative à la rédaction de la constitution définitive et pour favoriser la représentation et la participation généralisées et actives à cette consultation

Non Les activités prévues n'ont pas été menées à bien, la Commission nationale de révision constitutionnelle n'ayant pas été créée pendant l'exercice considéré

Tenue de 11 réunions ou ateliers en vue de fournir des conseils, une assistance technique et un appui au Parlement et aux organes de contrôle reconstitués pour favoriser la participation du public au processus de paix

7 Réunions, consultations publiques et ateliers ont été organisés avec le Parlement et les organes de contrôle reconstitués pour favoriser la participation du public au processus d'examen législatif

De plus, des réunions ont été régulièrement tenues avec de hauts responsables parlementaires, dont les coordinateurs désignés des partis (« *whips* »), les chefs de groupes parlementaires, des représentants des femmes et des jeunes et des comités spécialisés afin d'encourager un dialogue proactif avec les entités chargées de faire progresser le processus de réforme constitutionnelle

Le nombre de réunions et ateliers a été moins élevé que prévu, essentiellement en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19 et aux retards dans la formation du Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé, la reconstitution de l'Assemblée législative nationale provisoire et la mise en place de commissions clefs

Réalisation escomptée 4.3 : Tenue, à l'issue de la période de transition, d'élections conformes aux normes internationales

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

4.3.1 La Commission électorale nationale est pleinement opérationnelle, y compris dans les divers États et comtés, et les préparatifs des élections se déroulent selon le calendrier dont toutes les parties prenantes sont convenues

La Commission électorale nationale n'a pas été reconstituée pendant l'exercice considéré en raison de retards persistants dans la mise en œuvre par les parties des dispositions relatives aux amendements législatifs et à la reconstitution d'institutions clefs telles que prévues dans l'Accord revitalisé

4.3.2 Des progrès sont accomplis sur la voie de l'instauration de conditions favorables à la tenue d'élections libres, équitables, crédibles, transparentes et ouvertes à tous

Aucun progrès n'a été accompli à cet égard au cours de l'exercice considéré. La Commission électorale nationale, qui était chargée de superviser les activités menées dans ce domaine, n'a pas été reconstituée comme le prévoyait l'Accord revitalisé

Produits prévus

*Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre Observations*

Organisation de réunions mensuelles avec les partis politiques pour les inciter à participer de manière effective et continue à la vie politique, y compris aux élections, pour leur prêter conseil afin qu'ils prennent une part active à la phase de transition et pour promouvoir la tolérance et la transparence ainsi que le respect et la défense des libertés fondamentales et de l'espace politique

Non La Commission nationale électorale chargée de conduire le processus électoral n'ayant pas été reconstituée, les interventions prévues en matière électorale n'ont pas pu être menées pendant l'exercice considéré. Cependant, la Mission s'est régulièrement entretenue avec tous les partis politiques des questions liées au processus de paix et à la transition, ainsi qu'à la protection des libertés fondamentales

La Mission a continué de débattre avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires internationaux de la nécessité d'adopter une stratégie coordonnée et cohérente afin d'encourager la mise en œuvre, par les parties concernées, des dispositions applicables de

		l'Accord revitalisé et de créer les conditions nécessaires pour amorcer les préparatifs électoraux
Prestation d'un appui visant à assurer le dialogue aux niveaux national et sous-national avec les principaux acteurs politiques, la société civile et les responsables locaux, l'objet étant de promouvoir la participation de tous et d'intensifier la représentation et la participation des femmes et des jeunes aux opérations électorales au moyen de rencontres avec des représentants des partis politiques, des autorités publiques et des organisations de la société civile	Non	Faute d'un environnement électoral propice et en l'absence d'une commission nationale électorale fonctionnelle à même de prendre en charge les questions électorales et de jouer un rôle directeur à cet égard, les échanges réguliers que la MINUSS a continué d'entretenir avec les principales parties du monde politique et de la société civile n'ont porté que sur des questions n'ayant pas trait aux élections
Organisation de réunions avec des femmes engagées dans la vie politique et avec des représentantes d'associations intéressées par la participation des femmes, afin de favoriser l'élaboration et l'exécution d'un plan d'action visant à intensifier la mobilisation et la participation des femmes en politique	Oui	La Mission a tenu des échanges réguliers avec les femmes élues au Parlement, des représentantes des partis politiques et de la société civile en vue d'élaborer des plans et stratégies visant à faire en sorte que les femmes participent davantage à la prise de décision au sein des partis et soient mieux représentées au sein des principales institutions
Organisation de réunions hebdomadaires avec le Conseil de la Commission électorale et des représentants de ses services techniques afin de leur prêter appui et conseils quant à la mise en œuvre du calendrier électoral	Non	Le produit prévu n'a pas été exécuté, car la Commission électorale nationale n'a pas été reconstituée comme le prévoyait l'Accord revitalisé La Mission a lancé un examen interne du cadre législatif relatif aux élections au Soudan du Sud afin de repérer les domaines dans lesquels une assistance technique et des activités de plaidoyer supplémentaires pourraient être nécessaires
Offre de bons offices au moyen d'un dialogue politique et d'activités de sensibilisation auprès des autorités locales, de la Commission électorale, des partis politiques et d'autres intervenants en vue d'atténuer le risque de violences liées aux élections	Non	Faute d'un environnement électoral propice et en l'absence d'une commission nationale électorale fonctionnelle à même de prendre en charge les questions électorales et de jouer un rôle directeur à cet égard, la Commission n'ayant pas été reconstituée comme le prévoyait l'Accord revitalisé, le produit prévu n'a pas pu être exécuté

Réalisation escomptée 4.4 : Instauration d'un climat de sécurité grâce aux dispositions prises par le Gouvernement provisoire d'union nationale en vue de régler effectivement les questions relatives à la réforme des secteurs de la sécurité et de la justice et au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

4.4.1 Mise en service des institutions transitoires du secteur de la sécurité prévues par l'Accord de paix revitalisé et élaboration d'une feuille de route concernant les réformes prioritaires qu'il convient de mener en matière de sécurité et d'état de droit pendant la période de transition

Les institutions transitoires du secteur de la sécurité ont été créées et mises en service pendant l'exercice considéré et ont fait quelques progrès dans la mise en œuvre des activités essentielles prévues dans l'Accord revitalisé, notamment pour ce qui est de la diffusion du texte dudit Accord à l'échelle nationale par le Comité national préparatoire à la transition, avec l'appui de la MINUSS, et de la formation, par la Commission militaire mixte du

cessez-le-feu, des membres des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, de l'APLS dans l'opposition et de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud chargés de surveiller les zones de cantonnement. Cependant, les parties prenantes nationales ne sont pas encore parvenues à un consensus concernant l'établissement des principaux cadres relatifs au secteur de la sécurité, dont celui d'un plan d'exécution des réformes prioritaires

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
<p>Offre de bons offices pour faciliter et étayer l'obtention d'un accord politique sur la réforme des secteurs de la sécurité et de la justice, notamment en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration, au moyen d'un dialogue suivi entre le Gouvernement provisoire d'union nationale, la Commission mixte de suivi et d'évaluation et les institutions transitoires chargées de la sécurité</p>	<p>Oui</p>	<p>La MINUSS a continué d'user de ses bons offices et a entretenu des contacts réguliers avec de hauts responsables et divers mécanismes, notamment avec les Ministres de la défense, de l'intérieur et de la justice et des affaires constitutionnelles, le Comité national préparatoire à la transition et le Conseil national de transition, qui lui a succédé, et le Conseil national de transition, afin de faciliter et d'étayer l'obtention d'accords politiques sur la réforme des secteurs de la sécurité et de la justice. La Mission a également collaboré avec la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée afin de veiller à la cohérence des informations diffusées concernant l'application des dispositions transitoires en matière de sécurité</p> <p>En ce qui concerne la réforme du secteur de la justice, la Mission a continué à promouvoir, auprès des acteurs de la justice (police, système pénitentiaire, ministère public, appareil judiciaire, ordre des avocats), un meilleur respect du principe de responsabilité et un meilleur accès à la justice</p> <p>Pour ce qui est de la réforme du secteur de la sécurité, elle a offert un soutien direct au Comité d'examen de la défense stratégique et de la sécurité en fournissant les services d'un consultant technique chargé de procéder à une évaluation et à un examen stratégiques des politiques relatives au secteur de la sécurité et à la défense, en mettant à disposition du matériel technique et en contribuant à la production et à la diffusion, à l'échelle de tout le pays, d'informations sur l'Accord revitalisé</p> <p>En coordination avec d'autres parties prenantes, la Mission a également fourni des conseils stratégiques et une assistance technique ainsi qu'un appui en matière de coordination, de plaidoyer et de suivi à la Commission du Soudan</p>

Fourniture de conseils techniques aux institutions transitoires du secteur de la sécurité prévues par l'Accord de paix revitalisé pour appuyer la mise en œuvre des dispositions transitoires révisées en matière de sécurité	<p>du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration</p> <p>Oui La MINUSS a continué d'offrir ses bons offices et un appui technique aux institutions transitoires du secteur de la sécurité, dans la limite de ses moyens, notamment en fournissant un appui technique au Comité mixte chargé des dispositions transitoires de sécurité dans le cadre de la finalisation et de la diffusion des programmes de formation établis par cet organe à l'intention des institutions du secteur de la sécurité, et à l'administration pénitentiaire, pour l'organisation d'une conférence nationale à l'occasion de laquelle les directeurs des prisons des États et des représentants de la direction de l'administration pénitentiaire se sont entretenus de l'orientation stratégique de ladite administration</p>
---	---

Composante 5 : appui

Réalisation escomptée 5.1 : Fourniture à la Mission de services d'appui rapides, efficaces, efficients et responsables

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

5.1.1 Pourcentage des heures de vol approuvées qui ont été utilisées (à l'exclusion des opérations de recherche et de sauvetage et des évacuations sanitaires primaires et secondaires) (2017/18 : 79 % ; 2018/19 : 78 % ; 2019/20 : ≥ 90 %)

La Mission a utilisé 79 % des heures de vol approuvées (à l'exclusion des opérations de recherche et de sauvetage et des évacuations sanitaires primaires et secondaires)

5.1.2 Pourcentage annuel moyen des postes autorisés soumis à un recrutement international qui ne sont pas pourvus (2017/18 : 8,4 % ; 2018/19 : 5,4 % ; 2019/20 : 8 % \pm 3 %)

Le pourcentage annuel moyen des postes autorisés qui n'ont pas été pourvus était de 6,6 % pour les postes d'agent recruté sur le plan international et de 6,3 % pour les emplois de temporaire recruté sur le plan international

5.1.3 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2017/18 : 26 % ; 2018/19 : 27 % ; 2019/20 : ≥ 35 %)

Le pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international était de 28 %

5.1.4 Nombre moyen de jours civils nécessaires au recrutement sur une liste de réserve, de la publication de l'avis de vacance de poste à la sélection des candidats, pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7 (2017/18 : sans objet ; 2018/19 : sans objet ; 2019/20 : ≤ 101)

Le nombre moyen de jours civils nécessaires au recrutement sur une liste de réserve était de 61

5.1.5 Nombre moyen de jours civils nécessaires au recrutement par voie d'avis de vacance de poste spécifiques, de la publication de l'avis de vacance de poste à la sélection des candidats, pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7

Le nombre moyen de jours civils nécessaires au recrutement par voie d'avis de vacance de poste spécifiques était de 368

(2017/18 : sans objet ; 2018/19 : sans objet ; 2019/20 : ≤ 120)

5.1.6 Score global sur le tableau de bord d'évaluation environnementale du Siège de l'ONU (2017/18 : sans objet ; 2018/19 : sans objet ; 2019/20 : 100)

Sans objet

5.1.7 Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés dans les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave) (2017/18 : 94 % ; 2018/19 : 96 % ; 2019/20 : ≥ 85 %)

La Mission a réglé 94 % des problèmes d'informatique et de communications dans les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave)

5.1.8 Respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2017/18 : 55 % ; 2018/19 : 85 % ; 2019/20 : 100 %)

La politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain a été respectée à 85 %

5.1.9 Score global concernant l'indice de performance du Siège de l'ONU en matière de gestion du matériel (2017/18 : 1 840 ; 2018/19 : 1 955 ; 2019/20 : ≥ 1 800)

La MINUSS a obtenu le score maximal de 2 000 concernant l'indice de performance en matière de gestion du matériel

5.1.10 Écart par rapport au plan de gestion de la demande : quantités prévues, commandes passées en temps voulu, délais de livraison (2017/18 : sans objet ; 2018/19 : sans objet ; 2019/20 : ≤ 20 %)

L'écart par rapport au plan de gestion de la demande était de 5 %

5.1.11 Pourcentage, au 30 juin, de membres des contingents hébergés dans des locaux des Nations Unies qui répondent aux normes, conformément aux mémorandums d'accord (2017/18 : 100 % ; 2018/19 : 100 % ; 2019/20 : 100 %)

Au 30 juin 2020, 100 % des membres des contingents étaient logés dans des locaux des Nations Unies qui répondaient aux normes

5.1.12 Respect par les fournisseurs des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations ainsi qu'à la gestion des stocks (2017/18 : 95,4 % ; 2018/19 : 96 % ; 2019/20 : ≥ 95 %)

Le taux moyen a été de 96 %, compte tenu du niveau des services fournis dans le respect des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations, ainsi qu'à la gestion des stocks

Produits prévus

Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre Observations

Amélioration des services

Exécution du plan d'action environnemental de la Mission, conformément à la stratégie environnementale de l'Administration

Oui Le plan d'action environnemental de la MINUSS a été exécuté, conformément à la stratégie environnementale de l'Administration

Appui à la mise en œuvre de la stratégie et du plan détaillé de gestion de la chaîne d'approvisionnement de l'Administration

Oui Les améliorations apportées à la gestion de la chaîne d'approvisionnement permettent de résoudre progressivement les problèmes auxquels se heurte la MINUSS. Elles ont permis d'adopter une démarche fondée sur les données qui consiste à faire des analyses historiques et des prévisions et à planifier les interventions d'urgence, à améliorer la visibilité de la chaîne d'approvisionnement, à créer une culture de gestion de la chaîne d'approvisionnement au

moyen de formations et à promouvoir l'intégration des activités, et à apporter un appui aux clients et partenaires en adoptant une approche de bout en bout, qui permette aux composantes de la Mission d'exécuter efficacement les tâches qui leur ont été confiées. Les progrès suivants ont été accomplis : conception d'outils permettant de mesurer systématiquement et objectivement la performance tout au long de la chaîne d'approvisionnement ; planification concertée avec le Siège de l'ONU, le Centre de services mondial, le Centre d'appui à la mission et le pilier Services ; investissement dans la mobilisation de carburants, qui a permis à la Mission de maintenir des stocks de carburants suffisants dans les zones sensibles ; gestion efficace et rationnel des stocks ; mise à exécution et maintien du projet de radio-identification ; amélioration de la visibilité d'un bout à l'autre des chargements transportés et stockés dans les bases de la Mission

Services de transport aérien

Exploitation et entretien de 27 aéronefs (8 avions et 19 hélicoptères)

La MINUSS a entretenu une flotte de 27 appareils, comprenant :

8 Avions

19 Hélicoptères

Réalisation de 19 873 heures de vol prévues (15 253 par des prestataires commerciaux et 4 620 par des prestataires militaires) pour tous les services (transport de passagers, fret, patrouilles et missions d'observation, opérations de recherche et de sauvetage, et évacuations de malades et de blessés)

15 703 Heures de vol effectuées, dont :

11 578 Heures par des prestataires commerciaux

4 125 Heures par des prestataires militaires

Le nombre d'heures de vol effectuées a été inférieur aux prévisions en raison des restrictions de vol liées à la pandémie de COVID-19 et du fait que le DHC-8 n'a pas été utilisé pendant trois mois

Contrôle des normes de sécurité aérienne pour 27 aéronefs et 34 aérodromes et aires de poser d'hélicoptère

La MINUSS a mené à bien le contrôle des normes de sécurité aérienne pour

27 Aéronefs

16 Aérodromes

18 Aires de poser d'hélicoptère

Budget, finance et communication de l'information

Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services budgétaires, financiers et comptables concernant un budget de 1 197,3 millions de dollars

Oui La Mission a fourni, dans la limite des pouvoirs délégués, des services budgétaires, financiers et comptables concernant un budget de 1 183,4 millions de dollars

Services relatifs au personnel civil

Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services de gestion des ressources humaines pour un effectif maximal autorisé de 2 835 civils (952 agents recrutés sur le plan international, 1 436 agents recrutés sur le plan national et 447 Volontaires des Nations Unies), notamment d'un appui en ce qui concerne le traitement des indemnités, prestations et avantages, le recrutement, la gestion des postes, l'établissement du budget et la gestion de la performance

Oui La Mission a fourni, dans la limite des pouvoirs délégués, des services de gestion des ressources humaines pour un effectif moyen de 2 677 membres du personnel civil (859 agents recrutés sur le plan international, 1 379 agents recrutés sur le plan national, 40 emplois de temporaire et 399 Volontaires des Nations Unies), notamment un appui concernant le traitement des indemnités, prestations et avantages, le recrutement, la gestion des postes, l'établissement du budget et la gestion de la performance

Services d'ingénierie et de gestion des installations et des infrastructures

Services d'entretien et de réparation dans 20 sites

Oui Des services d'entretien et de réparation ont été assurés dans 21 sites de la Mission. Un nouveau site, le camp de Pazau, a été mis en place

Exécution de 13 projets de construction, de rénovation et d'aménagement

Oui La Mission a exécuté 13 grands projets de construction, de rénovation et d'aménagement, rénové 2 589 kilomètres de routes faisant partie de son itinéraire principal de ravitaillement, 63 kilomètres de routes à l'intérieur des camps et 18 ponts et entretenu 15 aérodromes

En outre, en raison de besoins opérationnels imprévus (mesures d'atténuation des effets de la pandémie de COVID-19 telles que l'observation de la quarantaine, la mise en place de centres d'isolement et d'autres améliorations apportées aux installations médicales), des projets supplémentaires se sont avérés nécessaires, notamment le réaménagement des infrastructures à l'entrée des camps dans plusieurs sites, l'installation d'urgence de logements pour le personnel civil victime des inondations qui ont touché le complexe de Tomping, la remise en état des routes dans le site de la Maison des Nations Unies et la construction d'un entrepôt à Malakal

Exploitation et entretien de 469 groupes électrogènes de l'ONU et de 2 centrales solaires

Oui La Mission a exploité et entretenu 313 groupes électrogènes appartenant à l'ONU. Soixante-huit groupes électrogènes qui avaient dépassé leur durée utile et qu'il n'était pas rentable de réparer ont été comptabilisés en pertes et 88 autres étaient en passe de l'être. La centrale solaire à Djouba a été mise en service en février 2020 ; l'installation de la centrale solaire à Wau, qui avait été retardée en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19, a été achevée en novembre 2020

Exploitation et entretien d'installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux appartenant à l'ONU (dont 42 puits ou trous de sonde et 30 installations de traitement et de purification de l'eau) et de 80 stations d'épuration

Oui La Mission a exploité et entretenu des installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux appartenant à l'ONU (42 trous de sonde et 22 installations de traitement et de purification de l'eau) et 80 stations d'épuration. Le nombre des installations de traitement de l'eau a été inférieur aux prévisions car plusieurs, devenues vétustes, ont été mises hors service pour être remplacées par des systèmes modernes plus simples

Fourniture de services de gestion des déchets, y compris de collecte et d'élimination des déchets liquides et solides, dans 10 bureaux locaux

Oui Des services de gestion des déchets, y compris de collecte et d'élimination des déchets liquides et solides, ont été fournis dans tous les sites concernés

Gestion du carburant

Gestion de l'approvisionnement et du stockage de 55,2 millions de litres de carburant (20 689 125 litres pour les opérations aériennes, 87 349 pour les opérations maritimes ou fluviales, 4 046 698 pour les transports terrestres et 30 409 609 pour les groupes électrogènes et d'autres installations) et de lubrifiants dans les points de distribution et les installations de stockage de 15 sites

50,4 millions

De litres utilisés, dont :

- a) 17,6 millions de litres pour les opérations aériennes ;
- b) 0,1 million de litres pour les opérations maritimes ou fluviales ;
- c) 3,6 millions de litres pour les opérations terrestres ;
- d) 29,1 millions de litres pour les groupes électrogènes et d'autres installations

La Mission a approvisionné en carburants et lubrifiants les points de distribution et les installations de stockage de 14 sites. Le point de distribution à Durupi, où est basée la force de protection régionale, n'a pas été mis en place dans les délais prévus, l'obtention du terrain voulu ayant pris beaucoup plus de temps que prévu

Technologies géospatiales, informatique et télécommunications

Fourniture de 5 039 radios portatives, de 2 828 radios mobiles pour véhicules et de 416 radios fixes et fourniture des services d'appui connexes

Oui La Mission a assuré la maintenance de 4 877 radios portatives, 2 278 radios mobiles pour véhicules et 223 radios fixes, et a fourni des services d'appui connexes

Le nombre de radios portatives, mobiles et fixes a été inférieur aux prévisions en raison de la livraison tardive du matériel de remplacement

Exploitation et entretien de 23 stations de radio FM et de 6 studios de production

Oui La MINUSS a exploité et entretenu 23 stations de radio FM et 6 studios de production

Exploitation et maintenance d'un réseau de téléphonie, de télécopie, de vidéoconférence et de transmission de données (46 microterminaux VSAT, 36 centraux téléphoniques et 81 liaisons

Oui La MINUSS a entretenu un réseau permettant d'assurer des services de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et de transmission de données (55 microterminaux VSAT,

hertziennes), et gestion de 1 363 forfaits pour téléphone mobiles et satellitaires

35 centraux téléphoniques et 96 liaisons hertziennes)

Des microterminaux VSAT supplémentaires ont été déployés pour faciliter le travail du Bureau de l'information et pour équiper le nouveau bureau local de Kodok de systèmes et services informatiques et de communication. En outre, il a fallu des liaisons hertziennes supplémentaires pour étendre la couverture Wi-Fi et la radio-identification en vue du suivi de la chaîne d'approvisionnement

La Mission a également géré 2 400 forfaits pour téléphones mobiles et satellitaires. Les besoins en services de téléphonie mobile et satellitaire ont été supérieurs aux prévisions, un appui au télétravail devant être assuré dans la zone d'opérations et dans les résidences du personnel en raison de la pandémie de COVID-19

Fourniture de 4 631 ordinateurs et de 490 imprimantes pour un effectif moyen de 5 517 utilisateurs civils et en tenue, ainsi que de 1 067 appareils et 238 imprimantes permettant aux membres des contingents de travailler sur le terrain, et fourniture de services d'appui connexes et d'autres services communs

Oui La Mission a fourni des services d'appui pour un total de 5 082 ordinateurs et 665 imprimantes multifonctions

Gestion et maintenance de 41 réseaux locaux et étendus dans 41 sites

Oui La MINUSS a géré et entretenu 45 réseaux locaux et 32 réseaux étendus dans la zone de la mission

Analyse de données géospatiales portant sur une surface de 644 329 km², mise à jour des couches topographiques et thématiques et production de 9 600 cartes

Non La MINUSS a contribué à l'analyse de données géospatiales portant sur une surface de 644 329 km² et à la production de 6 250 cartes. Le produit exécuté a été inférieur aux prévisions car, en raison de la pandémie de COVID-19, les utilisateurs ont été encouragés à utiliser les nouvelles cartes numériques qui pouvaient être consultées à l'aide du module de cartographie de l'intranet

Services médicaux

Exploitation et entretien des installations médicales de l'ONU (10 dispensaires de niveau I et 1 dispensaire de niveau I+ doté d'une capacité d'intervention sur le théâtre des opérations) et appui aux installations médicales appartenant aux contingents [27 dispensaires de niveau I, 7 équipes médicales de l'avant, 7 hôpitaux de niveau I desservant les unités de police constituées et 6 hôpitaux de niveau II (y compris 2 établissements de niveau II+ à Djouba)], et reconduction du régime des engagements avec

Oui La MINUSS a exploité et entretenu 10 dispensaires de niveau I de l'ONU à Aweil, Bentiu, Bor, Kuacjok, Malakal, Rumbek, Torit, Wau, Yambio et Djouba (Tompson), et 1 dispensaire de niveau I+ doté d'une capacité d'intervention sur le théâtre des opérations à la Maison des Nations Unies

La MINUSS a apporté un appui aux installations médicales appartenant aux contingents, dont 31 dispensaires de niveau I, 7 équipes médicales de l'avant, 7 dispensaires utilisés par les unités de police constituées, 4 hôpitaux de niveau II à

7 hôpitaux (3 hôpitaux de niveau III à Kampala et 4 hôpitaux d'infrastructure à Nairobi)]

Reconduction des modalités relatives aux opérations d'évacuation sanitaire, y compris par voie aérienne, vers 5 hôpitaux de niveau II dans la zone de la mission (Bor, Bentiu, Djouba, Malakal et Wau) et 7 hôpitaux hors de la zone de la mission (3 hôpitaux de niveau III en Ouganda et 4 hôpitaux d'infrastructure au Kenya), et des modalités d'évacuation vers 3 hôpitaux en Égypte, en vertu d'une lettre d'attribution, en cas d'incidents faisant un grand nombre de victimes

Bentiu, Bor, Malakal et Wau et 1 hôpital de niveau II+ à Djouba

La Mission a reconduit le régime des engagements avec 3 hôpitaux de niveau III à Kampala et 4 hôpitaux d'infrastructure à Nairobi

Oui La MINUSS a reconduit et appliqué dans toute la zone de la mission les modalités régissant les opérations d'évacuation par voie terrestre et aérienne pour tous ses sites, notamment vers les hôpitaux de niveau III et les hôpitaux d'infrastructure situés en Ouganda et au Kenya. Elle a procédé à 33 évacuations sanitaires secondaires et 1 évacuation sanitaire primaire vers des hôpitaux de niveau II se trouvant dans la zone de la Mission ainsi qu'à 23 évacuations sanitaires secondaires vers les établissements de niveau II et les hôpitaux d'infrastructure à Kampala et Nairobi

En plus, des arrangements ont été conclus avec un hôpital du Caire au cas où il faudrait évacuer un grand nombre de blessés

Services de gestion de la chaîne d'approvisionnement

Fourniture d'un appui à la planification et à l'approvisionnement pour l'achat de biens et de produits de base d'un montant estimatif de 195,9 millions de dollars, dans la limite des pouvoirs délégués ; réception, gestion et distribution ultérieure d'un volume maximal de 26 000 tonnes de marchandises dans la zone de la mission ; dans la limite des pouvoirs délégués, gestion et comptabilisation des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande et des équipements dont la valeur est inférieure au seuil d'immobilisation, d'un coût historique total de 391,7 millions de dollars, et communication de l'information y relative

182,0 millions de dollars

Achat de biens pour lesquels la Mission a apporté un appui à la planification et à la recherche de fournisseurs

15 136 tonnes

De marchandises reçues ; la Mission en a assuré la redistribution dans la zone de la mission

Le produit exécuté a été inférieur aux prévisions, le transport des marchandises par la route ayant été entravé par la très longue saison des pluies et les restrictions liées à la pandémie de COVID-19

400,5 millions de dollars

Valeur des stocks au 30 juin 2020

Services relatifs au personnel en tenue

Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximum autorisé de 19 023 militaires et policiers (242 observateurs militaires, 431 officiers d'état-major, 16 327 membres des contingents, 703 membres de la police des Nations Unies et 1 320 membres d'unités de police constituées) et de 78 membres du personnel fourni par des gouvernements

Oui Déplacement, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 16 637 militaires et policiers, dont :

219 Observateurs militaires

419 Officiers d'état-major

14 140 Membres des contingents

638 Membres de la police des Nations Unies

1 148 Membres d'unités de police constituées

73 Membres du personnel fourni par des gouvernements

Inspection et vérification du matériel majeur appartenant aux contingents et contrôle du respect des normes relatives au soutien logistique autonome, et établissement de rapports à ce sujet, pour 43 unités militaires et unités de police constituées réparties dans 17 sites

Oui Des inspections du matériel appartenant aux contingents ont été effectuées, en conformité avec le Manuel relatif aux matériel appartenant aux contingents, pour toutes les unités militaires et unités de police

Fourniture et stockage de rations, y compris de combat, et d'eau en bouteille pour un effectif moyen de 16 146 membres des contingents et des unités de police constituées sur tous les sites de la MINUSS

15 288 Membres du personnel, dont 14 140 membres des contingents et 1 148 membres d'unités de police constituées, ont reçu des rations

Des rations de combat et de l'eau ont été stockées et distribuées à un effectif moyen de 19 314 membres du personnel, dont 638 membres de la police des Nations Unies, 219 observateurs militaires, 2 677 membres du personnel civil, 73 membres du personnel fourni par des gouvernements, 1 148 membres d'unités de police constituées, 419 officiers d'état-major et 14 140 membres des contingents

Aide au traitement des indemnités et prestations pour un effectif moyen de 17 019 militaires et policiers et 70 membres du personnel fourni par des gouvernements

Oui Les rapports d'inspection concernant l'ensemble des unités de la Mission ont été soumis aux fins du calcul des montants à rembourser aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police

Gestion des véhicules et services de transport terrestre

Exploitation et entretien de 2 020 véhicules appartenant à l'ONU (950 véhicules légers, 429 véhicules à usage spécial, 16 ambulances, 44 véhicules blindés et 581 autres véhicules spécialisés, remorques et accessoires), de 5 115 véhicules appartenant aux contingents et de 10 ateliers de réparation, et fourniture de services de transport et de navette

Oui La MINUSS a exploité et entretenu 1 876 véhicules appartenant à l'ONU (947 véhicules légers, 427 véhicules à usage spécial, 22 ambulances, 45 véhicules blindés et 435 autres véhicules spécialisés, remorques et accessoires), ainsi que 4 200 véhicules appartenant aux contingents et 13 ateliers de réparation. Elle a également fourni des services de transport et de navette

Le nombre des autres véhicules spécialisés a été inférieur aux prévisions car ceux qui étaient obsolètes et irréparables ont été comptabilisés en pertes mais n'ont pas encore été remplacés. Le nombre des véhicules appartenant aux contingents a été inférieur aux prévisions, quelques unités militaires ayant été déployées tardivement

Sécurité

Fourniture de services de sécurité 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à l'ensemble du personnel se trouvant dans la zone de la mission

Oui Des services de sécurité ont été fournis 24 heures sur 24 à l'ensemble du personnel des Nations Unies se trouvant dans la zone de la mission

Fourniture d'une protection rapprochée, 24 heures sur 24, aux responsables de la Mission et aux hautes personnalités en visite

Oui Des services de protection rapprochée ont été fournis 24 heures sur 24 aux hauts fonctionnaires de la Mission et à de hautes personnalités

Évaluation des conditions de sécurité de tous les sites de la Mission, y compris 1 655 logements

Oui Des évaluations des risques de sécurité ont été effectuées pour 885 logements. Le produit exécuté a été inférieur aux prévisions en raison des restrictions de déplacement liées à la pandémie de COVID-19

Organisation de 2 167 séances d'information sur la sécurité et les plans d'urgence à l'intention du personnel de la Mission, de stages d'initiation aux questions de sécurité, de formations de base à la prévention des incendies et d'exercices d'évacuation en cas d'incendie pour les nouveaux membres du personnel

Oui En tout 1 750 séances d'information et de formation en matière de sécurité ont été organisées, y compris des formations sur la sécurité et la sûreté en mission, des formations à la prévention des incendies et des exercices d'évacuation en cas d'incendie

Déontologie et discipline

Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline destiné à tous les membres du personnel (militaires, policiers et civils), comprenant des formations, un suivi des enquêtes et des mesures disciplinaires

La Mission a organisé des séances de formation et d'information à l'intention de quelque 5 526 membres du personnel (militaires, policiers et civils), notamment un atelier pour 36 enquêteurs recrutés sur le plan national et des stages de formation des formateurs pour le personnel en tenue, dans le cadre desquels 25 000 agents en tenue (en tenant compte des relèves) ont reçu sur place une formation sur les Normes de conduite des Nations Unies, y compris la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles

En collaboration étroite avec les membres de l'équipe nationale de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, la Mission s'est rendue dans 5 États (Kuaçjok, Rumbek, Aweil, Torit et Yambio) pour évaluer et soutenir les mécanismes locaux de plainte et faire en sorte que ceux-ci demeurent efficaces et que leurs responsables soient dûment informés de leurs fonctions et responsabilités

Durant l'exercice considéré, 91 cas de conduite répréhensible ont été signalés. Ils ont été traités conformément aux directives applicables et dans les délais prescrits. Sur les 91 cas signalés, 7 étaient des allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles

VIH/sida

Exploitation et entretien de 7 centres proposant des services de consultation et de dépistage confidentiels du VIH et organisation d'un programme de sensibilisation au VIH et aux autres maladies transmissibles, notamment par l'échange

La Mission a exploité et entretenu 7 centres proposant des services de consultation sur le VIH/sida, y compris 4 services itinérants

La MINUSS a sensibilisé au VIH et aux autres maladies transmissibles 3 591 membres du personnel dans le cadre du cours d'initiation,

d'informations entre collègues, à l'intention du personnel de la Mission

6 268 membres du personnel dans le cadre de formations et 24 374 membres du personnel à l'occasion de la Journée mondiale du sida en 2019

16 109 membres du personnel ont fait appel aux services de consultation et de dépistage confidentiels du VIH/sida et d'autres maladies sexuellement transmissibles, et 58 pairs éducateurs et 30 conseillers ont reçu une formation. En outre, 137 membres du personnel ont été formés pour distribuer des trousseaux de prophylaxie postexposition

III. Exécution du budget

A. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020.)

Catégorie	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Écart	
			Montant (3) = (1)-(2)	Pourcentage (4) = (3)/(1)
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	9 973,9	10 253,4	(279,5)	(2,8)
Contingents	490 766,5	487 455,7	3 310,8	0,7
Police des Nations Unies	29 514,0	30 468,1	(954,1)	(3,2)
Unités de police constituées	32 812,8	31 416,2	1 396,6	4,3
Total partiel	563 067,2	559 593,4	3 473,8	0,6
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	193 605,6	201 070,8	(7 465,2)	(3,9)
Personnel recruté sur le plan national	63 774,7	66 100,4	(2 325,7)	(3,6)
Volontaires des Nations Unies	22 542,9	24 610,4	(2 067,5)	(9,2)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	8 100,6	8 206,1	(105,5)	(1,3)
Personnel fourni par des gouvernements	3 051,9	3 313,4	(261,5)	(8,6)
Total partiel	291 075,7	303 301,1	(12 225,4)	(4,2)
Dépenses opérationnelles				
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Consultants	365,9	326,2	39,7	10,8
Voyages officiels	3 838,6	2 779,4	1 059,2	27,6
Installations et infrastructures	108 155,6	114 235,1	(6 079,5)	(5,6)
Transports terrestres	12 968,3	11 853,8	1 114,5	8,6
Opérations aériennes	114 556,5	98 532,6	16 023,9	14,0
Opérations maritimes ou fluviales	2 064,7	1 951,6	113,1	5,5
Communications et informatique	28 953,9	32 021,0	(3 067,1)	(10,6)
Santé	1 958,7	6 964,0	(5 005,3)	(255,5)
Matériel spécial	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	54 942,2	49 450,4	5 491,8	10,0
Projets à effet rapide	1 500,0	1 490,6	9,4	0,6
Total partiel	329 304,4	319 604,7	9 699,7	2,9
Montant brut	1 183 447,3	1 182 499,2	948,1	0,1
Recettes provenant des contributions du personnel	24 971,7	25 664,0	(692,3)	(2,8)
Montant net	1 158 475,6	1 156 835,2	1 640,4	0,1
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	1 183 447,3	1 182 499,2	948,1	0,1

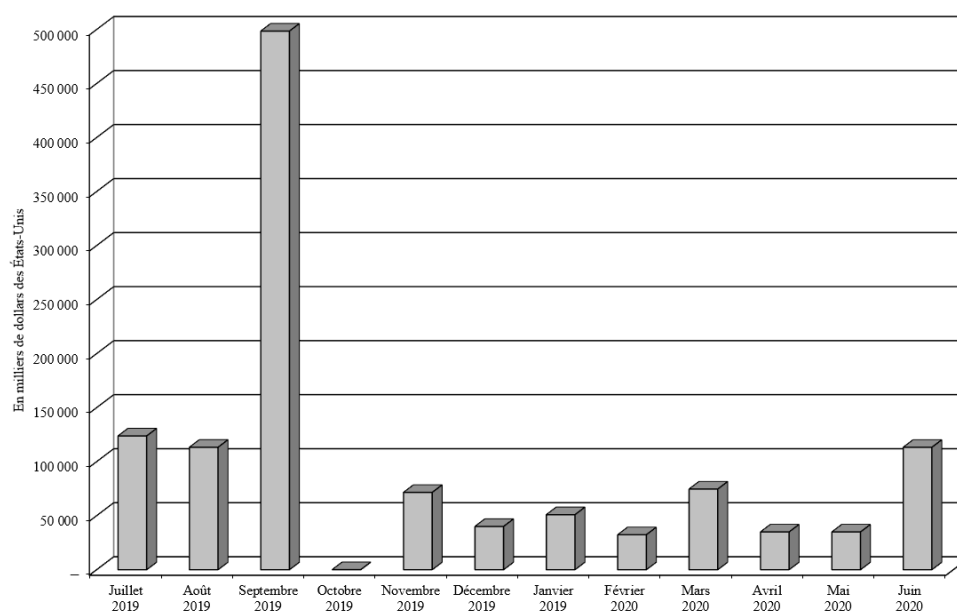
B. Récapitulatif des réaffectations de ressources

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégories	Répartition initiale du montant approuvé	Montants réaffectés	Répartition révisée
I. Militaires et personnel de police	563 067,2	(2 636,0)	560 431,2
II. Personnel civil	291 075,7	12 225,4	303 301,1
III. Dépenses opérationnelles	329 304,4	(9 589,4)	319 715,0
Total	1 183 447,3	–	1 183 447,3
Pourcentage de réaffectations			1,0

73. Pendant l'exercice, des fonds ont été réaffectés à la catégorie II (Personnel civil) pour couvrir les dépenses plus élevées que prévu au titre : a) du personnel recruté sur le plan international, ce qui s'explique essentiellement par l'augmentation du coefficient d'ajustement et les dépenses communes de personnel supérieures aux prévisions ; b) du personnel recruté sur le plan national, ce qui tient principalement au fait que le montant mensuel de la prime de danger et les dépenses communes de personnel ont été plus élevés que prévu ; c) des Volontaires des Nations Unies, ce qui s'explique en grande partie par les sommes à verser au PNUD au titre de l'appui aux programmes supérieures aux prévisions. Il a été possible de réaffecter des ressources de la catégorie I (Militaires et personnel de police) en grande partie car les dépenses au titre des contingents et des unités de police constituées ont été inférieures aux prévisions. La réaffectation de ressources de la catégorie III (Dépenses opérationnelles) a pu se faire essentiellement parce que les dépenses au titre des opérations aériennes ont été moins élevées que prévu.

C. Évolution des dépenses mensuelles



74. Le pic constaté en septembre 2019 s'explique principalement par des engagements de dépenses pour l'ensemble de l'exercice 2019/20 concernant : a) les remboursements aux gouvernements aux taux standard au titre des contingents et des

unités de police constituées ; b) le matériel appartenant aux contingents et aux unités de police constituées.

D. Autres produits et ajustements

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Produit des placements	4 302,9
Produits divers ou accessoires	1 904,3
Contributions volontaires en espèces	–
Ajustements sur exercices antérieurs	–
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	5 623,0
Total	11 830,2

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses</i>
Matériel majeur	
Contingents	101 773,6
Unités de police constituées	6 217,0
Total partiel	107 990,6
Soutien logistique autonome	
Contingents	55 711,1
Unités de police constituées	3 892,2
Total partiel	59 603,3
Total	167 593,9

<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	2,5	1 ^{er} juillet 2017	26 mai 2017
Usage opérationnel intensif	2,9	1 ^{er} juillet 2017	26 mai 2017
Facteur acte d'hostilité ou abandon forcé	5,3	1 ^{er} juillet 2017	26 mai 2017
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,0-4,0		

F. Contributions non budgétisées

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces ^a	875,0
Contributions volontaires en nature (non budgétisées) ^b	59 468,4
Total	60 343,4

^a Redevances d'utilisation des fréquences radio.

^b Incluent le coût de la location du terrain estimé à 50 406 000 dollars.

IV. Analyse des écarts¹

	<i>Écart</i>	
Observateurs militaires	(279,5)	(2,8 %)

75. Le dépassement de crédit s'explique principalement par le fait que les dépenses au titre de l'indemnité de subsistance (missions) ont été plus élevées que prévu, les observateurs militaires ayant dû partager des logements au lieu de disposer chacun d'un logement propre conformément à l'hypothèse initialement retenue dans les prévisions budgétaires.

	<i>Écart</i>	
Contingents	3 310,8	0,7 %

76. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par les dépenses inférieures aux prévisions pour : a) les rations, la raison principale étant que de nouveaux contrats sont entrés en vigueur pendant l'exercice, ce qui a entraîné une baisse des frais de transport pour les livraisons sortantes, du prix des rations alimentaires et de l'eau en bouteille, ainsi que des frais d'entrepôt et de location de réfrigérateurs ; b) le remboursement aux gouvernements du coût des contingents aux taux standard, 14 140 militaires ayant été déployés en moyenne au lieu des 14 613 prévus dans le budget approuvé pour l'exercice 2019/20. L'écart a été en partie compensé par un dépassement de crédit au titre : a) du matériel majeur appartenant aux contingents, la raison principale étant qu'un montant total de 7,1 millions de dollars a été versé rétroactivement à deux pays fournisseurs de contingents après la conclusion et la signature de mémorandums d'accord ; b) du soutien logistique autonome, ce qui s'explique en grande partie par le fait que les normes de performance du matériel de soutien autonome fourni à la Mission par les pays fournisseurs de contingents ont été meilleures que prévu ; c) du fret et du déploiement du matériel appartenant aux contingents, ce qui tient essentiellement au fait que du matériel appartenant aux contingents a été déployé ou rapatrié alors qu'aucun crédit n'avait été prévu à cet effet dans le budget approuvé ; d) de l'indemnité de subsistance (missions), la raison principale étant que 419 officiers d'état-major ont été déployés en moyenne au lieu des 386 prévus dans le budget approuvé pour 2019/20.

¹ Les écarts, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysés lorsqu'ils atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

	<i>Écart</i>	
Police des Nations Unies	(954,1)	(3,2 %)

77. Le dépassement de crédit s'explique principalement par le fait que les dépenses au titre de l'indemnité de subsistance (missions) ont été plus élevées que prévu, la plupart des membres de la police des Nations Unies ayant dû partager des logements au lieu de disposer chacun d'un logement propre conformément à l'hypothèse initialement retenue dans les prévisions budgétaires.

	<i>Écart</i>	
Unités de police constituées	1 396,6	4,3 %

78. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par les nouveaux contrats conclus concernant les rations, entrés en vigueur pendant l'exercice, qui ont entraîné une baisse des frais de transport pour les livraisons sortantes, du prix des rations alimentaires et de l'eau en bouteille, ainsi que des frais d'entrepôt et de location de réfrigérateurs. L'écart a été en partie contrebalancé par les déductions inférieures aux prévisions qui ont été appliquées lorsque du matériel appartenant aux contingents manquait, était déployé en retard ou ne fonctionnait pas.

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan international	(7 465,2)	(3,9 %)

79. Le dépassement de crédit est essentiellement dû à une augmentation du coefficient d'ajustement entrée en vigueur pendant l'exercice et à des dépenses communes de personnel plus élevées que prévu. L'écart a été en partie compensé par des dépenses moins élevées que prévu pour la prime de danger, ce qui tient essentiellement au fait que le nombre de jours passé par les membres du personnel dans la zone de la Mission a été inférieur aux prévisions, la présence dans la zone ayant été réduite en raison de la pandémie de COVID-19.

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan national	(2 325,7)	(3,6 %)

80. Le dépassement de crédit s'explique principalement par le montant mensuel plus élevé que prévu de la prime de danger pour le personnel recruté sur le plan national et par les dépenses communes de personnel supérieures aux prévisions.

	<i>Écart</i>	
Volontaires des Nations Unies	(2 067,5)	(9,2 %)

81. Le dépassement de crédit s'explique principalement par le fait que le taux appliqué pour les dépenses d'appui aux programmes a été porté de 8 % à 13 %, avec effet au 1^{er} janvier 2019 et que l'indemnité mensuelle de subsistance a été plus élevé que prévu.

	<i>Écart</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(105,5)	(1,3 %)

82. Le dépassement de crédit tient essentiellement à une augmentation, entrée en vigueur pendant l'exercice, du coefficient d'ajustement pour le personnel recruté sur le plan international dont les emplois étaient financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

	<i>Écart</i>	
	(261,5)	(8,6 %)
Personnel fourni par des gouvernements		

83. Le dépassement de crédit s'explique principalement par le fait que les dépenses au titre de l'indemnité de subsistance (missions) ont été plus élevées que prévu, la plupart des membres du personnel fourni par des gouvernements ayant dû partager des logements au lieu de disposer chacun d'un logement propre conformément à l'hypothèse initialement retenue dans les prévisions budgétaires.

	<i>Écart</i>	
	39,7	10,8 %
Consultants et services de consultants		

84. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par l'annulation d'activités qui devaient être menées par des consultants du fait des restrictions liées à la pandémie de COVID-19.

	<i>Écart</i>	
	1 059,2	27,6 %
Voyages officiels		

85. La sous-utilisation des crédits est essentiellement due à l'annulation de voyages prévus dans le cadre de formations et d'autres activités en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19.

	<i>Écart</i>	
	(6 079,5)	(5,6 %)
Installations et infrastructures		

86. Le dépassement de crédit est en grande partie imputable aux facteurs suivants : a) les frais de mise en route du contrat d'approvisionnement en carburant dans le cadre de l'expansion des capacités de stockage de plusieurs sites ont été plus importants que prévu ; b) les projets de construction mis en œuvre ont été plus nombreux que prévu en raison de projets prioritaires relatifs au rendement énergétique, à la sécurité routière, à l'entreposage et à la gestion des stocks, à la sécurité et aux conditions de vie du personnel ; c) des locaux préfabriqués supplémentaires ont été achetés afin de remplacer des installations vieillissantes. L'écart a été en partie compensé par des retards pris dans l'externalisation de services de maintenance et par le fait que des rayonnages et des palettiers qu'il était prévu d'acheter ne l'ont pas été en raison des retards pris dans l'achèvement des entrepôts.

	<i>Écart</i>	
	1 114,5	8,6 %
Transports terrestres		

87. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par le fait que le prix moyen du carburant a été inférieur aux prévisions (0,88 dollar par litre au lieu de 1,05 dollar par litre) et que la consommation de carburant a été moins élevée que prévu en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19. L'écart a été partiellement contrebalancé par le fait que le prix d'achat des véhicules à usage spécial qu'il était prévu d'acquérir a été supérieur prévisions.

	<i>Écart</i>	
	16 023,9	14,0 %
Opérations aériennes		

88. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par les facteurs suivants : a) le nombre d'heures de vol des avions et des hélicoptères a été inférieur

aux prévisions, ce qui tient essentiellement aux restrictions de vol imposées du fait de la pandémie de COVID-19 ; b) les sommes versées à un fournisseur ont été moins élevées que prévu, des déductions ayant été faites compte tenu de la qualité des prestations ; c) les dépenses en carburant et lubrifiants ont été inférieures aux prévisions, car le prix moyen du carburant a été moins élevé que prévu (0,88 dollar au lieu de 1,08 dollar par litre) et la consommation de carburant aviation a été moins importante que prévu en raison des restrictions de vol imposées du fait de la pandémie de COVID-19, ainsi que de la non-utilisation d'un avion DHC-8 pendant trois mois.

	<i>Écart</i>	
Opérations maritimes ou fluviales	113,1	5,5 %

89. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par des dépenses inférieures aux prévisions pour les conteneurs maritimes.

	<i>Écart</i>	
Communications et informatique	(3 067,1)	(10,6 %)

90. Le dépassement de crédit tient principalement au remplacement de matériel de communication et de matériel informatique vieillissant, notamment du matériel radio et du matériel de réseau, ainsi qu'à des dépenses plus élevées que prévu pour les services d'appui centralisés. L'écart a été en partie compensé par les dépenses afférentes aux services d'information et de publication inférieures aux prévisions.

	<i>Écart</i>	
Santé	(5 005,3)	(255,5 %)

91. Le dépassement de crédit tient essentiellement à la part des frais liés au dispositif d'évacuation sanitaire des Nations Unies qui est à la charge de la Mission, soit 4,0 millions de dollars, et à l'acquisition d'équipements médicaux, notamment d'un centre de production d'oxygène, du fait de la pandémie de COVID-19.

	<i>Écart</i>	
Fournitures, services et matériel divers	5 491,8	10,0 %

92. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par des dépenses moins élevées que prévu au titre : a) du fret et des services connexes, ce qui tient essentiellement au fait que les transports de marchandises dans la zone de la Mission ont été moins importants que prévu en raison de la saison des pluies qui s'est prolongée et des retards accusés dans le transport de matériel appartenant aux contingents, les relèves ayant été suspendues à cause de la pandémie de COVID-19 ; b) des activités de détection des mines et de déminage, ce qui s'explique en grande partie par les restrictions liées à la pandémie qui ont amené le Service de la lutte antimines à revoir ses activités à la baisse et à suspendre les engagements pris avec les vacataires. L'écart a été en partie contrebalancé par le nombre plus important que prévu de vacataires auxquels il a été fait appel en raison des retards enregistrés dans l'externalisation des services de maintenance liés au génie.

V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

93. En ce qui concerne le financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, il conviendrait que l'Assemblée générale :

- a) se prononce sur l'affectation du solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, soit 948 100 dollars ;
- b) se prononce sur l'affectation des autres produits de l'exercice clos le 30 juin 2020, soit 11 830 200 dollars [produits des placements (4 302 900 dollars), produits divers ou accessoires (1 904 300 dollars) et annulation d'engagements d'exercices antérieurs (5 623 000 dollars)].

VI. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 74/293

(Résolution 74/293)

Décision ou demande

Mesures prises

Souligne également l'importance que revêt la bonne exécution du budget de l'ensemble des opérations de maintien de la paix et prie le Secrétaire général de continuer d'appliquer les recommandations formulées par les organes de contrôle compétents tout en tenant compte comme il se doit des orientations et recommandations qu'elle-même a données, et de rendre compte de la question dans ses rapports sur l'exécution du budget de ces opérations (par. 14)

Note avec une vive préoccupation la menace que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) représente pour la vie, la santé et la sécurité, et souligne qu'il importe d'assurer la sûreté, la sécurité et la santé du personnel de maintien de la paix, de maintenir la continuité de l'exécution des mandats essentiels, dont la protection des civils, de réduire au minimum le risque que les activités de la Mission contribuent à la propagation du virus et, selon les possibilités, d'aider les autorités nationales, si elles en font la demande et dans le cadre des mandats prévus, à prendre des mesures pour lutter contre la COVID-19, en collaboration avec la coordonnatrice résidente ou le coordonnateur résident et les entités des Nations Unies présentes dans le pays (par. 15)

Prie le Secrétaire général d'indiquer dans son prochain rapport sur l'exécution du budget les mesures qui auront été prises par la Mission pour faire face aux épidémies et aux pandémies passées et présentes et les enseignements qui en auront été tirés, et de faire des propositions visant à améliorer la préparation aux épidémies et aux pandémies, notamment en ce qui concerne la continuité des activités (par. 16)

La Mission continue d'examiner l'exécution de son budget et d'appliquer les recommandations des organes de contrôle compétents tout en tenant compte comme il se doit des orientations et recommandations que l'Assemblée générale a données. Pour l'exercice 2019/20, le taux d'exécution du budget de la Mission s'est établi à 99,9 %

Prenant la mesure de l'ampleur croissante de la pandémie de COVID-19, la MINUSS a élaboré un plan d'urgence pour elle-même, ainsi que pour l'équipe de pays des Nations Unies et les ONG humanitaires œuvrant au Soudan du Sud. À partir de février 2020, elle s'est préparée à l'apparition du virus au Soudan du Sud : elle a notamment pris des mesures préventives de distanciation physique et élaboré un plan d'urgence venant compléter le plan de lutte contre la pandémie mis en place à l'échelle du système des Nations Unies. La planification des interventions d'urgence visait en priorité à assurer la continuité des activités essentielles menées par la Mission, qu'il s'agisse de tâches relevant de son mandat ou de processus opérationnels critiques, tout en réduisant au minimum les risques de transmission du coronavirus

Des informations complémentaires sur la riposte de la Mission face à la COVID-19 figurent dans le présent rapport, en particulier à la section intitulée « Pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) »

La Mission a été à même de faire face à la pandémie de COVID-19 à un stade précoce, car elle avait en stock un certain nombre d'équipements de protection individuelle et d'autres fournitures de contrôle des infections et de protection. Ce matériel avait été acquis antérieurement dans le cadre des préparatifs liés à l'épidémie de maladie à virus Ebola en République démocratique du Congo. La Mission a tiré parti de l'expérience qu'elle avait acquise en se préparant à l'éventualité d'une épidémie de maladie à virus Ebola au Soudan du Sud pour se préparer à la pandémie de COVID-19. Les mécanismes de coordination et le plan de lutte mis en place à l'échelle du système des Nations Unies, ainsi que le plan

*Décision ou demande**Mesures prises*

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que la Mission ait la latitude voulue pour utiliser les fonds consacrés aux activités relatives aux programmes et à ce qu'elle rende compte de l'emploi qu'elle en fait, conformément aux directives applicables et compte tenu du contexte dans lequel elle évolue, et de faire figurer dans le prochain projet de budget et dans le rapport sur l'exécution du budget des renseignements détaillés sur les activités de la Mission relatives aux programmes, notamment sur la façon dont elles ont contribué à l'exécution des mandats, sur les liens existant entre les activités et les mandats, sur les entités de réalisation et sur la mise en place par la Mission des contrôles voulus (par. 19)

d'urgence qu'elle a adopté face à la maladie à virus Ebola, l'ont également aidée à se préparer à la pandémie de COVID-19. Des exercices de simulation relatifs au plan d'urgence l'ont aidée à être encore mieux préparée

La Mission s'est également procuré des fournitures et équipements supplémentaires pour son personnel et a organisé les formations voulues à l'intention de son personnel médical afin que celui-ci puisse faire face à des problèmes similaires à l'avenir

Lorsqu'elle a planifié et exécuté les activités relatives aux programmes, la MINUSS a continué de veiller à ce que celles-ci cadrent pleinement avec les tâches et les priorités relevant de son mandat. Des informations détaillées sur les activités relatives aux programmes menées par la Mission pendant l'exercice 2019/20 figurent dans le présent rapport